

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports  
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique  
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :

M. J. SEMLER-COLLERY

Abonnement (10 Nos) LE NUMERO : 3 F.  
1er janvier FRANCE un an : 15 F  
au 31 décembre ETRANGER un an : 33 F

Compte Chèque Postal 4638-65 PARIS  
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE  
121, rue La Fayette, PARIS-10ème Tél. 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Janvier - Février - Mars  
Avril - Mai - Juin-Juillet - Août-Septembre - Octobre  
Novembre - Décembre

# journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

« La musique, c'est du  
bruit qui pense ».

Victo-Hugo

N° 286 — ORGANE MENSUEL DES 46 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES — DECEMBRE 1975

## LES ÉTUDES MUSICALES A L'UNIVERSITÉ LYON II

Université Lyon II. — U.E.R. des Sciences de l'Homme et de son Environnement — Département d'Education musicale et de Musicologie - 18, quai Claude-Bernard, 69365 LYON Cedex 2 — Tél. : 69.24.45 (poste 416)

Le Département d'Education Musicale et Musicologie, est une filière complète d'enseignement de l'Université Lyon II.

Elle prépare au DEUG Musique puis aux Licences et Maîtrises d'Education Musicale, qui mènent aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire : CAPES - Musique, Agrégation d'Education Musicale.

Des postes nombreux seront à pourvoir dans les C.E.S. et lycées pour les années à venir. Actuellement 55 % des postes d'éducation musicale ne sont pas occupés. Sur les 45 % restants, 15 % seulement possèdent des titulaires. Pourcentages cités par M. Landowsky, Inspecteur général de la Musique lors de la « Journée sur l'Education Musicale » : Chalon-sur-Saône - 9. IX. 75).

Le DEUG Musique, est pluridisciplinaire et permet une reconversion rapide vers d'autres DEUG. Les étudiants non-spécialisés ont aussi la faculté d'incorporer l'histoire de la musique dans leur culture générale : U.V. « Introduction à la musique », puis un C 1 « d'histoire de la Musique Générale » en 2ème cycle.

Quant aux étudiants musiciens, ils reçoivent une formation spécialisée, grâce au concours du Conservatoire National de Région de Lyon qui prend en charge sous contrôle de l'Université, les enseignements techniques (accompagnement, harmonie, solfège) et ouvre (dans la limite des places disponibles) ses classes instrumentales aux étudiants. Des activités musicales sont offertes par l'Université et entrent dans le cycle des études : « Chorale Mixte Universitaire », valeur de Physiologie de la voix (responsable docteur Cornut, phoniatre), de Pratique Instrumentale collective (groupes musicaux étudiants) et pour la musicologie appliquée, « Collegium Musicum de l'Université Lyon II (directeur Pierre Guillot, assistant).

Une formation scientifique est solidement amorcée avec l'aide de l'Université Lyon I : valeur d'Acoustique musicale (Pierre Perdigon, Maître-Assistant de Physique)

Des Conventions avec les Universités voisines (St-Etienne, Dijon, Grenoble II) permettent d'établir des liens et des niveaux équivalents. Les étudiants de ces Universités peuvent mener leurs études du DEUG Musique sur place.

La licence d'éducation musicale, est un tronc commun qui ouvre aussi la voie des carrières de recherche en musicologie ; bibliothèque des fonds musicaux (en relation avec l'Ecole Nationale des Bibliothèques de Lyon), éditions, doctorats menant éventuellement à l'enseignement supérieur.

En outre, il est souvent demandé des titres spécialisés pour les carrières de l'animation culturelle.

En 1974-1975, le Département d'Education Musicale et Musicologie comptait 170 étudiants ins-

crits au DEUG Musique, 30 pour le second cycle (partiellement ouvert) et 30 à la préparation de l'agrégation d'éducation musicale. Il doit ce succès à la variété des enseignements offerts, à ses liens avec les Conservatoires Nationaux des Régions Rhône - Alpes - Bourgogne, et à d'autres Universités (dont Paris IV - Sorbonne), à son corps enseignant formé exclusivement de spécialistes des disciplines enseignées. Le responsable est Daniel Paquette, chargé d'Enseignement dans la Maîtrise de Conférences.

DEUG. MENTION LETTRES ET ARTS. SECTION E MUSIQUE

Ce DEUG. Lettres et Arts comprend 14 Unités de Valeur (U.V.) réparties sur deux années.

A celles-ci s'ajoute la pratique instrumentale et chorale effectuée à l'Université, au Conservatoire National de Région, ou tout autre établissement agréé. L'enseignement se décompose en :

- A) — 11 U.V. de matières obligatoires :
- 4 U.V. d'Histoire de la Musique, assurées dans le cadre de l'U.E.R. des Sciences de l'Homme et de son Environnement ;
- 4 U.V. de formation musicale assurées par le Conservatoire National de Région de Musique de Lyon, sous la responsabilité pédagogique de l'Université ;
- 1 U.V. d'Initiation : Histoire, Histoire de l'Art, littérature générale française ou étrangère, acoustique musicale (Lyon I) ;
- 1 U.V. d'Expression écrite et orale du Français ;
- 1 U.V. de langue vivante.

B) — 3 U.V. d'options libres. Il est recommandé aux étudiants d'éviter la dispersion et de choisir l'Histoire de l'Art, le Cinéma, le Théâtre ou l'U.V. de pratique collective. (Elle ne peut être validée que la 2ème année, avec attestation de chant choral en 1ère année).

PROGRAMME DES U.V. D'HISTOIRE DE LA MUSIQUE (Université Lyon II)

1er NIVEAU. — Introduction à la Musique. — Jalons chronologiques (tableaux synoptiques). Ecoles musicales occidentales. Organologie médiévale et moderne (en rapport avec l'Histoire des Arts).

Cette U.V. est valeur libre à option, offerte à tous les étudiants des DEUG. des Universités de Lyon. Réciproquement, elle peut être remplacée par une U.V. d'Histoire de l'Art.

Evolution de la Musique (1). Terminologie. Rôle des compositeurs dans la formation du langage musical. Etudes des formes instrumentales.

2ème NIVEAU. — Analyse musicale historique. — Confrontation de partitions et comparaison des styles.

Examens de documents ethnographiques.

Programme annuel d'Histoire de la Musique.

Evolution de la Musique (II).

(Suite page 3)

## AVIS DE CONCOURS

SECRETARIAT D'ETAT  
A LA CULTURE

Avis de concours pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Professeur des Ecoles de Musique contrôlées par l'Etat.

oOo

Les examens en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur dans les écoles de Musique contrôlées par l'Etat auront lieu durant le 1er trimestre de l'année 1976.

Pour les postes de professeur de :

- VIOLON
- CONTREBASSE
- PIANO
- ORGUE
- GUITARE
- CELLESTION
- SOLFÈGE SPECIALISE
- INITIATION MUSICALE
- ANALYSE
- ECRITURE

Conditions d'admission

Peuvent être admis à concourir les candidats réunissant les conditions suivantes :

- 1) Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins ou avoir été relevé par décret des incapacités temporaires attachées à la naturalisation ;
- 2) Etre en position régulière en regard des lois sur le recrutement de l'armée ;
- 3) Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité.

La clôture des inscriptions est fixée le 31 décembre 1975.

Les demandes d'inscription à cet examen doivent être adressées à la Direction de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse (Bureau de l'Enseignement et de la Formation Musicale) Section des Examens Centralisés 53, rue Saint-Dominique, Paris-7ème (téléphone 555.92.03 poste 365).

## UN GRAND VIOLONISTE DISPARAIT

Le 19 octobre dernier, le violoniste René Benedetti, dont la brillante carrière a (malgré la dernière guerre mondiale) laissé des traces éblouissantes, est décédé subitement à son domicile 46, Bd Pereire. Professeur au Conservatoire National Supérieur depuis 1943, il obtint dans sa classe des succès remarquables. Les virtuoses qu'il a formés portent aujourd'hui à travers le monde, le renom de l'école française du violon. Le milieu des musiciens amateurs où il était très connu et admiré, gardera le souvenir de ce grand artiste qui ne dédaignait pas de se joindre à eux à l'occasion de réunions amicales, où il retrouvait avec joie de nombreux camarades de jeunesse.

## DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous apprenons avec plaisir la promotion au grade de Commandeur des Palmes Académiques de M. Allard, le dévoué et compétent secrétaire de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

## Pour ses 70 ans Hommage à Paul ARMA

« Il y a tant de Paul Arma écrit-il y a une vingtaine d'années, le critique J. Bruyer, qu'il pourrait bien être à lui seul le Groupe des Quatre ou des Cinq... » Il continuait : « Je n'en connais point dont la curiosité est plus vaste, l'activité plus multiforme, l'apostolat plus universel ».

Que devrions-nous écrire à présent ! Rencontrer chez lui, Paul Arma est un enchantement : discussions profondes, dans un cadre ponctué des sculptures qui sont ses œuvres vives, voir sa musique, par ses musigraphies autant que l'entendre, n'est-ce pas frôler ce que l'être humain a de plus complet et de plus riche dans une telle réunion de dons.

Qu'il me pardonne, si en quelques lignes, je tente de cerner ce qui m'a semblé essentiel ! dans sa personnalité. L'année où il célèbre ses 70 ans, où le monde entier le célèbre tandis que la France, sa patrie, ne reconnaît pas assez sa valeur, doit on se faire ?

Encore faut-il d'abord conter la leçon courageuse de son existence ! Né en 1905 à Budapest, Paul Arma entre en 1920 à l'Académie Franz Liszt, y demeure quatre ans et reçoit de Bela Bartok plus que des leçons : son amitié. Ce compositeur lui donnera le goût des grands Anciens, de Frescobaldi à Bach, autant que celui des contemporains d'alors ; tel Stravinsky. Mais avant tout, le Maître hongrois lui donne une sage leçon : celle de retremper toujours sa plume à l'inspiration éternelle du folklore de tous les temps et de tous les pays. Comment quitter le domaine de l'humain quand on part de ce que l'homme laisse jaillir du plus profond de son âme.

Paul Arma part pour l'Allemagne, dirige des Chœurs à Berlin, Leipzig, le régime hitlérien en s'installant lui fait courir le risque d'être fusillé sans jugement. Il abandonne tout, même ses premiers manuscrits, s'installe aux Etats-Unis où il donne 500 récitals de piano.

Revenu en France, la Gestapo dès 1940 le poursuit de nouveau, détruit son œuvre. Paul Arma, en se cachant recueille de nombreux chants et poèmes nés dans les maquis (près de 1800).

A la Libération, il a l'occasion d'enregistrer parmi les militaires noirs américains, nombre de Negro-spirituels dans des harmonisations aussi spontanées qu'authentiques. Désormais, son œuvre, troisième mouture (4 compositions — antérieures seulement — furent conservées), se penche sur les harmonisations de tous ces chants glanés avec amour et courage, mais va de l'avant sans s'occuper des modes et publicités tapageuses.

Le premier il se sert du magnétophone au milieu des instruments de l'orchestre, ce qui permet à un critique (inspiré !) d'écrire le 25-11-1955 : « P. Arma a pensé qu'on pourrait mélanger ces cacophonies avec la musique d'un orchestre, cette salade devenant symphonie. Depuis ce type de musique n'est-il pas présenté comme une panacée par certains... de l'avant garde 1975 !

Cette « Improvisation précédée et suivie de ces variations », évitait ce qui déshumanise la musique concrète, laquelle utilise des bruits naturels (mais non des sons musicaux) tout autant que la musique électronique qui produit les sons fondamentaux, mais supprime la résonance des harmoniques. C'est pourquoi, le musicien authentique, qu'est Paul Arma appelle musique métaphonique (1), cette matière pre-

(Suite page 7)

## BUFFET - CRAMPON A 150 ANS

1975 marque le 150ème anniversaire de la maison Buffet Crampon, doyenne des manufactures françaises d'instruments à vent. Aujourd'hui comme par le passé, elle est toujours à l'avant-garde du progrès dans la facture des instruments de musique de toute première qualité. Les 150 ans d'évolution de cet établissement se confondent avec l'histoire même des instruments à vent.

Cela a commencé en 1825. Charles X était sur le trône de France. Paris se développait sans cesse : au moins trois grandes églises, dont la Madeleine, étaient en construction. Il y avait déjà trois ans que la Symphonie Inachevée de Schubert avait fait son apparition.

Der Freischütz de Weber paraissait en 1823. Beethoven atteignait l'apogée de son œuvre avec la Neuvième Symphonie et les derniers quatuors pour cordes, œuvres qui ouvraient les portes sur un nouveau monde musical, qui allèrent au-delà des contraintes de forme et de proportion du classicisme. C'était donc dans ce contexte musical que M. Buffet annonçait l'ouverture d'un commerce d'instruments de musique, Passage du Grand Cerf à Paris. Ayant fait son apprentissage dans ce milieu, il était déjà fabricant d'instruments expérimenté, avec une

spécialité, la clarinette à treize clefs. Il s'entoura d'autres artisans, et, tous ensemble, élaborèrent, presque entièrement à la main, les divers instruments à vent qui devaient porter ensuite le nom de Buffet. Qu'il s'agisse de clarinettes, de hautbois, de flûtes ou de bassons, il les fabriqua tous. Et si le nombre réel d'instruments produits n'était pas considérable, la qualité de chacun d'eux était exceptionnellement élevée. Très rapidement, la boutique se fit un nom dans le domaine musical français. Et elle prospéra.

Au cours des années suivantes, M. Buffet ne cessa de remanier les instruments qu'il fabriquait et ainsi consolida l'assise de sa maison dans le monde musical. Il avait fait la connaissance de Hyacinthe-Éléonore Klosé, un grand virtuose de la clarinette et professeur au Conservatoire de Paris. Les deux hommes se mirent à travailler ensemble pour améliorer la traditionnelle clarinette à treize clefs d'alors. En ajoutant certains mécanismes allant de pair avec un système de clefs articulées, inventé auparavant par l'Allemand Theobald Boehm pour la flûte traversière, ils apportèrent une nouvelle dimension à l'instrument existant. Ils résolurent

(Suite page 5)

# LA CHRONIQUE DE TOUCY



Le plus jeune des cinq n'est pas celui que vous pensez.

## Le billet du directeur

### LA C. M. F. ET LES JEUNES

Pour le Centre National de Promotion Musicale Albert Ehrmann, l'événement majeur de ce dernier mois a été, sans nul doute, l'annuel des Journées d'Etudes sur les Jeunes de Toucy.

D'abord parce que cette initiative prouve, s'il en était besoin, que la Confédération Musicale de France ne succombe pas, elle, au « léninisme », ce racisme anti-jeune qui a tendance à s'affirmer comme un nouveau lieu social du désignant ne condamne pas une génération et nous savons, nous qui, souvent, c'est le « désordre » établi que nous nous en rendons compte. Nous savons aussi, (et Marcel Chappuis l'a scientifiquement mis en lumière dans son

mémoire sur Les Sociétés Musicales d'Amateurs dans le Pas-de-Calais) que les jeunes musiciens de moins de vingt ans constituent la moitié de l'effectif de nos sociétés. Nous les savons impatientes d'y prendre leurs responsabilités, et nous ne nous en effrayons pas. Avec son infaillible intuition, le président Ehrmann avait créé la Commission des Jeunes. Il y a parfaite continuité entre cette initiative, et les efforts de Claude Douglis pour institutionnaliser les Commissions Juniors fédérales.

Je revendrai, sans doute, sur la qualité du travail effectué à Toucy les 25

et 26 octobre 1975. Nous avions proposé aux participants une méthode d'investigation originale, qui devait à la fois exciter leur imagination et les obliger à cerner les problèmes dans leur réalité concrète. Ils se sont prêtés de bonne grâce à cette expérience. Déjà, le 13 septembre, les membres du Conseil d'Administration m'avaient spontanément confié qu'ils avaient travaillé dans de meilleures conditions à Toucy qu'à Paris. Je pense qu'une des vocations du Centre doit être l'accueil d'autres journées d'études ; sur le problème de la musique à l'école, sur la gestion et l'administration des associations 1901, sur la situation de nos sociétés et de nos fédérations vis-à-vis de la régionalisation, sur la musique dans les perspectives du 6ème Plan... Ainsi, nos Congrès pourraient ensuite fixer la politique confédérale ou s'appuyer sur des études préalables rigoureuses, et le Centre de Promotion remplirait le rôle de sensibilisation et de catalyse que ses fondateurs lui ont assigné.

René TONNON.

## Réflexions sur la politique musicale française

La « Direction de la Musique » a publié, en 1959, un plan décennal visant un renouveau de l'art musical en France ; les objectifs sont nobles mais les propositions avancées semblent ne considérer que le côté professionnel. Pourtant la majeure partie des élèves qui peuplent les conservatoires et par delà, les grandes formations civiles ou militaires, proviennent des fanfares et harmonies locales. Or, des trente dernières années, 50% des sociétés de musique ont disparu. Peut-on alors, concevoir un renouveau de la musique sans tout d'abord remédier aux problèmes qui touchent les sociétés locales ?

La disparition progressive des Sociétés de Musique est le fait essentiel qui marque la situation musicale en France. La Confédération Musicale de France et, à travers elle, les responsables locaux et tous les musiciens en général, sont profondément touchés par ce problème ; essayons alors d'en analyser les principales causes.

D'abord, l'arrivée en force des moyens audio-visuels (radios, disques, magnétophones, TV...) a provoqué une transformation radicale quant aux moyens de propagation de la musique ; dans des conditions de qualité incontestable quels que soient les styles et les formes, la musique touche maintenant toutes les couches de la société. Les Sociétés de musique sont implicitement concurrencées par ce monde de l'audio-visuel.

Ensuite il faut peut-être regretter que les sociétés donnent, par leur programme, l'impression que la création musicale s'est éteinte il y a plus d'un demi-siècle. La C.M.F. est consciente de cette carence, et M. Gouvioux, un de ses représentants à Paris au congrès de novembre 1972, disait que : « Trop souvent, il faut la reconnaître, il nous faut subir une musique dont on ne peut que déplorer l'insuffisante maturité à bien des égards. Il appartient aux sociétés de faire un tri dans cette masse informe de la création musicale actuelle, de promouvoir ce qui est la véritable expression de l'âme populaire de prendre le recul nécessaire à la perception du beau, de l'authentique et de promouvoir ce beau, cet authentique ».

Enfin, la négligence de l'éducation musicale à l'école, freine considérablement la sensibilisation des enfants à la musique, pourtant source d'équilibre du développement psychique de ces enfants qui ont besoin de découvrir ce beau, cet authentique dont il était question un peu plus haut. N'étant pas ouverts au fait musical, les enfants ne sont pas encouragés à participer aux activités musicales locales, et, tout en menant une vie scolaire de plus en plus longue, devant le plus souvent s'éloigner de leur village pour poursuivre leurs études, ils se laissent tenter par d'autres objectifs.

Donc, concurrencées par l'audio-visuel, victimes de leur propre carence, les sociétés de musique ne trouvent que très difficilement la faveur des jeunes pour renforcer et développer leurs rangs.

Les solutions que l'on peut apporter à la disparition des sociétés de musique, portent je pense, sur trois points essentiels : développer l'éducation musicale à l'école primaire, stimuler les jeunes élèves de l'école de musique, donner à la société de musique les moyens d'être à la hauteur du rôle qu'elle doit jouer dans la commune et au-delà.

Au niveau de l'école primaire, l'idéal serait que toutes les classes apprennent à chanter ; le chant doit être la base et l'aboutissement de cette éducation musicale. Au bout de quelque temps on peut initier les enfants à la musique instrumentale : la flûte à bec peut être choisie comme instrument de base idéal, sa première qualité étant d'être à la portée de tous. Le premier fait recherché étant de sensibiliser l'enfant au fait musical, il ne faut pas l'abrutir de notions théoriques et de solfège. L'étude de la flûte à bec amène l'enfant à travailler progressivement toutes les combinaisons digitales et à contrôler sa respiration ; deux exercices qui à un niveau très simple donnent à l'enfant les matériaux de base nécessaires à la bonne mise en route à l'étude d'un instrument d'orchestre.

Au niveau de l'école de musique, le solfège et la théorie prennent toute leur importance pour ne pas être un handicap à la bonne marche de l'étude de l'instrument ; introduits par nécessité, ils sont facilement acceptés. De plus, la formation de groupes instrumentaux de tous niveaux est facile ; d'une part, l'intégration rapide des élèves au sein de ces groupes ne peut que les stimuler à poursuivre leurs études musicales qui sont parfois décourageantes au stade des exercices de méthode ; d'autre part, l'initiation des élèves au travail d'orchestre les prépare à mieux réaliser la tâche qu'ils devront assumer quand ils seront intégrés aux différents pupitres de la société.

Au niveau de cette société de musique, sans dénigrer la valeur d'œuvres composant un répertoire à caractère traditionnel, je pense que la promotion d'un certain nombre d'œuvres récentes, adaptées au goût du public, favorise une recrudescence des vocations de jeunes musiciens. Le rôle éducatif de la société de musique ne doit pas se limiter aux services d'utilité publique (11 novembre) mais doit être élargi en une multiplication des manifestations culturelles. Ainsi, à l'intérieur de la société, la formation d'orchestres spécialisés dans des styles différents est logique ; l'art musical revêtant les formes les plus diverses, il nous faut en donner les reflets les plus authentiques.

Donc, le développement de l'éducation musicale à l'école, l'intégration rapide des élèves au sein de petites formations instrumentales et, un choix meilleur et plus diversifié du répertoire des sociétés, amèneront celles-ci à mieux remplir leur rôle éducatif dans la commune et permettront sans doute un renouveau de l'art musical en France.

Les méthodes d'éducation musicale proposées par la Direction de la Musique réclament une pédagogie fort

élaborée (les instituteurs ne sont pas des spécialistes, mais les musiciens ne sont pas tous des pédagogues). La création, dans les conservatoires, de classes à horaires aménagés permettent aux élèves de mener de front leurs études musicales et leurs études générales, est une mesure noble mais qui ne touche que les centres urbains. Alors, comme le rappelle un article du « Musicien fédéré » s'agit-il d'éduquer la masse des Petits Français ou, d'obtenir des résultats sensationnels au sein de quelques écoles pilotes soigneusement choisies et largement dotées ?

J.-M. CORISSE.

## Chorales

M. le directeur de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse invitait, le 12 mai 1975, le Président de la C.M.F. à envoyer un délégué de la Confédération pour siéger à la Commission consultative des Chorales et des Maitries.

Du 23 mai, M. Ehrmann participait aux travaux de cette Commission, et faisait admettre le principe de la prise en charge du stage de formation de chefs de chœurs que Philippe Caillard devait diriger à Toucy en août.

Le 18 novembre, MM. Pin et Tonnou assistaient à une séance de travail qui avait pour objectif l'agrément de 6 chorales. L'agrément permet aux Chorales et Maitries d'être subventionnées par la Direction de la Musique. La demande d'agrément doit être présentée par le Choral sur un questionnaire type que la C.M.F. peut vous fournir. La chorale doit, en même temps, adresser un document sonore (disque ou bande magnétique) de 3 ou 4 œuvres à caractère, de style et d'époque différents, d'une durée totale d'environ 15 minutes. Ce n'est que si la Commission donne un avis favorable lors de cette écoute anonyme que la formation peut être inspectée en vue de son agrément, deux fois au moins, soit pendant un concert, soit pendant une répétition. Bien entendu, les choristes doivent être membres permanents de l'Ensemble présenté. De sévères conditions de renouvellement du répertoire, de participation à des manifestations locales, nationales et internationales (tous les 4 ans), sont exigées pour le maintien de l'agrément. C'est dire que cet agrément ne pourra être accordé qu'à des formations stables et de réelle valeur artistique ; sur les six chorales qui avaient posé leur candidature à la Commission du 13 novembre, une seule a franchi le cap de la première sélection.

Quant aux stages de direction chorale, pour être pris en charge ils doivent avoir une durée de 6 jours pleins consécutifs au minimum, avec au moins 5 heures de cours et de direction de chœur par jour, sous la direction d'un motus un instructeur pour 15 stagiaires.

## Au jour le jour

25 et 26 octobre 1975. Le compte rendu des Journées d'Etudes sur les Formations Juniors figure dans la page des Juniors. Je tiens toutefois à souligner que les interventions de M. Christnach, président de la Fédération Musicale du Luxembourg, et secrétaire général de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique ont permis aux participants de se dégager de nos préoccupations locales, fédérales ou nationales pour replacer le phénomène junior dans un contexte international. M. Christnach a, aussi, posé des jalons pour qu'un stage International de direction soit organisé à Toucy en 1976.

7 novembre : Je suis convoqué aux épreuves culturelles du C.A.P.A.S.E. de l'Académie de Dijon. Une seule candidate a choisi l'option musique... ce qui démontre péremptoirement qu'il nous faut former nous-même nos animateurs.

15 et 16 novembre : Nous accueillons le 2ème week-end départemental de danses populaires, consacré, comme le premier, au folklore basque.

18 novembre : Je participe, à Paris, à la réunion de la Commission consultative des Chorales et des Maitries à la direction de la musique. J'y retrouve Philippe Caillard qui a dirigé notre stage de formation de chefs de

chœur. C'est lui qui, en mai dernier, s'est étonné de l'absence de la C.M.F. au sein de cette Commission.

Ce même jour, la Commission départementale de Sécurité contrôlait nos installations qui, à quelques détails près, sont exemplaires dans le domaine de la prévention des incendies.

23 novembre : La Fanfare de Toucy fête la Sainte Cécile chez nous. 70 convives à midi, plus de 50 encore pour la soupe à l'oignon. Appréciation de M. le maire : « Vous êtes le meilleur restaurant de Toucy », (quant au prix, cela s'entend...).

24 novembre : Jean-Michel Gorisse, qui a suivi deux stages ici, et qui vient de prendre la direction de l'harmonie et de l'école de musique de Clamecy vient me soumettre ses réflexions sur la politique musicale française. Elles me semblent si pertinentes et refléter si bien les sentiments de beaucoup que je décide de les publier dans cette page.

27 novembre : animation musicale à la Maison familiale de Promotion agricole de Champaux. Vingt jeunes ruraux et rurales découvrent avec intérêt Beethoven, Borodine, Chostakovitch. C'est bigrement réconfortant.

29 et 30 novembre : Je suis l'hôte de la Promotion musicale du Rhône.

## Stages d'Instruments à vent

L'organisation des vacances scolaires de février en trois zones posait un problème délicat d'organisation au C.N.P.M.A.E.

Il ne pouvait être question, pour nous, de privilégier une zone par rapport à une autre, et nous avons décidé de présenter le même programme à toutes les Académies.

Nous avons tenu compte, ensuite, de la durée réduite de ces congés d'hiver : une semaine de vacances, c'est l'obligation de prévoir des séjours maximum de six jours. En si peu de temps, il sera difficile d'aborder un programme de musique d'ensemble.

Trois événements, enfin, nous ont permis de cerner nos objectifs :

1) Les concours d'excellence de la CMF se dérouleront le 14 mars ; les stages de février pourront être, pour les candidats à ces concours, une occasion de parfaire leur préparation sous la direction de professeurs hautement qualifiés.

2) Les journées d'études sur les formations juniors ont souhaité que soit constitué un Orchestre National Junior d'Harmonie ; les stages de février devraient permettre aux jeunes désireux de figurer dans cette sélection de faire acte de candidature.

3) Enfin, nous n'avons pas perdu de vue le fait que le futur Certificat d'Adaptation à l'Animation et à la Direction des Sociétés musicales populaires dont la parution au Journal Officiel est imminente, comporte une épreuve d'exécution instrumentale. En un stage court et intensif, et avec des instructeurs du plus haut niveau, les candidats en formation auront une occasion unique de voir où ils en sont.

Seront donc prioritaires aux stages de février, les candidats aux concours d'excellence, à la sélection dans l'Orchestre National Junior d'Harmonie, au Certificat d'Adaptation à l'Animation et à la Direction des Sociétés Musicales populaires.

Dans la limite des places restées disponibles, les stages seront ensuite ouverts à tous.

## Vacances de février

Stages de perfectionnement en instruments à vent, réservés en priorité :

- aux candidats aux concours d'excellence de la C.M.F. ;
- aux candidats à la sélection dans la formation junior confédérale (donc âgés de moins de 21 ans) ;
- aux candidats au CADAS-MEM.

Ces stages se dérouleront en trois sessions dont les dates coïncident avec celles des vacances scolaires dans les trois zones académiques, soit :

ZONE A : 1er au 7 février 1976.

ZONE B : 8 au 14 février 1976.

ZONE C : 15 au 21 février 1976.

Nombre de stagiaires admis par sessions : 5 flûtes, 5 hautbois, 10 clarinettes, 4 bassons, 8 saxophones, 8 trompettes, cornets, bugles, 6 trombones, 5 cors, 4 tubas.

L'encadrement sera assuré par des professeurs lauréats du conservatoire de Paris.

Clôture des inscriptions : 1er janvier 1976 ; envoi des convocations le 4 janvier.

Droit d'inscription : 225 F (possibilité de bourses SACEM pour les stagiaires sélectionnés dans la formation junior).

## Incroyable, mais vrai...

Une (légère) indiscretion nous permet de vous donner copie de la lettre qu'un stagiaire trombone vient d'adresser au Président Ehrmann.

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous remercie pour tous les bons conseils que vous avez eu la gentillesse de me donner pendant le dernier stage à Toucy.

J'ai passé avec succès le cap du 1er tour au Conservatoire de Paris et je reste qualifié pour le 2ème tour qui aura lieu le mercredi 12 novembre...

Nous avions vu comprendre qu'il y a 40 ans, René Tonnou avait débauché le trombone pour travailler la flûte avec M. Ehrmann. Mais nous ne savions pas qu'il soit tout Albert Ehrmann s'était fait tromboniste...

## Stage d'accordéon

A LA MEMOIRE D'ETIENNE LORIN

Ses élèves Georges Guillaume, Coupo de France Accordéon 1970, Lauréat des classes d'écriture du Conservatoire National de Paris et François Beal, Professeur aux Conservatoires, Diplômé Technicien de la Musique, amèneront le Stage de Perfectionnement d'Accordéon Classique qui se déroulera du 21 au 31 décembre 1975, au Centre National de Promotion Musicale Albert Ehrmann.

[Ouvert aux Accordéons tous systèmes]. — Solfège et théorie musicale, Travail de l'instrument, Petits ensembles, Grand orchestre, Solos, Connaissance de la Musique. — Concert de fin de stage.

Droit d'inscription : 400 F. — Inscriptions à envoyer avant le 15 décembre 1975 à Monsieur le Directeur du C.N.P.M.A.E., 89130 TOUCY.



# LA PAGE DES JUNIORS

## COMPTE-RENDU DES JOURNÉES D'ÉTUDES SUR LES FORMATIONS JUNIORS

25-26 OCTOBRE 1975 - TOUCY

### THEME A

Définition d'une formation juniors : Formation composée de jeunes musiciens.

a) Age des participants : Il est fixé à 20 ans maximum.

b) Présence des adultes : Etant donné la difficulté d'obtenir l'orientation des élèves vers certains instruments, il sera toléré la présence d'adultes dans la limite de 10 % d'effectif.

Toutefois, cette présence sera pénalisée lors des concours. Une action en faveur des instruments graves souvent méconnus par les jeunes pourrait être envisagée par la présentation de solistes.

c) Situation vis-à-vis de :

1. - L'Ecole de musique : Cette situation est particulière à chaque société, qui, seule peut résoudre son problème éventuel.

2. - La Société adulte : Il est vital que les juniors participent aux activités de la société adulte dès que leur niveau musical est suffisant. L'orchestre junior doit être l'antichambre de la société adulte.

d) Existence légale : 1901, agrément, bureau.

Deux cas sont à envisager :

1. - L'orchestre junior est issu d'un organisme (Ecole de musique ou société) ayant déjà une existence légale. Dans ce cas, il serait souhaitable d'inclure dans le conseil d'administration, des représentants de l'Orchestre Junior.

2. - L'Orchestre Junior ne possède pas de structure. Il lui est nécessaire de prendre une existence légale en déposant des statuts et former un conseil d'administration, loi 1901. Tout renseignement pourra être fourni par la Commission Junior.

### THEME B

ACTIONS à mener en faveur des formations juniors.

#### 1. - CONCOURS ET FESTIVALS

Ouverts aux juniors seuls. Ils sont utiles par l'émulation qu'ils suscitent :

A - Concours

Puisqu'il n'existe pas de règlement international, il a été proposé un projet de règlement national calqué sur celui mis en application à Tullins (Isère) lors du Concours International de Pentecôte 1975.

1. - Participation : Ne peuvent participer que les sociétés :

a) Françaises affiliées à la C.M.F. ;  
b) Etrangères affiliées à une fédération adhérente à la C.I.S.P.M.

La société organisatrice ne peut pas participer aux concours.

2. - Classification : La société choisit elle-même sa catégorie en fonction du répertoire proposé.

3. - Catégories ou niveau : Quatre niveaux sont proposés : Élémentaire ; Moyen ; Supérieur ; Excellence.

4. - Morceaux et notations : Une œuvre du répertoire proposé notée sur 50 ; une œuvre au choix notée sur 40 ; la présentation de la société sera notée sur 10.

Sachant que la limite d'âge des juniors est fixée à 20 ans, la présence des adultes sera limitée à 10 %. Toutefois, elle sera pénalisée à raison de un point par adulte.

5. - Récompenses :

a) Diplômes : Premier prix décerné aux sociétés ayant obtenu 80 à 100 points ; 2ème prix décerné aux sociétés ayant obtenu 65 à 85 points ; 3ème prix décerné aux sociétés ayant obtenu 50 à 65 points.

Une mention particulière au-dessus de 90 points : Premier grand prix.

Il peut être attribué plusieurs prix d'un niveau donné de même qu'il peut n'être attribué aucun prix d'un niveau donné.

b) Récompenses matérielles : Instruments, bons d'achats, ou autres...

6. - Composition du jury : Elle sera laissée au choix de la fédération, approuvée par la C.M.F.

#### B - Festivals

Il serait souhaitable de multiplier les rencontres nationales et internationales sous forme de Festivals. Le règlement est laissé à la diligence des Fédérations. Cependant les sociétés étrangères seront obligatoirement hébergées par les organisateurs.

#### 2. - PERFECTIONNEMENT DES MUSICIENS :

A. - Création des colonies de vacances : Elle sera laissée à l'initiative de chaque fédération qui trouvera son autofinancement. Tout conseil pourra être apporté par la Commission Junior.

B. - Stages de perfectionnement :

- A l'échelon des fédérations ;

- Continuité sur le centre de Toucy.

C. - Rôle du C.N.P.M.A.E. TOUCY :

Organisation de stages divers notamment :

- Perfectionnement instrumental ;

- Formation d'éducateurs ;

- Formation de directeurs.

D. - Concours d'excellence : A maintenir ; un stage pourrait être envisagé en vue du concours.

#### 3. - SÉLECTION D'UNE FORMATION NATIONALE JUNIOR :

a) Critère : niveau excellence.

Pour le bon équilibre de l'orchestre, le complément sera assuré par les élèves des Cours supérieurs fédéraux.

Possibilités d'auto-financement, auto-gestion et de subventions diverses.

b) Manifestations :

Sa formation se réunirait à Toucy pour travailler une fois par an, huit à dix jours, puis organiserait une tournée.

#### 4. - FORMATION DES JEUNES CHEFS :

Elle s'avère nécessaire, indispensable. Les Fédérations devront :

a - détecter les vocations éventuelles ;

b - initier les jeunes intéressés à la direction, par un programme préétabli par la Commission Junior Confédérale.

c - offrir à ces futurs chefs la possibilité de suivre à Toucy, les stages, après le travail préparatoire.

#### 5. - INFORMATION :

Il est demandé au journal d'informer les fédérations quant aux activités éventuelles des formations juniors ; colonies de vacances-stages.

### THEME C

Répertoire spécifique aux formations juniors. Existe-t-il ?

Oui, sur le plan international, mais il n'y a pas d'éditeurs spécialisés regroupant toutes les œuvres.

Est-il nécessaire ?

Il est indispensable.

Comment le susciter ?

Par la création d'une bibliothèque à Toucy où seraient rassemblées toutes les œuvres intéressantes, conducteurs et partitions, triées par la commission technique de la C.M.C. Junior.

Chaque directeur de formation junior est invité à faire des propositions à la commission technique, sur des œuvres qui lui apparaissent intéressantes, et qu'il communique ses éventuelles transcriptions ou arrangements.

Il est fait appel aux compositeurs français afin que ceux-ci écrivent spécialement pour les formations débutantes. Si une suite n'était pas donnée à cet appel, il faudrait organiser des concours de composition, en établissant et imposant des degrés de difficulté bien spécifiques à chaque niveau, en tenant compte des programmes des examens de solfège de la C.M.F. Ces concours pourraient aussi émaner d'une commande d'Etat.

Comment le diffuser ?

Il est demandé qu'une page du journal soit réservée à la commission juniors. Dans cette page, il serait mentionné un exemplaire de conducteur, à chaque parution, complété par un commentaire sur la façon de le faire travailler.

Il serait bon de réserver une rubrique « Chaîne d'amitié » où seraient mentionnés les programmes exécutés par les formations juniors.

Ces propositions sont valables pour toutes les formations dépendant de la Confédération, et notamment batteries-fanfars, chorales, orchestres d'harmonie.

### THEME D

#### ROLE ET COMPOSITION

1. - Des Commissions Fédérales Juniors :

Elles n'existent pas.

Composition : chaque orchestre devra être représenté par son directeur accompagné d'un musicien désigné par ses camarades juniors.

Deux membres du Bureau Fédéral devront être également désignés pour faire partie de cette commission.

Dans le cas où il n'existe pas d'orchestre junior dans la Fédération, il devra tout de même se créer une commission juniors qui s'efforcera de susciter la création de Formation Juniors.

Cette commission sera composée de deux membres du Bureau Fédéral devant s'entourer de membres compétents.

Cette commission devra se réunir au moins deux fois par an.

Rôle :

- Elire à la commission de la CMF un représentant.

- Etudier la centralisation et la diffusion des répertoires.

- Intervenir auprès du Bureau Fédéral afin qu'à chaque préparation de manifestations (congrès, festivals, examens), il y ait une participation active des Juniors.

- Organiser des rencontres.

- Promouvoir la formation de jeunes chefs.

2. - De la Commission Confédérale Juniors :

Composition :

- Elle devra se composer d'un représentant par Fédération.

- Ces représentants se réuniront à Toucy, fin octobre, pour quelques journées d'études notamment pour définir la politique annuelle et la soumettre à la C.M.F. par le canal des 3 membres délégués, élus pour un an. Ceci devra se faire avant l'établissement du budget prévisionnel.

- A ces 3 membres s'ajouteront 2 membres du Conseil d'Administration de la C.M.F. pour former la Commission paritaire Juniors.

Rôle :

- Définir une politique annuelle des formations juniors.

- Préparer un budget sur le plan national.

- Se consacrer une page dans le journal C.M.F. (compte rendu).

- Centraliser à l'échelon national.

- Dans l'éventualité de la création d'un Orchestre Juniors National, des stages, des manifestations, étudier les problèmes de sélection.

- S'assurer qu'elle aura un représentant aux Instances internationales.

3. - De la Commission Juniors CISP.M

- La commission n'existe pas.

- La commission n'existe pas.

- Son rôle :

Il serait d'organiser des rencontres à l'échelon international.

### LISTE DES PARTICIPANTS

1. - 2. M. et Mme BAILLON Ouest

3. BETOURNE Michel Somme

4. BEZIE Jacques Bretagne-Anjou

5. BOILLOT André Côte-d'Or

6. - M. et Mme BOLZE Sud-Est

8. CHOPINEZ Daniel Vosges

9. - 10. M. et Mme CHRISTNACH CISP.M

11. - 12 M. et Mme CUSSAGNET Bretagne-Anjou

13. DECUGIS Claude Commission et Normandie

14. DUPIN Jean Sud-Ouest

15. EHRMANN Albert Commission Nat.

16. FACCHIELE Fernand Indre

17. FERET Alain Seine-et-Marne

18. FONTA Jean Saône-et-Loire

19. FRANCOIS Marcel Orléanais-Berry

20. GOUVERNEUR Guy Somme

21. LENOIR Roger Yonne

22. LEVRANGI Louis Dauphiné

23. LIBRAIRIE Vosges

24. MALFAIT J.-P. Commission et Dauph.

25. MARCHANT Aimé Indre

26. MAUCOTET Jean-Marce Côte-d'Or

29. NEURANTER René Seine-et-Marne

28. PETIT Marie-Ango Côte-d'Or

29. POMMARD Christian Indre-et-Loire

30. ROBERT Jean Nièvre

31. ROUCART Paul Sud-Est

32. THIVOUT Robert Ardennes

33. TONNON René Commission Nat.

34. VIDAL Paul Auvergne

35. WEGL Jacques Auvergne

36. - 37 M. et Mme ZEMP Franche-Comté

38. TEXITER René C.M.F.

### HARMONIE NATIONALE JUNIOR

SI VOUS AVEZ MOINS DE 21 ANS

Posez votre candidature à la sélection dans l'Harmonie Nationale Junior.

1) En vous inscrivant :

Avant le 15 janvier 1976, aux stages de perfectionnement en instruments à vent.

Ces stages se dérouleront en 3 sessions dont les dates coïncident avec celles des vacances scolaires dans les 3 zones académiques, soit :

ZONE A : 1er au 7 février 1976.

ZONE B : 8 au 14 février 1976.

ZONE C : 15 au 21 février 1976.

Nombre de stagiaires admis par sessions : 5 flûtes, 5 haut-bois, 10 clarinettes, 4 bassons, 8 saxophones, 8 trompettes, cornets, bugles, 6 trombones, 5 cors, 4 tubas.

Droit d'inscription : 250 F. (possibilité de bourses).

Avant le 1er mars 1976, au stage de musique d'ensemble qui se déroulera à Toucy du 21 mars au 2 avril 1976.

2) en bloquant votre deuxième quinzaine de juillet pour pouvoir participer à la première tournée de l'Harmonie Nationale Junior.

### LES JEUNES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les textes relatifs à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire exigent que les membres du Conseil d'Administration soient majeurs, sont appelés à être modifiés par une loi dont le projet dû à l'initiative de notre Secrétariat d'Etat, est actuellement soumis pour avis aux autres ministères intéressés.

Ce projet tend à rendre éligible au conseil d'administration d'une association de jeunesse, d'éducation populaire, de sport ou de plein air toute personne âgée de 16 ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis de 6 mois et à jour de ses cotisations.

Il est prévu toutefois que la moitié au moins des sièges du Conseil d'Administration devront être occupés par des membres ayant atteint la majorité légale et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le Bureau, élu par le conseil d'administration, devra comprendre au minimum un président, un secrétaire et un trésorier ; ses membres devront être choisis obligatoirement parmi les membres jouissant de leurs droits civils et politiques.

Bien que ces dispositions ne soient encore officiellement en vigueur, il y a lieu de considérer qu'elles peuvent déjà être prises comme normes, ce qui concerne l'aspect statutaire des mandats d'agrément.



La commission « Juniors » est la continuation de la commission des jeunes laissée par M. Ehrmann.

### ÉDITORIAL

## ORCHESTRE JUNIOR ? MON AMI

...Le 15 août 1967, c'était jour de fête à Tullins. Grâce au pionnier des Formations Juniors : Jean-Pierre Malfait, la petite ville, nichée dans les Noyers, sur les bords de l'Isère, accueillait le Premier Festival International Junior. Depuis trois jours, des centaines de jeunes musiciens venus du Danemark, d'Allemagne, d'Italie, du Luxembourg et de France avaient investi Tullins et y déversaient leurs flots d'harmonies. Dans la foule qui, sous le chaud soleil, se pressait dans le clos des Chartreux, un homme venait, sans s'en douter, de trouver la solution de ses problèmes : mon Orchestre Junior allait naître, grandir, prospérer...

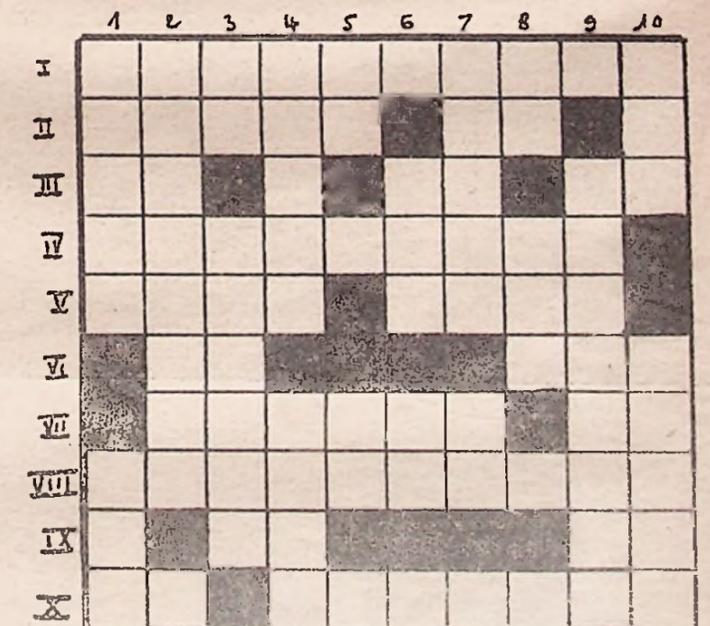
...Réunis à Toucy, les 25 et 26 octobre, les délégués fédéraux des Formations Juniors ont émis de nombreuses propositions que vous lirez dans les colonnes voisines. Il en ressort que le mouvement « Orchestre Junior », relativement récent, est appelé à prendre une grande ampleur dans notre pays. La Confédération Musicale de France, consciente de cette réalité a créé une commission chargée de coordonner l'action. Cette page dans notre journal, que nous inaugurons, et qui nous est réservée, n'est-ce pas la preuve de la place importante que l'on nous reconnaît ?

Aujourd'hui, cinquante ou cent (je ne sais), demain, mille ou quinze cents (je l'espère), les Orchestres Juniors, poussés par l'enthousiasme juvénile de leurs participants, prépareront des lendemains qui chantent... juste...

A nouveau, les Sociétés Populaires de Musique, sûres de leur avenir, relèveront fièrement la tête : l'Orchestre Junior sera devenu l'éloquent symbole de la vie musicale de notre pays.

Claude DECUGIS.

## MOTS CROISÉS MUSICAUX



Horizontalement. — 1. Superposition de plusieurs lignes mélodiques. — 2. Chanteur grec, VIème av. J.-C. - Note — 3. Roulement - Conjonction - avare — 4. Léchappe à certains notes — 5. Embardation légère - Sur l'Alzon — 6. Initiales d'un compositeur bordelais, auteur de Peau d'Ane - A écrit la musique de Love Story. — 7. Chanson d'une certaine façon - Hollande — 8. Intimité de certains sons — 9. Lumière - Les Pyrénées. — 10. Pronom - Fondateur de notre maison.

Verticalement. — 1. Compositeur et chef d'orchestre français - Du groupe des cinq — 2. Sorte d'opéra sacré — 3. Ancienne mesure chorale - Compositeur français, auteur de l'Arlequin — 4. Le C.N.P.M.A.E. y siège - Elimee — 5. Initiales d'un célèbre chanteur, né à Bayonne en 1897 - Saint — 6. Choist - Tullins — 7. Compositeur Espagnol - Rurik — 8. Côte - Percil — 9. Les jeunes chefs connaissent bien son festival — 10. Trouble - Partie du corps humain.

# CANADA

(25 SEPTEMBRE - 5 OCTOBRE 1975)

TORONTO - OTTAWA - MONTRÉAL et Ville de QUEBEC

## à l'occasion de la 16<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE

Présence de la Section Française de l'I.S.M.E.

à la Semaine Mondiale de la Musique

### AVANT-PROPOS

Afin de dissiper un malentendu possible sur l'utilité d'imprimer la liste des nombreuses réceptions auxquelles nous fûmes conviés, je tiens à dire que cette énumération constitue un hommage au Canada. En effet, ce pays sut prouver, à tous les niveaux, combien il portait d'intérêt à la Musique : il semble très important de souligner qu'en plus des professionnels de la musique, les ministères et le gouvernement s'intéressent à cette question.

Le Premier Ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, souhaita, dans son discours d'ouverture du congrès, voir les travaux se dérouler sous le signe de l'harmonie et de l'amitié.

M. John Roberts, président du Conseil canadien de la Musique, accueillit chaleureusement les visiteurs étrangers. Il exprima son espoir de voir les contacts et les conférences renforcer la compréhension des éléments et des ressources de la Musique au Canada. Sa charmante épouse le seconda tout au long de la semaine. Ils apprécièrent beaucoup la venue des 9 membres du Comité de la Section française de l'I.S.M.E., conduite par la présidente, Mme Blanche Leduc, et M. André Ameller, vice-président de l'I.S.M.E. international. La distinction et la gentillesse de M. et Mme John Roberts nous aidèrent beaucoup à surmonter notre fatigue, car ils furent un tel exemple de courage.

Le congrès débuta à Toronto, avec la réception offerte par leurs Excellences le Gouverneur général du Canada et Madame Jules Léger : équivalence d'une réception à l'Élysée.

Le dîner offert par le gouvernement de la province d'Ontario, à Toronto également, en présence de l'honorable Pauline M. Mc Gillib, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, et M. Donald W. Mc Gibson, se déroula dans la pure tradition britannique. Selon le protocole, les personnalités furent précédées par des Écossais jouant du « big-pipe » et le toast à la reine fut porté en leur présence. La bienvenue fut souhaitée par l'honorable Robert Welch, ministre des Affaires Culturelles et des Loisirs de l'Ontario.

La réception au Parlement d'Ottawa par l'honorable J. Hugh Faulkner fut des plus réussies.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer, toujours à Ottawa, M. Bernard Poir, attaché culturel de l'Ambassade de France, qui s'est vivement intéressé à nos travaux. Ce qui permit à Mme Blanche Leduc, M. André Ameller et Monsieur Masson-Forestier d'établir des comparaisons entre l'enseignement dans nos deux pays et d'échanger des points de vue.

À Montréal, une très belle réception eut lieu au Pavillon Hélène-de-Champlain, en l'honneur de Sainte-Hélène.

À Québec, le ministre des Affaires culturelles du Québec donna également une très grande réception.

Nous avons regretté l'absence de M. Henri Sauquet, président du Comité national de la Musique. La France fut donc représentée par M. Masson-Forestier, secrétaire général du Comité national de la Musique. Avec son dynamisme habituel, il affirma ses convictions dans des interventions très remarquées au cours de ce congrès.

M. André Ameller, vice-président du Comité International de l'I.S.M.E., prit part également aux votes et avait en plus le mandat pour la République Argentine, empêchée d'assister aux délibérations.

Afin de vous donner une idée plus précise de ces journées et des principales activités suivies, il convient de les diviser en deux chapitres :

- a) Manifestations artistiques,
- b) Tables rondes.

### MANIFESTATIONS ARTISTIQUES

#### • VU ET ENTENDU A TORONTO

— Un récital d'orgue, AUBREY-FOY, à la cathédrale Saint-James, avec un programme original ;

— Un récital d'orgue, HUGH Mc LEAN, à l'église Saint-Paul's, avec un programme très éclectique dont une création mondiale, « Icons », de Bengt Hambraeus, et « The Last Traveller's dream » op. 25. Cette œuvre se détache nettement des autres. Elle fut écrite par Derek Hesley et dédiée à H. Mc Lean. Le titre est tiré d'un très beau poème de Blake, « Les Portes du Paradis ».

— Représentation de LOUIS RIEL, d'Harry Somers (drame musical en 3 actes) ;

— LUSTRO, de R. Murray Schafer, où l'orchestre symphonique de Toronto était dirigé par Marius Constant. Cette œuvre est très intéressante car il s'agit d'un triptyque d'allure mystique, composé de 2 mouvements extrêmes, pour orchestre, bandes ma-

gnétiques et voix, et d'un mouvement central pour voix solo et bandes magnétiques seules. Cette très grande œuvre mériterait une étude particulière, mais il fallait dire aussi que la beauté a été exprimée sous la baguette de Marius Constant, qui a su magistralement triompher des difficultés.

#### • VU ET ENTENDU A OTTAWA

— Au Centre National des Arts, M. Elliot Trudeau, premier ministre, en présence du gouverneur M. Jules Léger, rendit hommage à la musique et présenta les sculptures exécutées par l'artiste esquimeau Shookjuk. Elles furent offertes à Yehudi Menuhin, Ravi Shankar et Dimitri Shostakovich (à titre posthume).

— « Portraits imaginés » de Luis de Pablo, en l'église du Sacré-Coeur - Université d'Ottawa.

Le compositeur dit que le créateur est celui qui croit fermement que, caché derrière n'importe quel chaos, se trouve un ordre qu'il est capable de saisir. Il a donc vu « Portrait », comme une musique invitant à la méditation, une sorte de voyage imaginaire vers « l'intérieur ». Mais aussi l'immense Canada est représenté du point de vue géographique par des groupes dispersés en 6 points différents. Ce qui donne un résultat surprenant, avec un mélange de langues, de sonorités et d'instruments très divers.

Cette musique, presque spatiale, n'a pas pu laisser indifférent l'auditoire attentif.

Une cérémonie qui avait grande allure, en présence des docteurs en toge et à bonnets carrés, suivit ce concert. Elle permit d'assister à la remise de doctorats honorifiques en musique de l'Université d'Ottawa, aux personnalités suivantes : Yehudi Menuhin (Londres, Angleterre), Harry Somers (Toronto, Canada), Tran Van Khé (Paris, France) et Jean Vallerand (Québec, Canada).

#### • RECITAL YEHUDI MENUHIN

Que dire d'un homme qui a réussi le miracle d'être une légende de son vivant et que l'on entend toujours avec un immense plaisir. Il exprima sa pensée dans une phrase d'une grande valeur spirituelle, en affirmant que « la musique était cette prémonition du droit des hommes à une paix perpétuelle, qui appartient à tout le monde ». Ces dernières paroles devaient gommer toutes les discussions stériles, que seul un grand esprit est capable d'effacer.

En dehors de son grand talent, Yehudi Menuhin reçut beaucoup d'hommages et de remerciements, pour les 15 années passées à la présidence du Conseil International de la Musique.

— Au Centre National des Arts : « Le Souffle de nos Ancêtres », par les Gens de « Ksen », nous fit pénétrer dans les tribus des Indiens.

Les artistes de la Colombie Britannique ont tenu à faire connaître l'art et les cérémonies des Indiens, et leur spectacle ressemble à un musée animé.

On y découvre une quantité d'accessoires, de costumes, d'instruments et les différents clans interprètent leur rituel — ou l'art se confond avec la cérémonie.

Les artistes témoignent beaucoup d'enthousiasme et apportent un réel talent à nous raconter leur histoire.

Les masques en bois (de bouleau, de cèdre ou d'aulne) sont souvent des têtes d'animaux : hibou, loup, grenouille, faucon, etc... et sont destinés à maître un pont entre les hommes et les forces de l'univers. Les chants un peu naïfs à nos yeux correspondent à un rituel établi où les costumes ont aussi une grande importance.

Un spectacle fort divertissant et où l'on trouve des raisons de réflexion profonde.

#### • VU ET ENTENDU A MONTREAL

— Les danseurs du Théâtre National de Birmanie.

Pour nous, qui avions vu les danses de Bali, ce ne fut qu'une merveilleuse retrouvaille avec le Ramayana. Mais, pour le public nord-américain, ce fut une découverte ! La danse birmane est fondée sur plusieurs centaines d'exercices différents pour garçons et filles.

Les costumes étant les costumes traditionnels de cour, le spectacle fut éblouissant.

#### — Musique contemporaine

L'ensemble de la Société de Musique Contemporaine du Québec, sous la direction de Serge Garant, présenta « Symphonies d'instruments à vent », d'Igor Stravinsky, et « Couleurs de la Cité céleste », d'Olivier Messiaen, ainsi que « Les Nocturnales », avec des pupitres de percussion, clarinette et ondes Martenot, piano, flûte céleste et violoncelle. Tenus par des artistes de talent, nous firent passer une excellente soirée.

#### • VU ET ENTENDU A QUEBEC

Le concert « Sons et Brioches », par les Jeunesses Musicales du Canada avec la quintette à vent du Québec fut très apprécié, ainsi qu'un récital Edith Butler et Félix Leclerc qui nous détendirent un peu, avec des chansons poétiques fort bien écrites et très bien interprétées par deux artistes de talent.

La semaine s'acheva avec un concert de Musique Contemporaine et l'Orchestre Symphonique de Montréal, dirigé par Rafael Fruhbeck de Burgos.

#### TABLES RONDES très intéressantes sur :

- Journaux et publications ;
- Influence de l'éducation musicale ;
- Le rôle de l'interprète populaire et la démocratisation de la musique ;
- Conséquences sociales et recherche sociologique ;
- Le rôle du compositeur ;
- L'influence des « mass media » sur le comportement musical de la jeunesse ;
- La musique et le public de demain ;
- L'influence des traditions ;
- L'écologie sonore mondiale.

Autant de conférences qui méritent une étude particulière ; il serait impossible de les développer cette fois.

Aussi très intéressante la visite d'une école de danse à Toronto, sur laquelle nous reviendrons également.

Le Canada a fait un énorme effort pour réussir un très grand congrès, où il a été question d'éducation musicale (puisque les 3/5 des membres du Comité International de la Musique sont membres de l'I.S.M.E.), de musique classique et de musique contemporaine.

En dehors de la formation des maîtres et de la pédagogie, le public aussi a été concerné et les conférences ont été parfois dirigées pour l'orienter vers une plus large compréhension du problème de l'éducation musicale.

La conclusion qui s'impose en définitive est que, dans chaque pays, un effort doit être fait pour que la musique fasse partie intégrante de l'enseignement.

Tous les pays se sont montrés unanimes à vouloir poursuivre cet effort.

L'I.S.M.E., dans son prochain congrès, qui aura lieu à Montreux (Suisse) en juillet prochain, se promet de le rappeler.

— 0 —

Je ne voudrais pas terminer ce compte rendu sans remercier nos amis Canadiens qui nous ont témoigné tant de gentillesse ; plus particulièrement, Marie-Gillette Bernier et son équipe, M. et Mme Gilles Potvin, Maurice Bleau, à qui le doigt et notre grande amie Maryvonne Kendergi, Présidente du Conseil des Arts, et à M. Laurier Hébert pour son charmant accueil à la Radio et à la Télévision.

Tous mes compagnons de voyage adressent une mention spéciale à Mlle Nicole Boy, pour ses qualités d'interprète et son humeur toujours égale, malgré les petits incidents de parcours. Son sourire et son courage nous sauvèrent maintes fois de petits désagréments.

Je n'ai pas parlé non plus de notre visite aux Chutes du Niagara, du Mont Gabriel dans les Laurentides, de la promenade sur le lac, de la visite à Québec, mais ce très bref voyage d'agrément avait été parfaitement organisé par la Société Tansator, responsable de tous nos déplacements, et nous serions bien ingrats de le passer sous silence. Mlle Nicole Boy a veillé à nous laisser le maximum de temps pour profiter de ce trop court loisir et nous l'en remercions une nouvelle fois.

Laurence MONTEIL

Le président et les membres du Comité canadien d'organisation du Congrès de l'I.S.M.E. de 1975 étaient présents à la première réunion. Celui-ci se tiendra à LONDON (Ontario) du 11 au 20 août 1978.

ASSUREZ VOS SOCIÉTÉS A LA C.M.F.

## INSTRUMENTS DE MUSIQUE A VENT



# ARLOD S.A.

8, PLACE DES VICTOIRES 75002 PARIS  
Téléphone 260.00.40

## FLUTES HERNALS ET SANKYO \* TROMPETTES GETZEN

ET TOUS INSTRUMENTS A VENT 'CLASSIQUE ET VARIETES'

VENTE \* RÉPARATION SERVICE APRÈS VENTE

Atelier spécialisé pour les bois et les cuivres

## BUFFET-CRAMPON A 150 ANS

(Suite de la 1ère page)

rent la question de la tablature de certains passages, des trilles, et des roulades rapides qui caractérisaient la musique de l'époque. Et lorsque Buffet et Klosé eurent perfectionné leur nouvelle clarinette, le système Boehm de 17 clefs était utilisé par les musiciens de l'Europe entière. Il fut introduit pour la première fois en 1839 ; puis joué, amélioré, remanié, perfectionné, pour être breveté par Buffet Crampon en 1844.

Peu après, lors de l'invention par Adolphe Sax d'un nouvel instrument, le saxophone, c'est Buffet qui se chargea de la mise au point de sa manufacture, toujours avec le souci de perfectionnement et de la haute technicité qu'il avait déjà démontrés pour la production des clarinettes. Ainsi, au fil des années suivantes, Buffet Crampon, fils du fondateur Louis-Auguste Buffet, connut un vrai succès... un succès couronné par un véritable kaléidoscope de réussites, de récompenses et d'honneurs, de nouveaux marchés ouverts, d'innovations techniques et, bien entendu, de la belle musique, jouée par les grands musiciens de l'époque. En 1965, le maître Klosé, essayeur et directeur musical chez Buffet Crampon, reçut la Croix de la Légion d'Honneur pour son travail sur la clarinette. Puis en 1978, Buffet Crampon reçut la médaille d'or de l'Exposition Universelle pour ses 42 instruments de musique de toute sa gamme, y compris, et surtout, pour le saxophone.

En 1885, une nouvelle Croix de la Légion d'Honneur. Les solistes de l'Opéra de Paris jouaient sur des instruments Buffet

Crampon, de même que les artistes de l'Opéra Comique. En 1889, le seul Premier prix pour instruments de musique à l'Exposition Universelle.

Peu après, nomination par le gouvernement français comme fournisseur exclusif et officiel des instruments à vent du Conservatoire de Musique de Paris, des Concerts Lamoureux, du célèbre orchestre de Toscanini à New York. Et ainsi de suite. La liste est sans fin.

Sans fin, naturellement, parce qu'elle continue à s'allonger. Nouvelles distinctions, nouvelles récompenses, nouveaux perfectionnements. L'étoile et constante collaboration entre le musicien virtuose et le facteur d'instruments, principe de fabrication sine qua non chez Buffet Crampon, de même que cet esprit de corps qui caractérise cette toute petite entreprise familiale depuis sa fondation, sont toujours au premier plan à l'heure actuelle.

Et la tradition continue. C'est ainsi qu'à l'occasion de ce 150<sup>ème</sup> anniversaire de Buffet Crampon annoncé sur le marché mondial, un tout récent modèle de clarinette la « RC » mise au point par M. Robert Carée, directeur technique emeritus qui lui aussi célébra en 1975 l'anniversaire de sa 50<sup>ème</sup> année avec la maison.

Bien qu'au cours des 150 ans d'expérience en facture d'instruments à vent, certaines machines de précision des dispositifs techniques aient été ajoutés, l'instrument qui porte la marque Buffet Crampon est encore aujourd'hui, en très grande partie, fabriqué manuellement. C'est ainsi que vit toujours la renommée mondiale de Buffet Crampon et avec elle la haute technicité de la facture française des instruments à vent.

**CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE  
(C.I.S.P.M.)**

**ATTRIBUTION DE LA LYRE D'OR DE VICHY  
les 19 et 20 juin 1976**

Ce concours est organisé par la ville de Vichy et son Comité des Fêtes, sous l'égide de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique (C.I.S.P.M.), de la Confédération Musicale de France (C.M.F.) et de la Fédération Musicale du Centre (F.M.C.).

Présidence de M. le maire de Vichy.

**BUT**

Réunir à Vichy, les 19 et 20 juin 1976, cinq à six sociétés populaires internationales de musique, de nations différentes, possédant les qualités suivantes :

- 1) Sociétés de « 1er Plan » au point de vue valeur musicale, qui seront présentées et déléguées par leur Fédération Nationale respective et du niveau minimum des divisions supérieures.
- 2) Etre de formation « Harmonie ».
- 3) Avoir une tenue uniforme et d'excellente présentation.

**REGLEMENT**

Les sociétés (au maximum six et une par nation) seront désignées parmi les nations affiliées à la C.I.S.P.M.

Le règlement du concours sera celui appliqué dans les concours de la C.I.S.P.M.

**Jury.** — Le jury sera composé de trois personnalités de la musique prises en dehors des nations représentées au concours.

**Attribution de la Lyre d'Or de Vichy.** — La Lyre d'Or sera attribuée à la société ayant obtenu le plus grand nombre de points aux épreuves imposées et de choix.

**Récompenses.** — Des récompenses seront attribuées à toutes les sociétés selon leur classement.

**Morceaux imposés.** — Le ou les morceaux imposés (œuvres inédites) seront désignés par la C.I.S.P.M. Les titres de ces morceaux et le nom de l'éditeur seront communiqués aux sociétés participantes trois mois à l'avance.

**Morceaux de choix.** — Les sociétés devront préparer deux autres morceaux agréés par la C.I.S.P.M. afin de permettre au jury de choisir l'œuvre à exécuter.

Elles devront être en mesure de communiquer au jury trois conducteurs des œuvres choisies. Ces conducteurs leur seront restitués.

Les titres de ces deux morceaux devront être indiqués au Comité d'Organisation un mois avant la date du concours.

**Morceaux d'ensemble.** — Les sociétés devront se procurer et étudier les deux morceaux suivants :

— CONCORDIA. « Hymne de l'Amitié Internationale » de Jules Semler-Collery. Editions Transatlantiques, 14, avenue Hoche, Paris (8ème).

— HYMNE OFFICIEL DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE, de Roger Boutry. Editions Leduc, 175, rue Saint-Honoré, Paris.

**PROGRAMME**

**SAMEDI 19 JUIN**

Les sociétés désignées devront être arrivées à Vichy, à 16 h. et se conformer au programme ci-dessous :

— 17 h. elles défilent en ville, accompagnées éventuellement de leur batterie-fanfare, suivant un ordre et parcours fixés afin de créer une première ambiance de fête. En tout état de cause, ce défilé sera court.

— 20 h 30, au théâtre du Grand Casino, les sociétés participeront, en public, au concours pour l'attribution de la Lyre d'Or de Vichy et des différentes récompenses.

L'ordre de passage des sociétés sera désigné par tirage au sort entre les directeurs des sociétés, sous le contrôle d'un représentant de la C.I.S.P.M. à un moment qui sera précisé ultérieurement.

Si, pour une raison d'horaire, le concours ne pouvait se terminer le samedi soir, il se prolongera le dimanche matin à 9 h, au théâtre du Grand Casino.

**DIMANCHE 20 JUIN**

— 10 h 30, les sociétés se rendront en défilant au monument aux morts, suivant un itinéraire établi et reviendront ensuite (toujours en défilant) à l'Hôtel de Ville pour la réception officielle.

— 11 h, présentation des sociétés, place de l'Hôtel de Ville.

— 11 h 30, réception des sociétés et des personnalités officielles par M. le maire et la mu-

nicipalité de Vichy, dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville.

— 15 h 30, à un lieu qui sera déterminé ultérieurement : présentation des sociétés ; hymnes nationaux et levée des couleurs ; morceaux d'ensemble ; concert (une œuvre au choix par chaque société).

— 18 h, défilé des sociétés, à travers la ville, suivant un itinéraire établi, les sociétés seront transportées en cars, de l'endroit du concert au point de départ du défilé. Elles défilent en jouant, espacées de 200 mètres : afin de permettre une audition permanente. (Présence de l'Harmonie Municipale et de la Société Musicale de Vichy).

— 19 h, dans les jardins du Grand Casino : lecture du palmarès. Remise de la Lyre d'Or et des différentes récompenses par les autorités officielles.

Pour terminer : exécution d'un morceau par la société ayant obtenu la Lyre d'Or.

**NOTA.** — Les auditions au Grand Casino et les défilés (heures de rassemblement, ordre de passage, etc...) feront l'objet d'instructions particulières.

Des commissaires seront mis à la disposition des sociétés.

**CONDITIONS FAITES AUX SOCIÉTÉS PARTICIPANTES**

**HEBERGEMENT**

L'hébergement sera pris en compte par le Comité des Fêtes de la Ville de Vichy (chambre et repas) du samedi 19 juin au lundi matin 21 juin.

Les sociétés qui désireront avancer ou prolonger leur séjour à Vichy auront à leur charge les frais supplémentaires d'hébergement aux tarifs spéciaux prévus.

De même, les accompagnants auront à leur charge leurs frais d'hébergement suivant tarifs spéciaux consentis aux sociétés, sauf le Président, le secrétaire, le trésorier et le porte-fanion considérés comme membres.

**VOYAGE**

Les frais de voyage aller et retour seront à la charge des sociétés. Aucune indemnité ne sera allouée.

**INSCRIPTIONS**

Les demandes d'inscription des sociétés doivent parvenir au secrétariat général du comité des fêtes, mairie de Vichy (03200), avant le **PREMIER MARS 1976**, dernier délai.

L'inscription doit être transmise par la Fédération Nationale à laquelle appartient la société.

Ci-joint : Feuilles de demandes d'inscription à envoyer en deux exemplaires pour chaque société.

**NOTA.** — Les sociétés inscrites et définitivement admises à participer au concours recevront, en temps utile, des imprimés pour l'hébergement.

Le Comité des Fêtes de la Ville de VICHY.

**S.A.C.E.M. et C.M.F.**

Les relations entre la S.A.C.E.M. et les Sociétés musicales affiliées à la C.M.F. sont réglées par un accord signé le 8 juin 1963, ainsi qu'un avenant au protocole conclu le 24 janvier 1973.

Il apparaît nécessaire d'apporter aux dirigeants des Sociétés de Musique, des informations d'ordre pratique destinées à mieux faire comprendre les conditions dans lesquelles le bénéfice des tarifications préférentielles peut être accordé.

1. Est-il nécessaire d'aviser la S.A.C.E.M. avant une manifestation ?

Oui.  
Cette formalité est indispensable car elle est conforme aux dispositions légales et elle permet aux représentants des Auteurs de connaître exactement la nature et le but de la séance.

2. A quel moment faut-il le faire ?

Au moins 15 jours avant la date retenue, on peut même envoyer la déclaration beaucoup plus tôt, dès lors que les caractéristiques de la séance (horaires, prix d'entrée, etc...) ont été fixées.

3. Faut-il déclarer toutes les manifestations ?

Oui.  
Toutes celles comportant l'exécution ou la diffusion d'œuvres musicales ou théâtrales (concours, festivals, bals, sauteries, concerts, variétés, séances cinématographiques, etc...).

4. Quels sont les délais de paiement ?

L'organisateur doit fournir à la S.A.C.E.M. le bordereau des recettes réalisées (le cas échéant) accompagné du programme exact des œuvres exécutées, et régler le montant de la rémunération des auteurs, 15 jours au plus tard après la séance.

5. Est-il exact que pour les bals, le programme n'est pas exigé ?

Pour ce genre de manifestations, la liste des œuvres musicales exécutées est remplacée, dans le cas d'orchestres français, par une attestation de séance qui fournit la preuve que le chef d'orchestre a bien fait connaître à la S.A.C.E.M. la composition de son répertoire.

6. Pourquoi les tarifs de la S.A.C.E.M. peuvent-ils être différents suivant le genre de manifestations ?

La S.A.C.E.M. s'efforce de déterminer et de mesurer le service rendu par l'utilisation de son répertoire. Or, le rôle de la musique n'est pas le même selon qu'il s'agit d'un concert, d'une séance cinématographique ou d'une exposition de photos sonorisée par exemple.

7. La rémunération des auteurs dépend-elle toujours des recettes réalisées ?

Pour les manifestations où la musique joue un rôle essentiel,

la redevance est établie par application d'un pourcentage sur les recettes assorti d'un minimum de perception calculé en fonction des caractéristiques de la séance ou du budget des dépenses engagées.

Pour celles où le rôle de la musique est secondaire, un forfait est fixé.

La tarification forfaitaire est également retenue lorsqu'aucune recette n'est réalisée.

8. Est-il exact que la S.A.C.E.M. participe à l'achat des instruments de musique, de partitions musicales ou d'équipements ?

A l'occasion de deux bals ou concerts organisés entre le 1er octobre et le 30 septembre de l'année suivante pour permettre cet achat, la S.A.C.E.M. accepte de consentir à la société musicale, à titre de « don » une somme représentant 50 % des droits acquittés.

Certaines conditions doivent être respectées :

— pour l'organisation de ces séances, il ne doit être fait appel qu'à des orchestres locaux ou régionaux.

— La Société doit accomplir les formalités de déclaration préalable (en précisant le but de la séance), fournir le programme et payer les droits dans les délais précisés.

— Ensuite, dans les deux mois, suivant la manifestation, elle est tenue de préciser une demande de don accompagnée des factures acquittées, justifiant des achats précités.

9. Des autorisations gratuites peuvent-elles être délivrées ?

Oui.  
Pour plusieurs catégories de manifestations :

— Concerts publics et gratuits, sans recettes directes ou annexes, avec le concours bénévole des artistes et musiciens, donnés sur la voie publique ou dans une salle mise gratuitement à la disposition de la société.

— Concours ou festivals (sans bal) organisés suivant le règlement de la C.M.F. : sans re-

cettes directes ni annexes.

— Distributions de prix et bals gratuits de la Sainte-Cécile (organisés entre le 10 novembre et le 15 janvier à l'exception des 24, 25, 31 décembre et 1er janvier) :

Pour les séances sans recettes directes ni annexes avec le concours bénévole des artistes et musiciens.

— Manifestations de gratitude offertes aux membres des sociétés musicales.

Un certain nombre de conditions sont exigées, en particulier :

• séance réservée aux membres et adhérents et dont le nombre n'excède pas 200 ;

• recettes réalisées par la société musicale organisatrice à son seul profit ;

• ni publicité, ni affichage commercial ;

• orchestres locaux ou régionaux ;

La société qui bénéficie de cette autorisation gratuite renonce à l'un des deux dons annuels de 50 % des droits.

10. Quels sont les autres avantages accordés aux sociétés affiliées ?

Une réduction de 30 % sur les pourcentages applicables est accordée, lorsque les conditions de déclaration préalable, remise des bordereaux des recettes et des programmes et paiement de la rémunération des auteurs dans les délais sont respectés.

C'est ainsi que pour une séance de bal, concert ou variétés :

— le taux est ramené de 11 % sur les recettes brutes directes et 5,50 % sur les recettes brutes annexes à 7,70 % et 3,85 % (tarification applicable aussi aux festivals).

En l'absence de recettes « entrées », le taux de 8,25 % est réduit à 5,77 % sur les recettes brutes annexes.

— par ailleurs, les minima bénéficiant d'un abattement de 36 % sur la tarification générale

**EDITIONS MUSICALES  
TRANSATLANTIQUES**  
14, Avenue Hoche - 75008 PARIS  
Tél. 924.01.46

**MUSIQUE POUR HARMONIES**  
D. CIMAROSA — CONCERTO pour hautbois avec accompagnement de musique d'Harmonie.  
Arrangement Philippe ROUGERON.  
A. VIVALDI — CONCERTO pour deux trompettes avec accompagnement de musique d'Harmonie.  
Arrangement Philippe ROUGERON.  
R. DIEDERICH — PRELUDE ET FUGUE pour orchestre d'Harmonie.  
J. SEMLER-COLLERY — DIVERTISSEMENT BURLESQUE pour orchestre d'Harmonie.

**ENSEIGNEMENT DE LA CLARINETTE**  
J. LANCELOT — ECOLE PREPARATOIRE DE LA TECHNIQUE — Exercices pratiques.  
J. LANCELOT — TRENTE-TROIS ETUDES assez faciles — 1er Recueil de 1 à 16.  
J. LANCELOT — TRENTE-TROIS ETUDES assez faciles — 2ème Recueil de 17 à 33.

**ENSEIGNEMENT DE LA PERCUSSION**  
A.J. CAVAILLE — RYTHMES ET PERCUSSIONS à l'intention des débutants et préparatoires.



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE  
Documentation sur demande:  
HENRI SELMER PARIS

## Louis CUVILLIER n'est plus

C'est un ami très cher que je viens de perdre mais aussi un grand serviteur de la musique populaire qui disparaît.

Nous nous étions connus au Collège de Sorèze, illustré par le R.P. Lacordaire et c'est sur les bancs de l'école et particulièrement au sein de sa fameuse fanfare, dont il devait assumer la direction, que naquit une solide amitié.

Engagé volontaire en 1916, sa brillante conduite au feu devait lui voir attribuer la médaille militaire, les croix de guerre française et belge, officier des Palmes académiques, il était en outre titulaire de nombreuses décorations françaises et d'ordres étrangers.

A la fin des hostilités, il part au Maroc comme ingénieur du service topographique et c'est ainsi qu'à Casablanca il fonde l'harmonie « Le Foyer Casablancais ». Il en prenait la direction jusqu'à sa dissolution due à l'indépendance. Les lettres de félicitations de l'Ambassade de France et des autorités chérifiennes qui le faisaient commandeur du Ouissam-Alaouite sont les témoignages des beaux résultats obtenus dans le domaine musical. Dans notre ancien protectorat, il a largement contribué au prestige de la France.

Ayant pris sa retraite dans l'Indre-et-Loire à Veigné, il a voulu fonder dans ce village une société musicale, faisant bénéficier bénévolement de ses connaissances toute une jeunesse.

Il était également compositeur de plusieurs œuvres qui trouvent audience non seulement au sein de nos sociétés mais aussi auprès de nos musiques militaires.

Les obsèques religieuses se sont déroulées dans la petite église de Veigné où l'Union musicale a exécuté dans andantes religieux.

Le cercueil était recouvert du drapeau tricolore sur lequel étaient posées la casquette de chef de musique ainsi que toutes ses décorations.

Le prêtre qui officiait a retracé les sacrifices et services rendus par le disparu à la cause de la musique populaire.

Assistaient à cette cérémonie, le maire entouré de tous les membres de son conseil municipal, ainsi que les représentants de l'Association des A.C. et Prisonniers de guerre de la section de Veigné et ceux des différentes sociétés de musique des environs.

Il a été accompagné jusqu'à sa dernière demeure, par la société musicale jouant des marches funèbres et une foule nombreuse, venue lui rendre un dernier hommage.

Et maintenant, Louis Cuvillier dont la devise était « Servir toujours », repose selon sa volonté dans le cimetière de ce petit village, regretté par toute une population dont il avait su se faire apprécier et estimer.

A. P.

## LE BASSON

**LE BASSON.** — Un problème : le trou du bocal et le tampon de la clé du bocal.

Dans tous les bassons fabriqués en France et à l'étranger le bocal est mobile par rapport à la petite branche sur laquelle est fixée la clé de fermeture du trou du bocal, cette clé étant généralement ouverte, étant manœuvrée par le pouce et le 5ème doigt de la main gauche. Ce bocal est enfoncé dans la petite branche par l'intermédiaire d'un liège lubrifié. Il en résulte qu'en cours de fonctionnement :

1. - le bocal tourne inévitablement autour de l'axe de la petite branche.

2. - du fait de cette rotation le tampon de la clé de bocal est, par frottement, usé d'abord, déchiré ensuite par la saillie hémisphérique qui garnit le trou qu'il obture.

Afin de palier à cet inconvénient, certains facteurs ont remplacé le tampon de peau par un tampon de liège. Mais les bassonistes n'ont pas tardé à constater les inconvénients de ce procédé. Outre que l'obturation est défectueuse, au fur et à mesure que le liège, se lassant devient moins malléable, le tampon adhère souvent au trou du bocal lorsqu'on lâche la clé, inconvénient auquel l'exécutant remédie en interposant une feuille de papier à cigarettes entre le tampon et le trou.

Or, en 1950, le Dr. Simonin et M. Gander, d'Angen (47) ont imaginé et construit un dispositif de fixation du bocal sur la petite branche. Mis en place la même année, ce dispositif a permis de ne changer que 2 fois le tampon du bocal en 25 ans. Il a fait l'objet d'un article paru dans « La Dépêche du Midi » - chronique de Villeneuve-sur-Lot, le 7 août 1975.

A noter que les tampons usagés étaient emboutis, craquelés par usure mais non perforés. A la rigueur, on aurait pu encore les utiliser.

D'autre part, le Dr. Simonin assez surpris de voir un bassoniste de l'Opéra de Paris, utiliser le papier à cigarettes comme il est indiqué ci-dessus s'est attaqué immédiatement à cet inconvénient. Il a comblé la cuvette de la clé de bocal avec un morceau de liège aplani sur sa face extérieure. Sur cette face plane, il a collé une lame de caoutchouc de 1 mm d'épaisseur. L'énergie potentielle communiquée à cette lame du fait de la fermeture de la clé sous la pression du doigt est restituée sous forme d'énergie cinétique, qui, s'ajoutant à celle du ressort de rappel, repousse la clé lorsque la pression du doigt cesse.

Il suffit de taper légèrement la lame de caoutchouc pour assurer sa conservation.

L'obturation est parfaite et se fait toujours au même point.

## HOMMAGE A PAUL ARMA

SUITE DE A (1ère PAGE)

mière tournée par l'orchestre symphonique. Le magnétophone permet ensuite des combinaisons impossibles jusqu'alors (recurrence de thème ou de dynamique, superposition de groupes jouant selon divers mouvements métronomiques).

Musicien toujours à l'affût de la couleur sonore (ou visuelle comme nous le verrons), il définit ainsi son esthétique actuelle « mon premier point de départ se rattache à ce que j'appellerai un humanisme réaliste. Le second point : une composition comporte une architecture sonore. L'utilisation d'une bande magnétique nous accorde une liberté parfaite ».

Depuis 1945, Paul Arma se consacre à la composition d'œuvres de toutes sortes : chorales symphoniques, musique de chambre ou électromagnétique. Missions de recherche, émissions à l'ORF, conférences dans le monde entier, rien n'est étranger à un esprit éclectique, ami de tous, des hommes et des arts. Il faut au minimum citer : « Structures variées » pour orchestre, 30 « Transparences » pour divers groupes, « Cantate de la Terie », « Cantate Magnétique » ou « Huit Résonances » pour orchestre. Quant à ses harmonisations, elles sont innombrables et présentes dans ce sens de l'humain qui lui est cher (2).

En France pendant l'occupation allemande, dans la clandestinité, il recueille nombre de chants de maquis, mais aussi des chants populaires encore sauvegardés dans d'humbles fermes oubliées. Le traitement qu'il fait subir à ces mélodies populaires nous ramène à l'enseignement de son premier maître, Bela Bartok. Il ne suffit pas de noter un thème et de le « ranger », mais le disséquer harmoniquement et rythmiquement pour servir ensuite les éléments et fragments dans un tout homogène. « Le folklore entre alors dans un monde qui n'est pas le sien et l'acquiert la considération dans des milleux où il est inconnu ».

Paul Arma eut l'idée de faire orner les couvertures d'une soixantaine de ses partitions par des artistes contemporains parmi lesquels Arp, Braque, Calder, Caron, Chagall, Hartung, Klee, Le Corbusier, Léger, Matisse, Mondrian, Picasso, Zadkine.

Par ce contact étroit (et unique) du monde pictural, il tente une authentique approche du rapport entre les arts plastiques et la musique et selon lui « chacun y a transposé l'impression qu'il a ressentie à l'audition de l'œuvre ».

Problème éternel que cette complémentarité des graveurs et dessinateurs qui tirent des lignes dans l'espace, et du musicien qui joue de la ligne sonore et temporelle. Messiaen le signale : « Musique et couleurs se répandent », et Gauguin s'écriait : « La couleur n'est qu'une belle note musicale ». Et sans revenir sur les titres des œuvres de Debussy, sans oublier Fauré-Latour écoutant, pour peindre, les mélodies de Schumann, ou Vénérose inspiré par un orchestre, d'autres musiciens ont comme Paul Arma tenté ce mariage : Georges Migot et ses gravures ou les combinaisons architecturales et musicales de Xenakis. Paul Arma en associant des artistes contemporains, ses amis (comme Debussy il s'entoure de plasticiens plus que de musiciens), a ainsi jeté un pont. — ô combien solide — entre des arts qu'on cherche toujours à opposer. Ces couvertures de partitions agrandies sur panneaux, ont déjà figurés dans nombre d'expositions (plus à l'étranger qu'en France hélas !). Elles permettent une rétrospective des artistes contemporains dont les sensibilités se sont trempées à la source créatrice de la musique de Paul Arma. Celui-ci va plus loin en sculptant lui-même, telle cette étonnante « Invention à 3 voix », jaillissement de la matière comme le ferait un contrepoint musical bien ordonné.

Car le problème du rapport des arts peut se résoudre en partie à notre époque grâce au progrès scientifique : les acousticiens sont habitués à suivre sur un écran cathodique les tracés vibratoires des sons fondamentaux et de leurs harmoniques et le grand public, se souvient encore de certaines séquences du film trop controversé de Walt Disney : « Fantasia ».

Le Centre d'information de la couleur a récemment publié les résultats d'une enquête qui ne laissent pas d'être troublants : en ramenant la progression mathématique de la gamme de py-

thagore à un dénominateur commun, on s'aperçoit que les longueurs d'ondes des couleurs du spectre sont, en proportion très proches de celles des degrés de la gamme. Ainsi, on parvient aux résultats vibratoires suivants : le sol correspond au violet ; la, au violet-bleu ; si, au bleu ; do (528) et vert (527) ; ré et jaune ; mi et orange ; fa (704) et rouge (700). Par ailleurs, un artiste suédois, Olov Wiberg transforme la musique en lignes et couleurs selon les mêmes normes.

Déjà vers 1925, un artiste Marcel Amiguet avait entrepris le tissage de tapisseries par l'établissement préalable d'une loi des harmonies naturelles à laquelle se conformait dans la nature, les végétaux et les animaux. Cette loi, l'accord parfait, basée sur les rapports 3, 5, 8 s'appuie sur la résonance d'une corde naturelle et sa division pythagoricienne 1/2, 1/3, 1/5 forme les résultantes (ou harmoniques).

Le premier essai fut une toile exposée au salon d'automne sur une Figue de Bac.

Paul Arma va plus loin encore avec ses *musigraphies* : il accomplit une restitution totale du rythme, de l'accord, de la mélodie par la couleur et la ligne. Le mot et l'invention du procédé sont de lui. Il s'agit d'une sorte d'écriture linéaire : en abaisse les durées, en ordonne les hauteurs. La matérialisation du mouvement musical est d'autant plus nette que chaque ligne musicale (ou série) est présentée selon une couleur différente.

La même division est utilisée en largeur et en hauteur. Donc, tous les éléments musicaux sont représentés dans la fidélité la plus absolue : le timbre (par la couleur des traits), la durée (les silences déterminent le graphisme), l'intensité (épaisseur du trait). Chaque musique porte ainsi visuellement son reflet, reflet toujours changeant selon les paramètres qui la composent. A la rigueur on pourrait retranscrire les notes tant la précision est grande. De plus, l'effet visuel est plastiquement très beau. Le point de départ de la composition est formée de 12 portées superposées, composées de 12 sons chromatiques, la 1ère dans l'ordre qui plaît au compositeur. Mais Paul Arma préfère le terme de suite à série qui pourrait le faire classer dans une certaine école viennoise. Or il ne veut être d'aucune chapelle : d'ailleurs l'utilisation des 12 sons est bien antérieure à Schoenberg ! Ici il y a échange des sons : dès la 2ème suite, la 1ère note passe à la fin. Dans la 3ème portée, la 3ème note devient initiale, etc. Ce n'est ni une nouvelle notation musicale, ni musique aléatoire, puisque le contrôle, tant vertical qu'horizontal se fait à chaque instant dans le graphisme.

Toujours dans la même recherche, P. Arma use d'un procédé, à lui, familier : « l'alcatoire organisé » qui part d'une rythmique naturelle. L'opération consiste dans le déroulement selon des temps différents, de bandes magnétiques ayant reçu un message d'instruments différents : violon ou flûte (on peut comparer le procédé à une conversation où chacun débite des paroles selon un tempo différent, même si elles sont semblables). Le premier instrument enregistre 6 fois la même « sui-

te » à 60 ; puis 63, jusqu'à 100.

Le 2ème instrument suit le même procédé et si on utilise un système de fugue à 3 entrées, les réponses interviennent, dans des délais symétriques, tous terminant ensemble. La valeur de chaque note correspond au graphisme. P. Arma dirige des musiciens à distance avec un métronome lumineux qu'il a inventé. Au moment du mixage, on commence par la fin puisque les musiciens avaient terminé en même temps le morceau : une entrée ayant par exemple 11 sons, la 2ème 15, la 3ème 20. On voit la structure atonale de cette musique, polyphonie de structures, devrions-nous dire !

La leçon à tirer est que le procédé reste d'essence « naturelle ». Car la Nature, apparaît comme analogique dans sa création même si elle assemble des éléments très ordonnés. Paul Arma qui ne veut jamais perdre l'Homme de vue, n'abandonne jamais la nature ; donc la résonance naturelle. D'où le sens profond de sa recherche, jamais esotérique ou purement céleste. « Naturelle » aussi, sa musique peut sembler en liberté totale, mais une rigueur absolue de construction des facteurs préside à l'élaboration.

Comme Bartok (qu'il fut le premier à jouer aux USA), il croit qu'il n'y a pas d'artistes sans le doute. D'où ce perpétuel renouvellement des moyens d'expression, pour tendre vers une vérité. Une vérité et non la vérité. Car dit-il, on ne peut juger une œuvre d'art en son temps. En postulant, il faut accepter l'intolérance qui est le lot d'une époque riche de trop de courants nouveaux et de moyens techniques.

On reste confondu que ce musicien français (depuis tant d'années) n'ait pas encore trouvé l'audience qu'il mérite. Mais on le sait, le Français répugne au mélange de genres, il est cartésien et tout ce qui ne peut se classer tombe dans le puits insondable de son indifférence.

Berlioz, musicien et homme de lettres, Saint-Saëns doué pour toutes Sciences et Arts, Roussel ou Koechlin également mathématiciens et tant d'autres ont ouvert cette triste voie. Comme si la richesse de l'être, ne permettait pas d'exceller selon la gamme si riche des concepts humains.

Or Diehe déclare, parlant de lui : « Ce qui semblait une gageure, un rêve impossible, Paul Arma a su le réaliser pleinement. Rapprocher, associer, accorder les frères séparés, poète, plasticien et musicien. Les réunir dans une œuvre commune, appartenir presque au miracle ». Jean Casson a la même idée : « ce générique soul d'expression humaine dans son art particulier permet à Paul Arma de vouloir le retrouver dans tous les Arts... Tous les Arts sont art et l'Art est l'Homme ».

Générosité, humanisme, méconnaissable curiosité et amour d'autrui et des grandes causes, Paul Arma se donne tout entier. Comme il le disait à José Bruyr : « Dans la moindre page, j'engage mon énergie et ma conscience ».

D. PAQUETTE.

(1) « La musique métaphorique de Paul Arma », de François VELLARD.

(Le Guide du Concert 1957).

(2) Œuvres de Paul Arma.

# Schneider

bois précieux



palissandre des Indes  
production à la pièce  
finition exemplaire

doigté baroque

**SOPRANO**  
**ALTO**  
**TÉNOR**

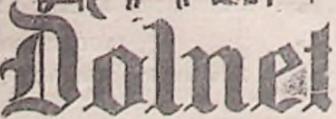
avec clé  
catalogue sur demande  
chez votre fournisseur  
ou chez



**ALPHONSE LEDUC**  
AGENTS EXCLUSIFS  
175, rue Saint-Honoré  
75001 Paris 260.62.47  
260.48.61 260.65.26



Trompettes  
Clarinettes  
Flûtes, etc...  
Saxophones



66, rte de Houdan, T. 477.03.35  
78 - MANTES-LA-JOLIE  
la Grande Marque  
Française

catalogue franco sur demande

# Manifestations 1976

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	CONCOURS	S'ADRESSER
16 et 17 mai 1976	PATAY (Loiret)	Concours International - Harmonies, Fanfares, Batteries.	M. Menissier, directeur de la Musique, 45310 Patay.
29 et 30 mai 1976	LE TOUQUET - PARIS-PLAGE (62520)	Concours International de Musique.	
30 mai 1976	FLORANGE (Moselle)	Concours fédéral	M. P. Jaquet, 11, rue Neuve, 57190 Florange.
13 juin 1976	JONZAC (Charente-Maritime)	Concours national ouvert à toutes formations	M. James Couillaud, Saint-Simon-de-Bordes - 17500 Jonzac.
19 et 20 juin 1976	VICHY (Allier)	Concours C.I.S.P.M. réservé aux Harmonies (une par nation) désignées par leur Fédération nationale. Attribution de la Lyre d'Or de Vichy.	Confédération Musicale de France, 121, rue La-Fayette, 75010 Paris.
20 juin 1976	DOULLENS (Somme)	Concours Interdépartemental.	M. Michel Brisse, directeur de l'Harmonie Doullens-Barly, 31, rue Watteau, 80000 Amiens.
26 et 27 juin 1976	MACON (Saône-et-Loire)	Concours international de Macon	Concours International de Macon, 3, rue de la Préfecture - 71000 Macon.
Pentecôte 1976	GANNAT (Allier)	Concours de Musique - Fête Fédérale de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre.	M. James Raoul, président de l'Harmonie de Gannat, 14, cours de la République, 03800 Gannat.
<b>CONGRES</b>			
11, 12, 13, 14 mars 1976	PARIS (75000)	72ème Assemblée générale de la C.M.F.	Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 Paris.
2 mai 1976	FOIX (Ariège)	Assemblée générale. Fédération Midi.	M. René Portes, secrétaire général, 16, place J.-Jaures, Beziers, Hérault.
7 juin 1976	GANNAT (Allier)	Congrès de la Fédération Musicale du Centre.	M. Reim André, président de la F.M.C., 2, rue Salignat, 03200 Vichy.
13 juin 1976	ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX (Jura)	Congrès Fédéral Franche-Comté et Territoire de Belfort.	M. Gilbert Crestin-Maitenaz, président de la Sté Mie « Orchestre champêtre », 39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux.
20 juin 1976	SCORBE-CLAIRVAUX (Vienne)	Assemblée générale et Festival départemental	M. Marcel Hélène, 86300 Chauvigny.
26 septembre 1976	CHASSENEUIL (Vienne)	Congrès de la Fédération des Sociétés musicales de l'Ouest	Secrétaire général.
<b>FESTIVALS</b>			
16 mai 1976	TAILLEBOURG (Charente-Marit.)	Festival de Musique.	M. Sauvanet André, Taillebourg, 17350 St-Savien.
16 mai 1976 et juin	NALLIERS (Vendée)	Rassemblement des jeunes musiciens du département	M. Bertrand, directeur du Conservatoire de La Roche-sur-Yon (Vendée).
23 mai 1976	MIRAMBEAU (Charente-Marit.)	Festival de Musique.	M. Jullien Rémy, 17150 Mirambeau.
23 mai 1976	JARNY (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique - Harmonies Municipale et des Cheminots.	M. H. Bezon, président, maire de Jarny - 54800.
30 mai 1976	SAINT-JEAN-D'ANGELY (17400)	Festival de Musique.	M. Bonnin Léon, 36, rue de Verdun, 17400 Saint-Jean-d'Angely.
30 mai 1976 et juin	L'AIGUILLON-SUR-MER (Vendée)	Festival départemental	M. Bertrand, Directeur du Conservatoire (La Roche-sur-Yon (Vendée)).
30 mai 1976	PERIGNE (Deux-Sèvres)	Festival	M. Palraut André, président, 79170 Périgné.
30 mai 1976	GENLIS (Côte d'Or)	Fête Fédérale des Sociétés Musicales de la Côte d'Or.	Société « La Genlisienne » à Genlis (21110).
13 juin 1976	BELVES (Dordogne)	Festival de musique et de majorettes de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne organisé par la Société Musicale « Accordion-Club de Belves.	M. André Cheyrou, 24170 Jolimont-à-Belves.
6 juin 1976	SAINT-CIERS-DU-TAILLON (Charente-Maritime)	Festival de Musique.	M. Vias Claude, St-Ciers-du-Tailillon, 17240 Saint-Genis-de-Saintonge.
6 juin 1976	AUBETERRE-sur-DRONNE (Charente)	Harmonie, Fanfares de Marche, batteries, majorettes.	M. Robert LACOSTE, Quartier Plaisance, Aubeterre 16390-St-Severin.
13 juin 1976	ST-AMANT DE BOIXE (charente)	Festival de Majorettes	Mme Linkenheld, 7, Allée Castaigne, 1600-Angoulême.
19 et 20 juin 1976	CREUTZWALD (Moselle)	Festival du 50ème Anniversaire - Chorale « La Houve ».	M. Alfred Roth, président, 30, rue des Amandiers, à Creutzwald.
20 juin 1976	COURSAN (Aude)	Centenaire Harmonie Républicaine. Festival de Musique.	M. SARZI, 3, rue des Fossés, Narbonne (Aude)
4 juillet 1976	LESTERPS (Charente)	Harmonies, Fanfares de marche, Batteries simples, batteries fanfares, majorettes.	M. Barbier Jean, 71, Route de Polliers, 16500-Cognac.
4 juillet 1976	SAINT-FORT-SUR-GIRONDE (Charente-Maritime)	Festival de Musique.	M. SUIRE Aléide St-Fort-Sur-Gironde. 17240-St-Genis-de-Saintonge.
15 août 1976	ILE-DE-RE (Charente-Maritime)	Réservé aux Sociétés insulaires.	

Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

## S. C. T. T. V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à PARIS de deux jours avec visite de Paris et de Versailles, avec guide, tour sur la Seine en bateaux-mouches, hôtel et repas. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre sur demande. Au prix de 127 F par personne (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. 183 — Tél. 522.83.37

## Consortium Musical - Editions Combre

24, boulevard Poissonnière - 75009 PARIS (ex-Philippo)  
Tél. 824-89-24 - 246-52-22 — C.C.P. Paris 286.25

### NOUVELLES PUBLICATIONS

André AMELLER :	MON PREMIER CONCERT (Pièces pour Alto à cordes et Piano)
André AMELLER :	TROIS NOVELETTES (Contrebasse à cordes et Piano)
André AMELLER :	ZORO (pièce pour Violon et Piano)
René CAPDEVILLE :	TROIS MEDITATIONS POUR ORGUE
André CAURETTE :	LE HAUTOBOISTE (méthode progressive)
A. CAURETTE - H. CLASSENS :	LE HAUTOBOIS CLASSIQUE (volume A)
G. COULPIED - SEVESTRE	FABLES d'après Jean de La Fontaine mises en musique par G. COULPIED-SEVESTRE (Recueil de 7 pièces pour Piano)
Jean-Marie DEPENSENAIRE :	TRIO SURPRISE (Saxophone alto mib, Trompette et Clarinette)
André-Jean DERVAUX :	CLARINETT' RYTHME (Clarinete si b et Piano)
André-Jean DERVAUX :	PREMIER CONCOURS (Coralie - Gentiment) pour Clarinette et Piano
Lucette DESCAGES :	LE PIANO CLASSIQUE (volume 4)
Michel FICHE :	CONCORDE 001 (Trompette Sib ou Cornet et Piano)
Gérard MEUNIER :	QUATRE MIRLIFLUTES (4 pièces pour Flûte traversière et Piano)
René MIGNION :	PETIT CONCOURS (Clarinete Sib et Piano)
Richard PHILLIPS :	ENTRE JEUNES AMIS (10 pièces progressives pour violoniste et pianiste débutants)
André RIBAUT :	EDELWEISS (Pièce pour Piano)
Jacques ROBERT :	LENTO ET VIVACE (Trompette et Piano)
G. VIGUIÉ - BOYER :	ALLONS à LONDON (6 pièces faciles pour Piano)
Jean SICHLER :	LES PETITES DANSEUSES CAMBODGIENNES (Piano)

## Les Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 MACON CEDEX  
fournissent tous les morceaux imposés dans  
les examens de la C.M.F.

## EXAMENS FEDERAUX

### ADDITIF - CORRECTIF

à la liste parue dans le journal de novembre 1975 :

#### MANDOLES

Préparatoire 1ère année, Préparatoire 2ème année et Élémentaire 1ère année : mêmes morceaux que pour les mandolines (voir journal de novembre).

#### TITRES OMIS DANS LE PRECEDENT N°

Elémentaire 2ème année : MENUET, de MOZART (arrang. MONTI - Editions MEDIATOR).

Moyen 1ère année : IDYLLE D'UN SOIR, de A. BROD (Edition de F.M.S.A.L.).

Moyen 2ème année : BARCAROLLE, de MARTEAU (Editions DES-LAURIERS).

Supérieur : VESUVIANA, de Mario Macchiocchi (Editions ADOFE).

#### ACCORDEONS

Préparatoire 1ère année : Lire «PETITE ESCALE», aux Editions Parisiana.

Préparatoire 2ème année : 3ème SONATINE, de Léo LAURENT, aux Editions P. BEUSCHER.

CORNET A PISTONS  
Elémentaire 1ère année : ARIA et SCHERZANDO, de P. Fièvet, aux Editions Billaudot.

#### QUELQUES ADRESSES EGALEMENT OMISES :

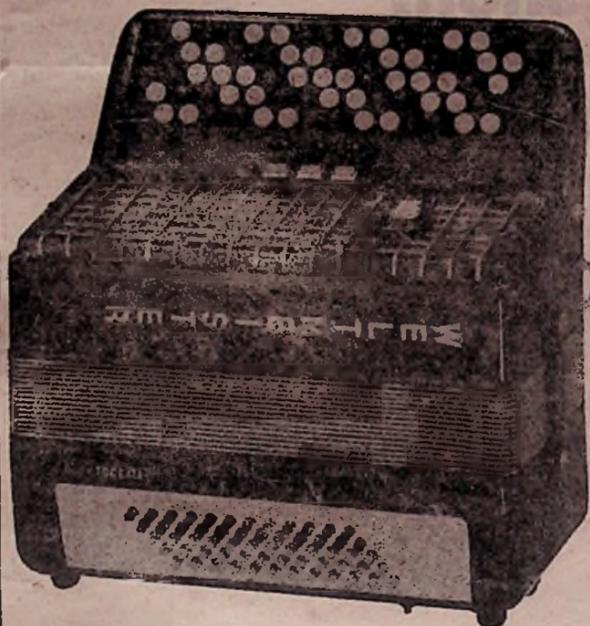
DESLAURIERS : 25, rue Michel-Le-Comte, 75004 PARIS.

F.M.S.A.L. : aux bons soins de M. RITTER, 11, rue des Jardiniers, 67000 STRASBOURG.

PARISIANA-MPSIQUE : 15, Rue des Blancs-Manteaux, 75004 PARIS.

**LE SEUL INSTRUMENT DE MUSIQUE**

**AUTONOME - TRANSPORTABLE  
LÉGER - ÉCONOMIQUE  
LE "TOCCATA"**



**PRIX : 2 500 F**

Pour la première fois un accordéon intégral comprenant au clavier main gauche, le système traditionnel plus 3 octaves de Basses chromatiques.

TOUS RENSEIGNEMENTS

**PAUL BEUSCHER**

25-35, Bd. Beaumarchais 75004 PARIS Tél. 278.09.03

**72<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE de la C.M.F.**

aura lieu à Paris les 11, 12, 13, 14 mars 1976

MUSICIENS GOURMETS... UNE BONNE ADRESSE

**BOURGOGNES**

**PIERRE GRUBER**

NEGOCIANT-ELEVEUR EN VINS FINS  
NUITS-SAINT-GEORGES (Côte-d'Or)

BOITE POSTALE N° 56

vous propose pour vos réunions familiales et banquets de Sainte-Cécile ses VINS FINS renommés et SPECIALITES BOURGUIGNONNES  
Tarif sur demande à B.P. N° 56 NUITS-SAINT-GEORGES  
REMISE 15 % - Réf. à rappeler : C.M.F. 975-C4

**PETITES ANNONCES**

Payables d'avance à raison de 3 F la ligne des 32 lettres  
signes ou intervalles + T.V.A. (20 %)

(Nous ne transmettrons que les lettres avec enveloppe timbrée)

**OFFRE D'EMPLOIS**

■ Le VAL-D'AJOL (88) 5.600 habit. recherche Chef de Musique retraité ou ancien Chef de pupitre pour diriger Musique de 35 éléments env. Ecr. à M. GALLI. Mairie - 88340 - LE VAL-D'AJOL.

■ Ville d'AMBOISE (Indre-et-Loire) recherche Directeur Ecole de Musique et Harmonie. Logement assuré. Adr. Références et prétentions à M. GAUDET, 8, rue de Nancy - 75010 - PARIS, Tél. : 807.77.85.

■ Fanfare de CHATILLON-SUR-INDRE, 3.600 hab. recherche Chef, de préférence retraité. Pour tous renseignements, s'adresser à M. CHARLOT H., rue du Mûrier. 36700 - CHATILLON-SUR-INDRE.

■ Ville de LUCE (28110) Banlieue de Chartres, cherche Clarinetiste, 1er Prix de Conservatoire de province, pour assurer cours à l'Ecole de Musique et clarinette solo à l'Orchestre d'Harmonie. Possibilité de logement et d'emploi complémentaire. Ecr. au Directeur de l'Ecole de Musique : Mairie de LUCE - (Eure-et-Loir).

**CONCOURS**

■ Un concours sur titres est organisé par la ville d'ALLEVARD-LES-BAINS (Isère) pour le recrutement d'un Directeur de l'Ecole Municipale de Musique et de l'Harmonie. Société en 1ère division. Enseignement du Solfège, de la clarinette et du saxophone à assurer. Statut communal. Chaque postulant devra adresser à M. le Maire d'ALLEVARD (38580), avant le 20 décembre 1975, un dossier comprenant : une demande manuscrite de participation au concours. Un curriculum vitae détaillé. Des copies certifiées conformes, des diplômes et références.

**DEMANDES D'EMPLOIS**

■ 1er Prix de Conservatoire de Paris enseignant Conserv. Ecoles primaires et secondaires, direction Harmonie et orch. Symphon. cherche place Directeur ou sous-directeur Ecole de Musique. Ecr. journal sous No 270.

■ Professeur guitare cherche enseignement sérieux Conservatoire ou Ecole de Musique. Ecr. journ. sous No 271.

**Concours de musique internationaux**

Bruxelles, le 4 août 1975  
M. J. SEMLER-COLERY  
Président de la Confédération Musicale de France  
121, rue de la Fayette  
75010 PARIS  
F. - FRANCE

Monsieur le Président,  
OBJET : Participation des Sociétés instrumentales et Chorales Belges aux Concours et Festivals organisés en France.  
Dans le but de n'autoriser à l'avenir, la participation aux concours, festivals ou tournois organisés en France, qu'aux seules sociétés instrumentales et chorales belges régulièrement affiliées à notre Confédération, nous vous saurions gré de bien vouloir exiger dorénavant de chaque société belge posant sa candidature pour participer à pareille manifestation, une attestation délivrée par notre Confédération confirmant qu'elle y est régulièrement affiliée.

Il nous serait très agréable si vous pouviez inviter vos Fédérations départementales à agir de la sorte à l'avenir.  
Nous vous remercions d'avance de votre bonne compréhension et de votre précieuse collaboration et dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer très bientôt, nous vous prions de bien vouloir agréer, mon cher Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Au nom de la C.M.F.  
L'Administrateur-Directeur Général  
H. PUTTEMANS

Je recommande aux organisateurs de manifestations musicales de tenir compte de cet avis de nos amis Belges.

Le Président de la C.M.F.  
J. SEMLER-COLERY

**OCCASIONS**

■ Recherche tous instruments de musique. M. René TUVÉRI, 3, rue Eugène-Jumin, 75019 PARIS. Tél. 206.09.61.

■ Recherche HELICON d'occasion M. Jean DECLINCHAMP, 9, impasse du Théâtre Romain Arnières Iton - 27000 - Tél. : 34.11.00.

■ Vends saxophone ténor SELMER-MARK VI - gravé, avec la fa dièse et système de trilles supplémentaires. Tampons refaits à neuf, 1.800 F. Ecr. M. Patrick BRUNO, 1, impasse des Collinets, 89000 - AUXERRE.

**DIVERS**

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrite F.P. LOUP, Roquefort-les-Pins (Alpes-Maritimes). Timbre réponse.

■ Pour harmonies et fanfares : 1) « ROYAN - LA ROCHELLE », pas redoublé avec tambours et clairons, morceau d'ensemble au concours de musique de Meslay-du-Maine le 6 mai 1973 ; 2) « Salut du 117ème R.I. ». Marche avec tambours et clairons, morceau d'ensemble au Congrès de la Fédération Musicale des Ardennes le 23 juin 1974 ; 3) « POURQUOI PAS », Allegro de concert, très brillant. Chaque morceau (orchestre complet avec conducteur). Harmonies : 20 F. Fanfares : 17 F. Parties séparées. 1 F envoi franco. Remise 10 % aux Sociétés. M. A. BONTEMPS, Auteur-compositeur, 10, rue Pasteur, 53600 EVRON.

**DIVERS**

■ REALISATION DE DISQUES, BANDES CASSETTES à partir de vos propres enregistrements ou de nos prises de son sur place : par spécialistes de studio vient à vous). M. MOREAUNERY, 92, rue de la Pompe - 75116 PARIS. Tel 553.47.15.

**FÉDÉRATIONS RÉGIONALES**

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

Les textes doivent nous parvenir avant le 5 du mois qui précède l'insertion.

**ARDENNES**

Octobre à la Fédération Musicale

Ce premier mois de la saison intensif n'a pas été marqué par des événements sensationnels, dominé néanmoins par la réunion de prise de contact du Président Pihet (élu en juin dernier) avec les délégués de toutes les sociétés invitées à venir à Charleville-Mézières le dimanche 26.

Vingt-sept sociétés (sur les 44 fédérées) étaient représentées à cette amicale réunion. Dans son allocution de bienvenue, le Président devait remercier les représentants des sociétés, rendre hommage à son prédécesseur, Monsieur Dauchy, et inviter tous les participants à donner leur point de vue sur les activités de la FMA. Un dialogue courtois s'est engagé entre les membres du bureau et l'auditoire. Les examens fédéraux, constituant le « Point noir », furent abordés avec franchise et les observations, les critiques et les propositions furent revues en réunion du bureau le mercredi 12 novembre. Le principe d'un concours instrumental, sans épreuve de solfège, a été retenu à partir du niveau de division moyenne. Les modalités en seront définies très prochainement. Le Président devait insister sur la nécessité que chaque société envoie des examinateurs, la constitution des jurys devenant de plus en plus difficile. Diverses questions furent posées, en particuliers sur les subventions départementales, sur les assurances de la C.M.F., etc... La séance est levée après que le Président ait fait part des intentions de l'Harmonie de Neufmanil d'organiser le congrès départemental en 1976.

Les inscriptions se sont achevées dans toutes les écoles de musique, dominées à cet égard par le Conservatoire Municipal de Charleville-Mézières qui totalise 420 élèves, 25 professeurs et 9 centres dispersés dans toute l'agglomération de quelques 65.000 âmes. A peu près partout le nombre de nouveaux élèves est en régression, suivant en cela la natalité. On compte néanmoins 50 élèves aux « Deux Vieux » (dont 20 nouveaux), une trentaine à Signy-L'Abbaye, une trentaine à Revin, 20 à Margut (en trois années), 50 en solfège en 5 années à Carignan, 80 à Nouzonville en 4 années, 25 à Rimoigne avec un professeur de 71 ans (dont 55 de services musicaux).

Sous l'angle des prestations en public, signalons celle de la Mounzonnaise à la fête de quartier de « La Fourberie » et en Belgique, avec la société de Muno, à chef commun aux deux, celui de l'H.M. de Fromelennes à la fête patronale. Le dernier de l'année de l'H.M. de Montherme à l'occasion de vieillards de Hauts-Bittes, et le concert de la fête patronale de Nouzonville (300 auditeurs) avec distributions des prix aux meilleurs élèves. L'ouverture de « Mireille », « Chant sans paroles », « Blanche Neige et les sept nains », « Moonlight-Serenade » de G. Miller, « Sensation » de J. Devogel et « A stranger in New-York » constituaient l'ossature de programme de l'UMN, encadré par des défilés de qualité (Le Cald, Salut au 117ème R.I., Sambre et Meuse et « La victoire ou la mort ». Les Enfants d'Yvois de Carignan ont encadré un goûter récréatif pour vieillards avec « Frou-frou », « Farandoles de Paris », etc... Et, déjà, dans tout le département, l'on commence à parler... des fêtes de Sainte-Cécile.

**AUBE ET HAUTE-MARNE**

Journée pédagogique à Joinville

Vouloir maintenir un « niveau » aux sociétés — Faire « sortir » les musiciens de leur ambiance locale — « Ouvrir » des horizons aux membres actifs de nos formations. C'est tout cela que notre regretté président et ami Emile Logé voulait réaliser en créant il y a dix ans les Journées pédagogiques. — Notre Fédération reste sur le plan national une des rares qui non seulement ont innové, mais maintiennent cette activité qui sur le plan « pratique » constitue une journée enrichissante. Dix-huit sociétés et écoles de musique avaient envoyé quelques cent cinquante musiciens ce dimanche 26 octobre à Joinville Haute-Marne.

Grâce aux professeurs du conservatoire de Troyes à M. Failliot et à M. Bernard Millot, chef de musique de l'Harmonie de Joinville et de MM. Franco et Julliy, le programme prévu s'est déroulé en de bonnes conditions dans les différentes salles de l'important établissement que constitue le CES Joseph Cressot.

Il est certain qu'en musique, il n'est pas facile de faire quelque chose, combien de sociétés restent elles encore en « marge » tout simplement parce que les conceptions de leurs dirigeants ne évoluent pas ; et puis la question financière n'a jamais été facile, nos sociétés ont de petits budgets, tout cela compte, hélas, pour la réussite de telle journée.

Il y a peut-être des modifications à apporter pour les détails (il y en aura toujours...) par exemple pour ce qui est des membranes des batteries, une occupation qui leur serait propre pour l'après-midi ? En ce qui concerne le niveau à analyser, que ce ne soit plus les participants ce qui l'appor- tent (la moitié au moins ne le possédait pas) — Et prévoir beaucoup plus de partitions à donner aux musiciens pour le morceau final à jouer, car même « débutants » il n'y a pas à laisser une vingtaine de jeunes en spectateurs.

Signalons deux moments particulièrement agréables : le vin d'honneur offert par la municipalité et auquel assistait M. le maire de Joinville et Madame la Directrice du CES Joseph Cressot et l'exécution pour terminer cette journée d'un morceau dirigé par M. Failliot qui rassemblait quelques 150 exécutants — ô combien attentifs — que les chefs de musique présents voudraient avoir à leur répétition hebdomadaire et à leurs sorties dans leur propre société... c'est sur cette note de « rêve » que nous nous sommes quittés.

D. BORNOT

Au cours de la réunion à Troyes le dimanche 28 septembre, le comité de la Fédération Musicale Aube - Haute-Marne, sur proposition de son président, a nommé membres d'honneur de la Fédération Mesdames Emile Logé et Roger Charlé. Elles seront invitées au congrès 1976 à Nogent-en-Bassigny-Haute-Marne. Le dimanche 28 mars au cours duquel, M. Failliot leur remettra officiellement cette distinction rarissime. Toutes nos félicitations.

**Weltklang.**  
**Des instruments à vent dont le prix ne fait pas de bruit.**

**Distribué en France par Couesnon.**



**Weltklang. Les instruments de qualité les moins chers d'Europe.**

Couesnon-Distribution 31 rue des Cailloux Clichy Tél. 739.68.10  
 Exportateur : DEMUSA BERLIN R.D.A.

**CHARENTE**

**Assemblée générale du 19 octobre 1975**

Trente deux sociétés étaient présentes ou représentées. Le rapport d'activité et moral — qu'on lira ci-après — présenté par le secrétaire général est approuvé à l'unanimité ainsi que le compte rendu financier présenté par le trésorier

**EXAMENS FEDERAUX** : ils auront lieu les 16 et 23 mai 1976 à l'école de musique d'Angoulême. La date de clôture des inscriptions est invariablement fixée au 13 avril 1976.

**CONCOURS ET FESTIVALS** : La fanfare d'Aubeterre, Le Réveil Castel-Novien et la Société Musicale de Confolens organisent des manifestations musicales prévues aux dates respectives suivantes : les 6 juin, 20 juin et 4 juillet. Pour l'instant, seul Confolens organise un festival qui aura lieu à Les-terps. Il faut attendre de plus amples informations en ce qui concerne Chateaufort et Aubeterre.

**ASSEMBLEE ORDINAIRE** : Elle aura lieu à Larocheffoucaud le 7 mars 1976.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION** : Monsieur Merle, Président des « Echos du Pharon » ayant remis sa démission de membre du C.A. a été nommé membre d'honneur de la Fédération et remplacé par Monsieur Felilly, Président de la Société Musicale de Confolens. Le deuxième tiers sortant ayant été réélu, le Conseil d'Administration se compose ainsi : Président : M. Armand Babin ; Vice-Président : MM. Painburand Guy et Pouzol Emile ; Secrétaire Général : M. Mazzeau Henri ; Trésorier : Mme Mazzeau ; Membres : MM. Coupaud Yves, Felilly Joseph, Gachet Jean, Grétillet Jean, Delage Henry, Matard Jean, Michaud Robert, Conseillers Techniques : MM. Basile Raymond, Cotteux Roger, Gallas Gaston, Lasalmonie Marcel.

**RAPPORT MORAL**, présenté par M. Henri Mazzeau, secrétaire général de la Fédération.

**Rapport moral**

M. le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Chaque saison, qu'elle soit commerciale, artistique, sportive ou autre, voit arriver sa clôture à l'heure H qui est l'heure de vérité : le passé est passé et on se trouve à nouveau devant le trou béant de l'avenir. Comment faut-il préparer cet avenir ? Du mieux que nous pouvons, mais en profitant des expériences antérieures. Et ces expériences doivent être disséquées, analysées et commentées : c'est là le rôle d'un secrétaire et puisque j'assume cette fonction, je ne veux pas manquer à ma mission. Je vais donc vous présenter ce qu'il est convenu d'appeler le « rapport d'activité et moral » de notre Fédération pour l'année écoulée.

D'abord, son activité ! Non point mais plus particulièrement celle de ses membres adhérents, autrement dit, des dirigeants et exécutants de chacune de nos sociétés, car, et il faut le dire, c'est leur dynamisme, leur abnégation, leur dévouement qui donnent à la Fédération, leur raison d'être.

Qu'avez-vous fait pendant cette année ? Un énorme travail ! Vous avez, durant ces longs mois d'hiver, préparé ce petit « raz-de-marée » qui a fait déferler 250 candidats aux examens fédéraux, chiffre que nous n'avions jamais atteint. Et, je vous le dis franchement, je n'avais qu'une peur : celle de voir cette quantité estomper la qualité ; il n'en a rien été, et ces examens furent un succès : la moyenne générale de 29/40 prouve que l'enseignement dispensé est d'un bon niveau.

Cependant, il est des sociétés qui ont ouvert une école de musique et nous souhaitons qu'elles envoient, cette année, leurs élèves affronter ces examens qui ont été fixés aux 16 et 23 mai 1976. Ainsi, entrera dans les faits l'article 4 de nos statuts qui précise que notre association a pour but de « mettre au point et réaliser tous projets propres à faire naître, répandre et favoriser l'éducation musicale populaire » ; et peut-être dans cette pléthore d'élèves, s'en trouvera-t-il qui feront grossir les rangs de nos sociétés ; peut-être, le moment venu, s'en trouvera-t-il qui, à leur tour, prendront la baguette pour poursuivre l'œuvre de leurs aînés.

Car ces aînés aussi ont maintenu le flambeau que leur aïeul légué leurs aînés, et c'est pourquoi nous voyons des sociétés fêter allégrement leur 100, 150ème, 160ème année d'existence comme, par exemple, l'Union Musicale de Larocheffoucaud qui, le 11 mai dernier, a soufflé les 165 bougies de son gâteau d'anniversaire. C'est cette pérennité qu'il faut assurer et cela, non seulement vous l'avez compris depuis toujours, mais vous avez tout mis en œuvre pour que la réalité dépasse la fiction selon le vocabulaire employé de nos jours.

Et cette réalité existe ! Les fruits commencent à mûrir. On les voit poindre, on sent sur le point d'être cueillis, mais cela ne saurait tarder ! Evidemment, vous ne les cueillerez pas tous, mais eux garderont cette petite graine que vous aurez su mettre dans leur cœur.

**AUVERGNE**

**AURILLAC**

**Nécrologie**  
**Joseph VIALLE-SOUBRANNE**

Joseph VIALLE-SOUBRANNE AURILLAC  
 C'est un pionnier de la musique dans la région Auvergne qui disparaît avec Joseph Vialle-Soubranne.

L'homme était attachant, d'une exemplaire discrétion qui s'alliait à une efficacité qui semblait insurpassable.

Le musicien s'est dévoué 50 ans au service de l'art qu'il avait commencé de pratiquer très jeune, entrant dans les rangs de la Philharmonie d'Aurillac dès 1920, à 16 ans.

Il avait vu le jour dans le chef-lieu du Cantal, le 24 juillet 1904. Professionnellement, il s'était dirigé d'abord vers la carrière d'enseignant, mais ayant été reçu à

l'école normale, il opta finalement pour l'administration des Ponts et Chaussées dans laquelle il travailla par son application au travail et sa compétence, divers échelons. Il prit sa retraite en 1968, comme chef de section principal des T.P.E.

Alors que le temps s'écoulait, et après le service militaire qu'il effectua dans le génie, à Toul, les récompenses — hautement méritées — étaient décernées à Joseph Vialle-Soubranne : diplômé dès 15 ans de la Fédération musicale du Centre, médaille gouvernementale des Affaires culturelles dès 30 ans, médaille des 35 ans, agrafe d'argent des 40 ans de la Confédération musicale de France. Il recevra aussi les palmes académiques en 1961, la médaille d'or des 50 ans de la C.M.F. et, en 1973, la médaille des vétérans.

En 1951, lorsque M. Hygounenc donna sa nouvelle physionomie à l'école municipale de musique, Joseph Vialle-Soubranne, soliste à l'harmonie municipale, devint professeur de flûte.

Lorsque l'union de l'Harmonie est créée, la fonction de secrétaire revient tout naturellement à l'homme ordonné qu'est Joseph Vialle-Soubranne. Il tiendra également le fichier des membres de la société et sera le collaborateur le plus précieux de M. Vidal dans la gestion administrative de l'école de musique.

Tous ceux qui ont connu Joseph Vialle-Soubranne ne peuvent aujourd'hui qu'exprimer leur peine, leurs regrets, pendant un conseil, un ami, un camarade, à La Montagne présente à Mme Vialle-Soubranne, et à toute sa famille, ses condoléances particulièrement émues.

**CENTRE**

**VICHY**  
**Commemoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918**  
**Concert par l'Harmonie municipale de Vichy**  
 (direction : André Relin)  
**Dimanche 11 Novembre 1975, à 17 heures, salle municipale des Fêtes de Vichy**

- 1) Défilé National, G. Balay, avec la participation de la batterie-fanfare sous la direction du Tambour-Major André Lafave. —
- 2) National Emblem, E. C. Bagley, célèbre marche américaine. —
- 3) Marche héroïque, C. St-Saëns. —
- 4) L'Attaque du moulin, A. Brancu, suite d'orchestre : 1ère partie : prélude et Lied ; 2ème partie : La guerre, La forêt. —
- 5) Trombone solo : Marc Salmon. —
- Les airs du poilu de 14-18, Fr. Salabert, (Fantaisie sélection sur des refrains célèbres), (Transcription pour harmonie par G. Corroyez). —
- 6) Défilé Fédéral (Marche pour harmonie et batterie-fanfare, 1ère audition), André Relin et G. Besson. —
- 7) La Marcellaise.

Prochains concerts de l'harmonie municipale :  
 — Dimanche 21 décembre à 15 h à l'église Saint-Louis (Audition de Sainte-Cécile).  
 — Dimanche 25 janvier à 17 h, au Centre Culturel Valéry Larbaud.  
 — Dimanche 29 février à 17 h, au Centre Culturel de Valéry Larbaud.

**CHAMPAGNE ET MEUSE**

**MAILLY-CHAMPAGNE (Marne)**

**Nécrologie**

Le 8 avril 1975, Monsieur Ernest Rémy, Président d'honneur de « La Renaissance » nous quittait après une longue maladie.

Lors de la fondation de la société en 1956, Monsieur Rémy était maire de Mailly et avait été nommé Président d'honneur de « La Renaissance ».

Parmi la nombreuse assistance qui accompagnait Monsieur Rémy à sa dernière demeure, on pouvait remarquer une délégation et le drapeau de « La Renaissance ».

A Madame Rémy ainsi qu'à sa famille, nous renouvelons nos sincères condoléances.

A la suite du décès ou de la démission de plusieurs de ses membres, « La Renaissance » a, au cours de son assemblée générale du 30 janvier 1975, renouvelé son comité d'administration de la façon suivante :  
 Président : Lallemand Gaston ;  
 Vice-Président : Guillet Maurice ;  
 Trésorier : Saget Gabriel ;  
 Secrétaire : Mme Mounier Rolande ;  
 Membres : Bonnevie Claude, Devarenne Gilbert, Orban Fernand, Foupard Gilbert, Thirion Jacques, Tuppenot Pierre ;  
 Directeur : Lallemand André ;  
 sous-directeurs : Gourdain Roger, Meunier Bernard.

**RÉPARATIONS**

**REMISE A NEUF**

**DE TOUS INSTRUMENTS**

**CUIVRE BOIS**

**Nickelage - Argenture - Vernis**

**FABRICATION - OCCASIONS**

**ARTISAN SPECIALISE**

**R. MAZERAU**

**39, rue N.-D.-de-Lorette**

**— PARIS —**

**Fournisseur de la Garde Républicaine**

Et un jour, devenus des hommes, ils reviendront chez nous, sans doute sous les couleurs d'une participation à nos concours et nos sociétés, participer à nos concours et nos festivals.

A nos concours d'abord, comme celui de Baigues qui avait réuni douze sociétés venant, pour la plupart, du Centre et de l'Ouest de la France. Concours parfaitement organisé par les dirigeants des « Echos du Pharon » avec, à leur tête, un homme qui, malgré son âge, n'a pas hésité à tenter l'aventure : concours qui a vu décorer sept prix ascendants et, croyez-moi, ces prix ont été attribués à bon escient car les jurés étaient d'une grande compétence. A ce concours, une seule société charentaise était présente : la musique de la Fonderie de Ruille ; sa fanfare de marche avec, dans ses rangs, les nombreux jeunes musiciens formés par cette société.

A nos festivals ensuite, comme celui de Marthon où onze sociétés — toutes charentaises celles-là — ont répondu non seulement à l'appel de l'« Eclair Marthonnais », mais au vœu secret de son Président, lequel voyait dans cette manifestation un moyen pour tenter d'éveiller parmi les jeunes de sa petite ville, la pratique et l'amour de la musique.

Et il a fallu ces rassemblements pour comprendre qu'il y avait des activités cachées : la fête de La-rochefoucaud nous a révélé l'existence, dans cette ville, d'une école d'accordéons ainsi que celle d'une chorale ; le festival de Marthon nous a appris que là aussi il y avait une école d'accordéons, et c'est également à Marthon que nous avons entendu, pour la première fois, la Chorale de la Fraternité de Chalais. Alors, Mesdames, Messieurs, qui êtes les aînés de notre grande famille fédérale faites-vous ses interprètes auprès de ces jeunes sociétés ; amenez-les dans notre maison où nous les accueillons comme nous avons accueilli cette année les Majorettes de Chateaufort et celles de Saint-Amant-de-Boixe. N'avez pas peur de grouper tous ces jeunes qui sont le levain de l'an 2000 !

Car hélas ! comme dans toutes les familles, la notre a connu cette année, des heures noires : le 15 février, Monsieur Marcel Lecharrier, du Branc-Bas Cognacais, était conduit à sa dernière demeure ; le 26 avril, Monsieur James Lambert, vice-président d'honneur de la Fédération et Directeur de la Lyre de Saint-Michel partait à son tour, vers ce monde qu'on dit meilleur ; et il est malheureusement probable que d'autres musiciens nous ont quitté, ce que nous ne pouvons plus savoir du fait de l'extinction de l'œuvre du Gros Sou. Cette œuvre, malgré tout, nous apprenait les décès, et tant la Fédération que ses membres pouvaient rendre un ultime hommage aux disparus. Je fais donc appel à l'initiative de chacun pour faire part, au moins à notre Président, des décès qui pourraient survenir dans vos sociétés. Et afin de manifester notre sympathie aux familles éprouvées, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'observer une minute de silence !

Je vous remercie ! Cependant la vie continue, et le conseil d'administration de la Fédération n'est pas resté inactif : il a étudié et mis au point, une fois de plus, le troisième contre-projet de règlement des concours, règlement sur lequel il travaillait depuis trois ans. A force de modifications et discussions sur ces contre-projets présentés par l'Ille de France puis par la CMF le résultat, est que le dernier texte en date reprend en grande partie, le projet initial présenté par la Charente.

Et puisque nous en sommes à ce règlement, je peux d'ores et déjà vous dire qu'en ce qui concerne les harmonies, aucune modification n'a été apportée à l'ancien règlement. Par contre, le travail qui était demandé aux Batteries a été allégé ; elles n'auront plus deux maux UN seul morceau à choisir dans la liste CMF, auquel naturellement viennent s'ajouter le traditionnel morceau imposé qui, en principe, doit être publié dans le journal d'Août-Septembre, et les sonneries réglementaires que toutes connaissent. Enfin, les Groupes de Majorettes sont reconnus par la CMF. Il ne nous reste plus qu'à faire admettre le projet de règlement technique propre à ces formations féminines et présenté également par la Fédération de la Charente. Ces nouvelles dispositions seront applicables du moins dès 1977. Pour 1976, c'est encore l'ancien règlement qui prévaut.

D'autre part, ayant appris que M. le Capitaine Gaston Gallas, chef de musique de la 4ème RM se retirait près d'Angoulême, nous lui avons demandé de se joindre à nous en qualité de conseiller technique. D'avance nous lui souhaitons la bienvenue et émettons le vœu que sa décision, qu'il n'a pas de Majorettes sont reconnus soit favorable.

Si j'ajoute à tout cela les activités particulières à chaque société, les déplacements, les répétitions, nous pouvons dire que nous avons fait une bonne année de travail. Et si nous avons bien travaillé, c'est parce que nous jouissons d'une bonne santé morale. Ce sera là le deuxième volet de mon rapport.

Je commencerai d'abord par une petite critique. Oh ! ne vous en offusquez pas ! Elle n'est pas méchante ! Elle est seulement le résultat d'une enquête.

Sans doute vous souvenez-vous que l'an dernier, lors de notre AG je vous avais annoncé qu'un article, traitant tout particulièrement des festivals, serait publié dans le journal CMF. Il a fallu beaucoup, beaucoup de temps, non point pour faire l'article proprement dit, mais pour en trouver les principaux éléments. Je ne vous le dirai point, je vous en laisse le soin ; mais puisque nous sommes réunis, je vous en résumerai la conclusion.

Depuis 1947, il y a eu 72 participations charentaises aux festivals qui se sont déroulés dans trois Fédérations. Comme les sociétés choisissent deux morceaux, il y a donc eu 72 x 2 = 144 morceaux joués. Parmi ces 144 morceaux, 40 se trouvent dans la liste CMF (liste qui, vous le savez, aide les sociétés à choisir des morceaux de concours). Ces 40 morceaux ont été joués par 30 sociétés — charentaises toujours — parmi lesquelles on voit que 18 sociétés ont joué des œuvres d'un classement EGAL au leur ; 2 ont joué des œuvres d'UNE DIVISION supérieure ; 8 ont joué des œuvres de DEUX DIVISIONS supérieures ; 1 a joué des œuvres de TROIS DIVISIONS supérieures et 1 a joué des œuvres de QUATRE DIVISIONS supérieures, ce qui fait un total de DOUZE sociétés ayant joué des œuvres classées AU-DESSUS de leur force, soit 40 % du nombre de sociétés engagées. Si j'ajoute à cela que nos sociétés obtiennent le maximum de points qui soit attribué dans un festival, je ne leur trouve plus — à part le cas

de force majeure — aucun prétexte d'éviter le concours où elles sont dignes de figurer en bonne et due place.

Il fallait que cela fut dit. N'est-ce pas là, en effet, une manifestation de la foi qui vous anime ? N'est-ce pas là une preuve de vos capacités ? N'est-ce pas là la démonstration de la lutte que vous menez à tout moment ?

En notre époque où règne le changement, vous faites partie des militants, des volontaires qui se battent pour une cause sociale et culturelle.

Militantisme et volontariat, deux mots qui en supplantent un troisième : le bénévolat ! Quelle est donc la définition de ce mot qui n'a pas encore eu l'honneur du dictionnaire ? Que signifie ce mot qu'on dit être synonyme d'incompétence, d'inorganisation, voire de pagaille ? Eh bien ! je vais vous le dire : le bénévolat est une façon de voir les autres.

Il est curieux de parler de bénévolat en 1975, parce que notre monde semble se complaire dans la morosité et le repli sur soi. Pourtant, on ressent, chez les jeunes surtout, la nécessité de recréer des lieux de construction des communautés vivantes ; le bénévolat est donc un besoin de notre temps. C'est aussi le développement de compétences au service des autres.

Et vous l'avez compris, vous qui avez pris le relais de vos aînés, de vos anciens qui eux aussi ont vécu une époque difficile certes, mais qui n'était pas une unique-ment par les règles du profit : vous l'avez compris vous dont le dévouement va jusqu'à sacrifier votre vie familiale à votre enthousiasme. Oui ! il en faut du dévouement et de l'enthousiasme lorsqu'on est bénévole dans une société ! Sans la pratique du bénévolat, il n'y aurait pas, il n'y aurait plus de sociétés populaires de musique. Certes, vous avez connu bien des peines, mais vous avez aussi connu des joies, et de malin, lorsque vous transmettez le flambeau à vos successeurs, vous pourrez leur dire : « le bénévolat n'est pas une discipline ardue ; ce n'est pas non plus une série d'actes héroïques hors du commun, c'est d'abord et tout simplement une façon de rompre la solitude ; la sienne et celle des autres ».

Henri MAZEAU.

## FRANCHE-COMTÉ ET BELFORT

Compte-rendu de la réunion du Comité Fédéral du dimanche 5 octobre 1975, dans une salle spécialement réservée de l'hôtel d'Alsace-Lorraine à Besançon.

La réunion du Comité Fédéral, commencée 10 heures, s'est déroulée sous la présidence de M. Georges Vriez ; elle faisait suite aux travaux des diverses commissions groupées depuis 9 heures. Etaient présents : MM. Pochon, Prost-Romand, vice-présidents ; Adam, Bouvret, Erard, Garaffi, Richard, Rousseaux, P. Vuillemin, trésoriers ; Bagnol, secrétaire. Absents excusés : MM. Poirot, vice-président ; Gros, Mercier, Ciapolino, secrétaire général honoraire ; G. Vuillemin, trésorier honoraire. Dès l'ouverture de la séance, le président fédéral, M. Georges Vriez donne la parole à M. Pierre Vuillemin, trésorier fédéral, rapporteur de la Commission des Finances, qui communique la situation des sociétés fédérées et celle de la trésorerie (comptes arrêtés au 30 septembre 1975) :

Nombre de sociétés fédérées : 140.  
AVOIR  
Caisse Fédération : 8.389,43 F  
Caisse de Secours : 19.596,01 F  
M. Vriez donne lecture de la lettre d'excuses de M. Fernand Poirot, vice-président, absent en raison de la grave maladie de son épouse. Le Comité prend acte de son envoi de M. Poirot et lui souhaite bon courage. M. Bagnol demande au Président l'autorisation de lire la lettre de M. Richard Ciapolino, secrétaire général honoraire, retiré à Roubaix, priant le Comité de bien vouloir accepter ses excuses. M. Ciapolino est persuadé que l'assemblée fournira un travail constructif pour le plus grand profit de la cause musicale.

Activités fédérales et confédérales : Fédération : M. Vriez, président, explique que nos circulaires tiennent nos sociétés au courant, à condition de les lire, de toutes nos activités fédérales, inutile d'y revenir longuement ; quant aux divers déplacements du président ; conseils généraux pour subventions, classement de sociétés, orchestres régionaux, charte culturelle, etc... ils ne diminuent guère, ainsi, le président, étant donné son état de santé, exprime son intention de présenter sa démission de Président fédéral au prochain Congrès de Saint-Laurent-en-Grandvaux, en 1977. Le Président qu'il restera à la disposition de son successeur autant que cela lui paraîtra utile ; il remercie ses collègues du Comité pour toute l'aide qu'ils ont bien voulu lui apporter afin que notre Fédération soit toujours de plus en plus présente.

M. Camille Pochon, vice-président, proteste contre les paroles du Président en ce qui concerne sa démission prochaine et lui demande de surseoir à cette décision. Les membres du Comité sont de l'avis de M. Pochon.

## CHEFS DE MUSIQUE

du « Centre-Ouest » confiez-nous

vos REPARATIONS de TOUS INSTRUMENTS CUIVRE ET BOIS TRAVAIL GARANTI

Toutes fournitures d'instruments neufs et occasions aux meilleurs prix — Grand choix

E<sup>S</sup> DESCHAUX 79-NIORT

40, rue St-Jean

Tél. : (48) 24.34-67

REGION BRETAGNE MEME MAISON A RENNES

3, rue de la Visitation — Tél. (99) 30.34.48

Confédération : Le journal de la Confédération Musicale de France, que reçoit chaque société tient ces dernières au courant de tout ce qui touche à la musique.

Congrès de Saint-Laurent-en-Grandvaux (Jura) 1976 : Le 1er dimanche de juin 1976 étant la Pentecôte, notre Congrès annuel se tiendra le 13 juin à Saint-Laurent-en-Grandvaux. Notre Président fédéral qui est allé procéder au classement de l'Union Instrumentale Harmonie de Bois-d'Amont le 28 septembre, a profité de cette occasion pour se rendre à Saint-Laurent-en-Grandvaux et, prendre contact avec les dirigeants de la Société organisatrice, donne un aperçu de ce que seront les festivités qui encadreront et rehausseront le Congrès.

Au cours de son voyage à Saint-Laurent-en-Grandvaux, M. Vriez a rencontré, à la Mairie de cette localité, le délégué du Conseil Général du département du Jura qui a manifesté l'intention de cette assemblée de voir mettre en brasse au sort un challenge qui serait appelé « challenge du Conseil Général » et acheté avec une partie de la subvention de ce Conseil Général. Le tirage au sort se fera, entre les seules sociétés du Jura présentes au Congrès, ensuite ce challenge serait annuellement mis en compétition entre les sociétés du département selon un mode d'attribution fixé entre elles.

Manifestations diverses : Cette année, l'activité musicale a été intense en Franche-Comté : Festival régional des Sociétés Musicales et Chorales du Pays de Montbéliard à Exincourt, doté de quatre challenges. Centenaires des Harmonies d'Hermoncourt, Valentigney et Rougemont-le-Château ont donné lieu à des manifestations musicales.

M. Richard indique que la « Fête de l'Amitié 1975 » s'est déroulée le jeudi de l'Ascension sur la magnifique place de Breurey-les-Faverney. Présidée par M. Vriez assisté de M. Bagnol, organisée par la Fanfare locale qui faisait le centenaire de sa création, ce fut une réussite, tant sur le plan musical que du point de vue de l'organisation et du succès populaire. 16 Sociétés sur les 17 inscrites participèrent aux défilés et au concert qui suivit.

De son côté, M. Pochon parle du Festival des 4 Vallées qui s'est tenu à Marnay, ce fut une fête bien réussie.

Le Comité prend acte des rapports des différentes commissions. M. Pochon informe le Comité que M. Louis Jacot, Professeur de Musique, 38, rue des Flutes-Asasées à Besançon, a, sur sa demande, donné son accord pour le remplacer comme Chef de Centre des examens fédéraux à Besançon. Le calendrier des examens fédéraux pour 1976 est établi.

Proposition de nomination d'un conseiller artistique : Le poste de conseiller artistique étant vacant depuis le décès de M. Henri Meylan, M. Vriez, président, propose la nomination à ce poste de M. Daniel Zemp, directeur de l'Harmonie du Personnel des Automobiles « Peugeot » de Sochaux. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Comité.

L'ordre du jour est épuisé vers 12 h 15.

## ILE-

## DE-FRANCE

GONESSE

Transmission du Fanion Fédéral

Au cours de sa séance du 6 octobre dernier, le Comité de la Fédération a décidé, pour 1975-1976, de confier la garde du Fanion Fédéral, actuellement détenu par la Batterie-Fanfare « Les Cadets » de La-Ville-du-Bois (Essonne), à la Batterie-Fanfare « Les Bleuets » de Gonesse (Val d'Oise). Cette jeune Société s'est présentée en 1973 au Concours Itinérant de la Fédération, et y a obtenu de très bons résultats, qui lui ont valu

d'être retenue pour participer au Concert d'Honneur donné en 1974 à Pantin, à l'occasion de l'Assemblée Générale ; et, en 1975, elle a présenté trois de ses membres au Concours d'Excellence de la CMF, où ils ont remporté un Premier Prix de clairon, un Second Prix de clairon et un Second Prix de tambour.

La transmission du Fanion d'Honneur a eu lieu le dimanche 16 novembre dernier, à Gonesse, au cours d'une manifestation parfaitement organisée par la Société et la Municipalité.

Dès 9 h 30 un car amenait les musiciens de La-Ville-du-Bois, qui prenaient place à l'entrée du Parc de l'Hôtel-de-Ville, bientôt rejoints par ceux de Gonesse après un défilé à travers le centre de la ville. Les deux sociétés jouaient alternativement plusieurs morceaux, applaudies par une foule assez nombreuse malgré la pluie fine qui ne cessait de tomber. Peu à peu arrivaient les personnalités, accueillies par M. Février, maire de Gonesse, et la Municipalité ; le Commandant Jules Semler-Collery, Président de la Confédération Musicale de France ; M. Pin, président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ille-de-France, le Colonel Charollais, Secrétaire Général, et M. Massurhetti, vice-président ; M. Marcel Prioul, maire de La-Ville-du-Bois ; M. Duhamel, président de l'Union Départementale des Sociétés Musicales du Val d'Oise, et M. Cellier, Vice-Président.

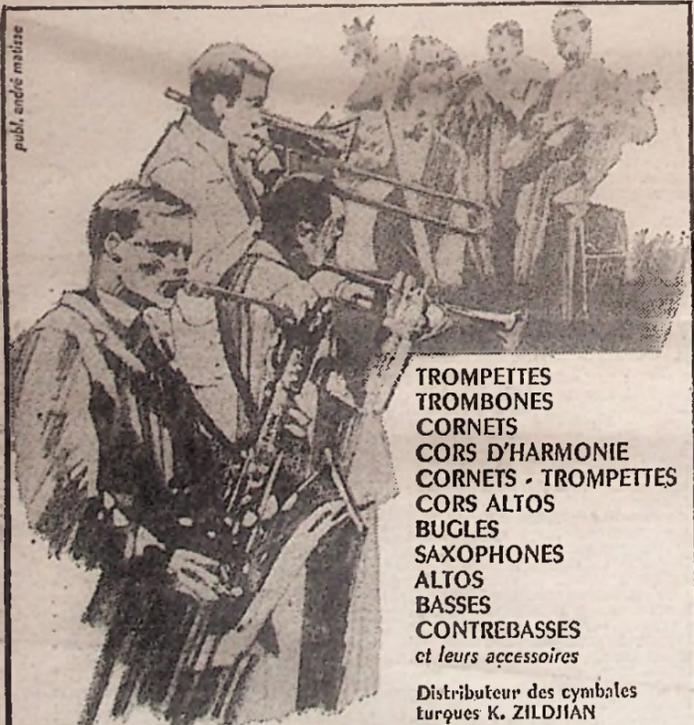
A 10 h, salué par la sonnerie « Aux Champs ! », arrivait M. Michel Gillard, Sous-Préfet de Montmorency, accueilli par le maire et les Personnalités. Et tout le monde se rendit à la nouvelle salle du Conseil Municipal, où devait se dérouler la manifestation.

Celle-ci débuta par une allocution de M. Bernard Simon, Président des Bleuets de Gonesse qui, après avoir salué et remercié les personnalités présentes, rappela brièvement l'histoire de la Société et de ses succès, et dit combien elle était fière de l'honneur qui lui est fait en lui confiant le Fanion Fédéral. Puis les deux sociétés se firent entendre à tour de rôle, sous la direction de leurs chefs respectifs, M. Alfred Robert pour La-Ville-du-Bois, M. Jean Wojcik pour Gonesse. Le public les applaudit chaleureusement.

Ce fut alors la cérémonie de la transmission du Fanion. Autour du Président de la Fédération avaient pris place, à sa gauche, M. Prioul, maire de La-Ville-du-Bois, M. Robert, Président-Directeur des Cadets, et le porte-drapeau portant le Fanion Fédéral, à sa droite, M. Février, maire de Gonesse, M. Simon, Président des Bleuets, le porte-drapeau désigné. Dans une brève allocution, le Président Pin expliqua le sens symbolique qu'attachent à leur Fanion les 10.000 musiciens amateurs des 210 sociétés et Ecoles de Musique qui constituent la Fédération de l'Ille-de-France. Il remercia le Maire de Gonesse de son aimable accueil et le Sous-Préfet de l'intérêt manifesté par sa présence à la cause de la Musique Populaire. Il exhorta enfin les Bleuets de Gonesse à mettre partout à l'honneur, comme l'ont fait leurs prédécesseurs, le Fanion Fédéral. Puis, devant l'assistance debout, il prit le Fanion des mains du Maire de La-Ville-du-Bois et le remit aux mains du Maire de Gonesse, cependant que retentissait la sonnerie « Au Drapeau ! » et le refrain de « La Marseillaise ».

Puis le concert reprit, agrémenté des gracieuses évolutions des majorettes de Gonesse. Et pour terminer les deux Sociétés jouèrent ensemble plusieurs morceaux. Un avertisseur d'honneur réunit ensuite dans le hall de l'hôtel-de-Ville et dans l'ancienne salle de conseil municipal les personnalités, les musiciens et le public.

Les sociétés se rendirent ensuite en défilant jusqu'au nouveau quartier de la Fauconnière, où elles donnèrent un concert sur la place, avec évocation des Majorettes. En fin de soirée, un déjeuner amical réunit au Centre Social de la Fauconnière, les Personnalités et les musiciens. Au dessert, M. Février, maire de Gonesse, prit la parole pour remercier la Fédération de l'honneur fait à sa ville par l'intermédiaire de la Société Musicale. Il souhaita à cette dernière de continuer à progres-



TROMPETTES  
TROMBONES  
CORNETS  
CORS D'HARMONIE  
CORNETS - TROMPETTES  
CORS ALTOS  
BUGLES  
SAXOPHONES  
ALTOS  
BASSES  
CONTREBASSES  
et leurs accessoires

Distributeur des cymbales turques K. ZILDJIAN

Customize Courtois  
Paris

instruments de qualité artistique  
8 RUE DE NANCY - PARIS 10<sup>e</sup> - TÉL. 607.77.85



C'est en présence d'une nombreuse assistance qu'a eu lieu le samedi, à 21 h., au café des Sports, l'assemblée générale du Réveil Lodévois.

Au tour de M. Jean Mercadier, président d'honneur, avaient pris place : MM. Chervilla, président; Julien Lucien, vice-président; Pico, secrétaire; Joulie, trésorier; le frère Guy, directeur musical; et Guilhem, moniteur des tambours, etc.

Prénant le premier la parole, Lucien Julien indique qu'il a quitté la présidence, pour des raisons familiales, mais déclare qu'il sera toujours présent pour que le Réveil Lodévois poursuive sa marche ascendante.

Lors de l'année écoulée, près de 80 sorties de toutes sortes ont eu lieu et Julien Julien remercie ses collaborateurs ainsi que le Directeur musical de tout ce qu'ils ont fait en faveur de la société.

M. félicite M. Raymond Peynado pour sa médaille d'or et pour ses 40 années de services rendus à la Société. Il en est de même pour M. Pico et M. Estève qui viennent de recevoir la médaille d'argent pour 30 années de présence à la Société. Les deux dames, Thérèse Joulie et Manuel Contelle, pour leurs 5 années de Société, reçoivent leur première récompense pour leur bon comportement.

Le président indique à l'assemblée que les décorations seront remises aux intéressés à l'occasion des fêtes de la Sainte-Cécile.

Cette année, le Réveil a innové l'habudé à la population a été faite en passant dans tous les quartiers, même les plus éloignés. Il remercie les garçons et les jeunes filles qui, à cette occasion, ont présenté les cartes de membres honoraires à la population.

Grâce à cette nouvelle formule, le nombre des membres honoraires s'est accru, ainsi que le montant des sommes recueillies qui a atteint plus de 8.000 F.

M. Julien remercie la municipalité qui a bien voulu fournir de magnifiques tenues à l'ensemble des musiciens.

Il remercie aussi les dames du bureau et tous ceux qui apportent leur aide à la bonne marche de la société.

A son tour, M. Pico devait faire un large tour d'horizon sur l'activité de la société et, plus précisément, sur le problème des répétitions, des sorties officielles, en faisant appel aussi à la bonne volonté de tous, en déclarant que pour l'avenir on serait plus sévère pour la présence aux répétitions.

Il félicite les parents des jeunes musiciens pour leur présence à cette assemblée générale.

Cette année, le bilan financier est positif et il remercie M. Joulie d'avoir tenu les comptes avec beaucoup de sévérité.

Cette année, l'exercice financier se solde par un excédent, ce qui permettra au Réveil de ne pas avoir à supporter les inconvénients d'une gestion difficile, comme les années précédentes, faute de moyens matériels.

Pour conclure, il demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les différents rapports présentés, ainsi que le bureau pour 1975-76 dont voici la composition :

Président d'honneur, M. Jean Mercadier; président, M. Daniel Chervilla; vice-président, M. Lucien Julien; secrétaire, M. Antoine Pico; secrétaire adjoint, M. Raymond Peynado; trésorier, M. Michel Joulie; trésorier adjoint, M. François Estève; commissaire, M. François Estève; responsable des tenues et culvres, M. Claude Julien; responsable du matériel batterie et moniteur tambour, M. Gabriel Guilhem; directeur musical, M. Guy Tarrès; sous-directeur, M. Antoine Pico.

Enfin, M. Jean Mercadier, président d'honneur, devait remercier le Réveil Lodévois qui, par le nombre imposant de jeunes, est devenu la société la plus dynamique et aussi une des plus sympathiques de notre ville puisqu'elle participe grandement à sa renommée.

Les nombreux déplacements qu'elle a effectués, non seulement dans le département, mais aussi dans la région avec le premier prix remporté au rassemblement de Saint-Pargoire, est bien la preuve de la vitalité du Réveil Lodévois.

Après avoir souligné le rôle de tous, il remercie les directeurs musicaux, les jeunes musiciens et l'ensemble du bureau pour le magnifique travail accompli et lance un appel à la population afin qu'elle soutienne les efforts du Réveil Lodévois qui nous assure, pour l'année prochaine, un programme d'activités particulièrement fécond.

Comme il se devait, cette assemblée générale s'est terminée par un vin d'honneur et la satisfaction générale d'une excellente année de travail porteuse de futurs succès.

Judi 24 octobre, ont eu lieu les obsèques de notre regretté ami Antoine Badoix, directeur honoraire du Réveil nouvellais. Un cortège impressionnant de parents et amis a tenu à accompagner à sa dernière demeure celui qui fut le fondateur du Réveil nouvellais.

En tête de ce cortège, le Réveil nouvellais, précédant l'harmonie de Sigean, dirigée par M. Tortosa, qui durant le parcours exécuta la « Marche Funèbre » de Chopin.

A l'église, M. le curé lamentablement fit l'éloge du glorieux disparu, tandis que, durant la communion, l'harmonie de Sigean exécutait la « Fête des Anges » de P. Lacôme.

Au cimetière, M. Sarzi, président de la Fédération du Midi, en des termes élogieux, retraça la vie de celui qui, durant toute sa vie, se consacra à la musique, tandis que le Réveil nouvellais, sous la direction de M. Roux, exécutait la sonate à la société à l'occasion du 1er

nerie « aux morts », à la descente au tombeau.

Nous exprimons à M. Badoix, président du Réveil; à Mme Badoix, femme du défunt, et à toute la famille, nos condoléances attristées.

L'Espérance Rignacoise vient de se regrouper autour de son président, M. Ch. Valayer, dans la salle du cinéma, pour son assemblée générale annuelle. Exécutants et dirigeants étaient présents lorsque le président ouvrit la séance en excusant l'absence de MM. Grefeuille et Rouquette.

Après l'appel des sociétaires, Mme Valayer présenta un bilan satisfaisant malgré les dépenses enregistrées au cours de l'année et qui permet d'envisager l'avenir sereinement.

M. Valayer exposait ensuite le bilan moral et matériel de la saison écoulée. Il s'estima heureux de la saison qu'il trouva supérieure en qualité à la précédente : augmentation du nombre des prestations, qui passe de 28 en 1974 à 35 en 1975; quant à l'effectif, s'il y eut trois départs en début de saison, ils furent rapidement comblés par l'arrivée de nouveaux éléments et surtout le retour de l'ancien, M. Pierre Lagarigue. Tandis que M. Valayer adressait ses félicitations à six éléments ayant participé à toutes les sorties, il remerciait aussi les dirigeants pour leur présence et leur soutien durant la saison. Clôturant en passant que l'Espérance a exécuté 400 œuvres pour l'ensemble des sorties effectuées et qu'elle a du refuser 40 demandes à divers comités.

Parmi les faits marquants, M. Valayer cite la nuit du 5 avril qui obtint un succès jamais égalé. Il fut l'œuvre de tous, avec l'attribution des premières coupes pour la Société; Caylus, Rignac et Aurillac qui récompensèrent fort justement l'Espérance. Mais le plus beau succès de cette saison fut le festival départemental de Rignac, ce succès se concrétisa sur le stade par la brillante présentation de la société; vint ensuite la brillante participation de l'Espérance au festival national d'Aurillac, où elle fut à la hauteur de sa réputation. Enfin, pour couronner le succès, M. Valayer faisait remarquer avec une certaine fierté — et on le comprend — la production de l'Espérance devant les micros et les caméras de la télévision anglaise, en quelque sorte un honneur pour Rignac et une juste récompense pour la batterie-fanfare.

Après l'assemblée de l'U.D., qui a eu lieu à Espalion, le prochain festival aura lieu à Decazeville, une subvention a été attribuée par le conseil général de l'Aveyron.

M. Valayer demande que les répétitions soient bien suivies. Il indique que le jeune J.-Marie Couderc a été incorporé dans la musique de l'air à Bordeaux et le jeune Cabantons dans la musique de l'air à Aix-en-Provence.

Un livre d'or de l'Espérance a été créé, ce livre était à la disposition de tous les éléments de la société, des anciens membres et des administrateurs. La question des vêtements et des instruments était ensuite abordée, M. Valayer rappelle qu'il fallait apporter aux uns et aux autres un soin très particulier.

Après ce long exposé sur la saison écoulée on abordait les choses futures. Le calendrier sera présentiel. La société se produira le 11 novembre et le 30 novembre à l'occasion de la fête des sapeurs-pompiers.

A l'occasion de la fête du quarantième anniversaire, M. A. Sarzi, président fédéral, présidera à cet événement musical, puis M. Valayer donne lecture d'une lettre adressée à tous les membres par M. Sarzi qui remercie une nouvelle fois encore la société et les Rignacois pour l'accueil qu'il recut le 22 juin à l'occasion du festival. Mais le président avait gardé la question la plus intéressante pour la fin de cette assemblée, la société fera un séjour de 8 jours fin août aux Baléares. La séance fut levée vers 23 h.

LANSARGUES

Fêtes de la Sainte-Cécile et l'Arlésienne

C'est dans une très belle ambiance que l'Union Musicale a, non seulement fêté dans une euphorie toute particulière la fête des musiciens, mais aussi a offert à sa population, la célèbre pièce, toute provençale d'Alphonse Daudet pour le livret et de Georges Bizet pour la musique, le vendredi 7 novembre, dans la salle du foyer municipal.

Lansargues, petite bourgade de la région montpelliéraine, qui, de par sa situation géographique ouvre la porte vers la Provence est un site merveilleux, empli de charmes par la couleur que donnent ses vignes, en cette période automnale et découvre par l'horizon clair du matin, le célèbre Pic du Loup, si renommé dans cette région. Sa population adore les fêtes, comme on les aime dans notre Languedoc, qu'elles soient taumachiques ou musicales. Elle répond toujours présent à ces manifestations artistiques et spectaculaires.

Il faut dire aussi que, ce que nous serions tentés d'appeler le sommet de la musique à Lansargues, est à la base de ces réussites et il nous plaît de citer ici, en faisant une décentralisation de ce que nous disions plus haut, que des hommes comme Jean Castan, directeur de l'U.M. qui, par sa valeur musicale et son dévouement, Henri Estève qui, par son titre de président, sa bonne humeur et sa façon de commander; Emile Cantier, trésorier, apporte aussi sa participation morale, physique et matérielle, ce triumvirat de la musique à Lansargues, apporte une contribution profonde à sa société. Cette Union Musicale, qui, malgré les difficultés actuelles, veut vivre et toujours mieux faire, pour satisfaire une population toujours avide de musique et de fêtes. N'ont-ils pas réalisé un jumelage avec la musique de Dossenheim (RDA)? Ces musiciens allemands sont venus en 1973 passer quelques jours à Lansargues, donner des concerts et offrir des aubades matinales à la grande joie de la population. En contre partie les musiciens de Lansargues ont réalisé les mêmes effets l'année suivante à la population de Dossenheim, avec la joie et les réjouissances que cela comporte. Qu'y a-t-il de plus beau? La musique n'est-elle pas la source de la joie et de l'espérance?

L'Arlésienne, ce chef-d'œuvre de G. Bizet, fut monté par l'Union Musicale, dirigée par Jean Castan son directeur et les musiciens de Lansargues renforcés par quelques musiciens de Nîmes et Montpellier, professeurs aux deux Conservatoires; nous avons reconnu parmi les musiciens de l'endroit, M. Estève, MM. Cantier, Aisset et d'autres encore dont le nom nous échappe, la saxophoniste - solo était une jeune dame, membre de la Philharmonique de Ganges (Hérault). Les artistes, tous jeunes amateurs ayant obtenu un premier prix d'excellence au Conservatoire de Montpellier, étaient placés sous la direction artistique de Mme Lyse Gromelle, professeur honoraire du Conservatoire de Montpellier, artiste de talent. Il nous plaît ici, de citer les noms des interprètes de ceux qui par leurs talents, mirent en valeur la célèbre pièce de Daudet.

Frédéri: M. J.-Louis Sol; Vivette: Mlle Suzanne de Morlhon; Rose Mamaï; Jany Saumade; Patron Marc; Jean Roux; Françoise Mamaï; Michel Ricard; Balthazar: Franc Buffa; La Renaude: Mme Lyse Gromelle, directrice; Mitifio: Philippe Sala; L'équipage: Michel Laroche; l'innocent: Christiane Laroche; l'ère servante: Anick Bascou; 2ème servante: Marthe Sala. Les chœurs et danses par la « Saladelle » de St-Just, directeur Jean Arnaud. Orchestre Jean Castan.

Cette soirée artistique était placée sous la présidence de M. et Mme André Sarzi, président de la Fédération Musicale du Midi; de M. Luce, conseiller général et maire de Mauguio, représentant M.

CHAQUE MUSICIEN DOIT ACHETER UN MACARON C.M.F. AUTOCOLLANT (pour le Centre Musical de Toucy)

Freche, député en mission à Londres; de M. le maire de Lansargues; de M. Gabaudan, représentant M. Audran, vice-président de la Fédération. Après la représentation, autorités, artistes et musiciens se réunirent autour d'une table copieusement garnie de friandises et de vins du pays qui firent le délice des gourmets. Le mardi 11 novembre l'U.M. offrit un magnifique concert à la population et aussitôt après la remise de récompenses à certains musiciens, un repas fraternel concrétisa cette Sainte-Cécile 1975 qui restera dans toutes les mémoires des Lansarguais.

PYRENEES ORIENTALES

Assemblée générale de l'Union départementale des sociétés musicales et chorales

Les sociétés musicales et chorales ayant leur siège dans le département des Pyrénées Orientales et affiliées à la Fédération des Sociétés Musicales du Midi se sont réunies en assemblée générale au siège de l'Harmonie municipale de Perpignan le 19 octobre 1975, sous la présidence de M. Michel Peus, vice-président de la Fédération du Midi, délégué pour le département.

Étaient représentés: l'Harmonie Municipale de Perpignan par MM. Michel Peus et Blin; l'Estudiantina d'Ile-sur-Têt par M. Aujaleu; la Clique Fanfare d'Elne par MM. Chalverat, Marty, Senegas, Gispert et Oliveres; la Clique Harmonie de Saint-Estève par M. Demangant; la Chorale Les Cantayres Catalans par M. Albert Sinote; la Clique Fanfare de Céret par MM. Carlig, Erre et Vile; la Clique Fanfare de Port-Vendres par MM. Gimenez, Piccolo, Farriol et Gavet; le Réveil Laurentin par MM. Jean-Pierre Roigt, Tixador, Ribes et Salsedo; les Gals Troubadours par M. Thibaut; l'Orphéon de Rivesaltes par M. Louis Sibude; la Chorale mixte Coecilla par M. Segond; la Lyre Roussillonnaise de Rivesaltes par MM. Cadène et Riu; le Réveil Banyulenc par MM. Darner et Barthas père et fils.

M. Michel Peus a dirigé les débats en la présence de M. Moureaux, trésorier adjoint de la Fédération du Midi, et a souhaité la bienvenue aux délégués des sociétés dont le nombre ne cesse de croître depuis la récente création de l'Union Départementale.

Les ressources encore modestes dont dispose l'Union ont permis au cours de l'année écoulée de favoriser les manifestations communes de sociétés, notamment à l'occasion du congrès de Saint-Laurent-de-Cerdans en mai 1975.

Le congrès départemental accompagné d'un festival sera maintenu et les représentants des sociétés ont décidé en principe de le tenir à Perpignan en mai 1976 dans la perspective d'un important et attrayant rassemblement des sociétés musicales et chorales du département.

MM. Peus et Moureaux ont passé en revue les multiples problèmes que pose l'administration des sociétés, et à la solution desquels la Fédération du Midi peut apporter son concours.

Avant de se séparer les délégués des sociétés ont décidé de maintenir en fonctions le bureau qui a donc la composition suivante:

Président: M. Michel Peus, assisté comme vice-présidents par les présidents de toutes les sociétés groupées dans l'Union départementale.

Secrétaire: M. André Moureaux, trésorier adjoint de la Fédération du Midi.

Trésorier: M. Albert Sinote, assisté de M. Louis Sibude, trésorier adjoint.

NORMANDIE

Affluence au 2ème Congrès de l'Union départementale des Sociétés musicales à La Mailleye-sur-Seine

Admirable présentation de l'Harmonie locale

Les sociétés musicales de Seine-Maritime, représentées soit par leur président, soit leur directeur et pour certaines par plusieurs membres, se sont réunies dimanche 12 octobre en congrès départemental à La Mailleye-sur-Seine, dans la salle des fêtes de cette charmante localité.

En une brève et aimable allocution, M. Malou, conseiller général, maire, a accueilli les congressistes avec d'agréables paroles de bienvenue, et passé le flambeau à son collègue de Conseil général, M. Marcel Fourquez, maire d'Aumale, secrétaire de son Harmonie et président de l'Union départementale.

Pendant deux heures, se sont déroulés les débats d'un ordre du jour chargé, et la trentaine de sociétés représentées ou excusées ont examiné les problèmes nombreux qui se posent continuellement aux phalanges musicales.

Dans son rapport moral, le secrétaire rappela que le plus beau succès de l'Union fut la création de relations amicales plus étendues entre les membres des différents ensembles du département.

L'élection du bureau, effectuée sous le signe de l'amitié, a donné la constitution suivante: président, M. Marcel Fourquez; vice-président, M. Claude Decugis, directeur des Harmonies et de l'École de musique du Havre; secrétaire, M. Gérard Caron, secrétaire de la Musique Municipale de Dieppe; trésorier, M. Jacques Couture, secrétaire de l'École de musique de Dieppe; Membres, M. Flutre, président de l'Harmonie Municipale de Eu; M. Broidoux, directeur de l'Harmonie Municipale de Forges-les-Eaux; M. Martin, directeur de la Musique du Houllme.

Le succès magnifique du festival du Havre en juin 75, initié l'assemblée à renouveler annuellement cette manifestation; nous pouvons espérer retrouver les plus belles Harmonies du département, peut-être à Barentin ou à Yvetot, tandis que le prochain congrès fixé depuis l'an dernier au 2ème dimanche d'octobre, se déroulera en 1976 au Houllme.

Puis, le président de la Fédération de Normandie, M. Petit, directeur des sociétés de Lisieux, vint conclure ce congrès en évoquant les problèmes fédéraux, et en particulier celui des épreuves pour les élèves. M. Petit fit part de son agréable surprise de la belle évolution de l'Union départementale, que la Fédération avait souhaitée, et qui s'organise efficacement. Le vice-président, M. Decugis, devait également faire un exposé très intéressant sur la formation des chefs de musique de batterie-fanfare, ainsi que sur les avantages du Centre de Toucy, créé par la Confédération.

L'après-midi, les congressistes se joignirent au public local et régional, pour écouter dans la belle église de La Mailleye-sur-Seine, un concert donné par l'Harmonie Municipale locale, sous la direction de M. Emile Schamme.

Ce fut une révélation pour chacun, de constater que même dans une modeste localité, il est possible de monter un ensemble instrumental valable et substantiel, et surtout avec une très importante participation de jeunes élèves. Le programme, agréablement présenté par Mlle Ilue, charmante secrétaire de l'Harmonie, comprenait des œuvres de Boieldieu (Le Calife de Bagdad); de Andrieux (Ouverture de Fructidor), de Pellegrin (Impressions de Provence) et différents pas redoublés accompagnés brillamment par une jeune batterie-fanfare pleine d'avenir. En soliste, les organisateurs avaient fait appel à M. Fritch, baryton, 1er prix du Conservatoire de Lille, qui, malgré ses 84 ans, a conservé toute la ferveur d'une voix ample, sûre et nuancée et qui a charmé l'auditoire des mélodies anciennes de choix.

Il revenait à Maître Reboul, président de l'Harmonie de La Mailleye, de conclure cette belle journée musicale, en remerciant les autorités et les congressistes, et en formulant des vœux pour la prospérité de l'Union départementale.

GROS SUCCES DE LA JOURNEE DES DIRECTEURS DE L'HARMONIE A DOUDEVILLE

Créé depuis seulement deux ans, l'Union Départementale des Sociétés Musicales de Seine-Ma-



ritime fait preuve d'un grand dynamisme et d'esprit d'entreprise. Dimanche dernier, elle rassemblait pour une journée d'initiation et de travail, les directeurs des harmonies de notre département.

Dans la salle de répétition de l'Harmonie « La Renaissance » de Doudeville, aimablement mise à notre disposition par les dirigeants locaux, nos chefs ont approfondi quelques-uns des points essentiels de leur art. La séance, placée sous la direction du vice-président de la Fédération musicale de Normandie Claude Decugis, et magistralement animée par Michel Get, directeur de la Musique municipale d'Eu, s'est déroulée en deux temps.

Le matin, la partie théorique, au tableau noir, permit d'aborder plusieurs sujets, en particulier : psychologie et attitude du chef, analyse harmonique sommaire, répertoire, position de l'orchestre, travail en répétition. La discussion fut passionnée et passionnante. A l'heure de la pause, un vin d'honneur, sur le lieu du travail, était offert par « La Renaissance » de Doudeville, en présence de M. le maire. Après le repas pris en commun au café du Commerce, nos directeurs se retrouvaient baguette en mains, les musiciens locaux servant de cobayes, se prêtant au jeu. Guidés par les deux animateurs, ils se succédaient au pupitre de direction, tous plus ou moins rassurés, mais l'ambiance était bon enfant et en définitive chacun sera reparti la tête pleine d'idées neuves, plein d'enthousiasme, et surtout prêt à recommencer.

Citons les directeurs participants à cette journée : MM. Béhague, de Saint-Nicolas-d'Allemont ; Soulet, de Saint-Valery-en-Caux ; Martin et Bethouart, de Houlbec ; Guilbert, de Montville ; Guingouan et Leboucher, de Blangy ; Capron, de Doudeville ; Fereco, d'Yvetot ; Schammet et Fleury, de La Maille-sur-Seine ; Lefèvre, de Cany ; Métayer, de Deville-lès-Rouen, et parmi les dirigeants : MM. Capron, secrétaire de l'U.D. et Flutre, membre du bureau de l'U.D. ; Balue, président de Doudeville ; Bertin, président de Saint-Valery-en-Caux ; Leber, secrétaire de Lillebonne.

La journée se termina par un court concert donné par la Renaissance de Doudeville sous la direction de Paul Capron.

Rendez-vous était pris pour la prochaine séance en mars prochain en un lieu non encore déterminé, également prévue une séance, qui, elle, sera réservée aux directeurs de batteries-fanfars.

En procédant ainsi, l'Union départementale ne peut qu'améliorer la qualité, et par delà, l'impact et l'audience de nos sociétés populaires de musique.

Les harmonies de Forges-les-Eaux et de Dieppe réunies, donnent un grand concert public au Casino de Forges-les-Eaux, enregistré et filmé par FR 3.

Étroite collaboration qui s'est établie depuis quelque temps entre les harmonies de Dieppe et de Forges-les-Eaux s'est affirmée une nouvelle fois fructueuse le dimanche 26 octobre 1975, au Grand Casino de Forges-les-Eaux où les deux formations réunies donnaient un concert dont la qualité et l'homogénéité furent particulièrement appréciées d'un public chaleureux et enthousiaste.

Le programme d'un agréable ecclésiastique donna l'occasion à MM. Ourry et Bridoux, respectivement chefs des Harmonies de Dieppe et Forges-les-Eaux de révéler au pupitre, où ils se relayaient, de grandes qualités de musicalité et d'efficacité.

Tant dans les pas redoublés auxquels la batterie-fanfane apportait une couleur brillante et martiale, que dans les pièces faisant appel plus directement à la sensibilité de l'interprétation comme dans l'entracte et le final de l'« Ariésienne » de Bizet, l'ensemble sut jouer avec toutes les richesses de l'harmonie ainsi que dans la « Symphonie inachevée » de François-Joseph Gossec.

Les pièces de caractère ne manquaient pas non plus au programme et on retiendra surtout « Les Deux Cousins », une polka pour deux pistons, dans laquelle Philippe Bridoux, fils du chef de Forges-les-Eaux et Alain Facquet, élève de l'harmonie firent la brillante démonstration de leur talent de virtuoses.

N'oublions pas « Saint Jean », un pas redoublé exécuté pour la première fois et composé à l'initiative de M. et Mme Jean Bauchet, par le chef d'orchestre du Casino, Timo d'Ippolito qui, pour la circonstance, prit la baguette pour le diriger. Ce morceau très brillant, possède la rigueur rythmique qui convient, mais aussi d'une richesse orchestrale propre à mettre en valeur la sou-

plisse et l'éclat d'un orchestre d'harmonie.

Mme Jean Bauchet, laquelle s'était prêtée très volontiers à l'audition de ce concert dans son sympathique établissement, se plut à remercier et féliciter les deux harmonies et leurs chefs, et dit tout le plaisir qu'elle avait eu à les recevoir au Casino.

Signalons, enfin, que toute cette journée, une équipe de techniciens de FR3 film et enregistra de larges extraits de ce concert qui passera sur le petit écran, permettant ainsi à ceux qui ne pouvaient y assister, d'en suivre quelques excellents moments.

1er Festival Départemental au Havre

Au Havre, le 8 juin dernier se déroulait le 1er festival de l'Union départementale des Sociétés de musique de la Seine-Maritime.

Cette manifestation était organisée dans le cadre de juin dans la rue au Havre et tout spécialement par M. Claude Decugis, directeur de l'Harmonie municipale du Havre et vice-président de l'Union départementale de la Seine-Maritime.

18 sociétés du département sont venues prêter leur concours à cette sympathique rencontre qui avait pour cadre la magnifique forêt de Montgeon, poumon indispensable à la ville du Havre et endroit idéal où la musique et la nature ne font qu'un.

D'abord, l'Harmonie municipale de Gruchet-le-Valasse dirigée par M. Joël Audouit, depuis juin 1974 :

— Les Volontaires d'Elbeuf dirigés par M. Marcel Delie ;

— l'Harmonie Iluvraise accordéoniste et son directeur M. Roger Muheut ;

— l'Orchestre Junior de l'Harmonie municipale du Havre et son directeur M. Claude Decugis ;

— la Batterie-Fanfane de Caucrierville dirigée par M. Jean-Pierre Mouton ;

— La Fraternelle d'Yvetot sous la baguette d'Yves Fereco ;

— la Musique de Ry dirigée par M. Infray ;

— La Havraise Batterie-Fanfane dirigée par M. Hoodschoote ;

— la Musique d'Eu et son directeur M. Michel Get ;

— la Lyre Amicale de Fontaine-le-Bourg et son directeur M. Roger Langlois ;

— la Musique des Industriels d'Arques-la-Bataille dirigée par M. Claude Bloquet ;

— l'Harmonie municipale du Havre et M. Claude Decugis ;

— l'Harmonie de Forges-les-Eaux dirigée par M. Maurice Bridoux ;

— l'Harmonie municipale d'Aumale-Gaillefontaine et son directeur M. Buée ;

— la Renaissance de Doudeville avec M. Capron ;

— la Musique municipale de Blangy dirigée par M. Guingouan, et pour finir l'Harmonie municipale de Rouen dirigée par M. Henri-René Pollin.

La prestation de chaque société était très appréciée du public assidu grâce au temps clément qui couronna cette journée.

Nous avons été honorés de la présence de M. Petit, président de la Fédération musicale de Normandie et de M. Fourquez, président de l'Union départementale de la Seine-Maritime.

Festival d'amateurs mais non moins agréable puisque le désir de chacun est de faire quelque chose.

Très bon départ de l'Union départementale et souhaitons que chaque société prenne conscience que l'émulation n'existe que lorsque les rencontres ont lieu.

Notre vœu le plus cher, c'est que les festivals se multiplient afin qu'il y ait beaucoup d'échanges d'idées pour que l'amitié se forge entre toutes les sociétés de la Seine-Maritime et que l'Union départementale subsiste.

86 sociétés avaient envoyé des

délégués ou s'étaient fait représenter. Rapport moral, résultats financiers, création d'un stage de niveau élémentaire à Paray ont fait l'objet d'échanges de vues courtoises.

L'après-midi la Fanfare « Le Réveil Social des Travailleurs de Sanvignes » et sa formation Juniors devaient, sous la direction de Gilbert Berlioz, donner à l'attention des congressistes, un concert de haute tenue qui fut unanimement apprécié.

FESTIVALS. — 4 festivals ont eu lieu au cours de l'été : 11 mai à Romenay, 13 juillet à Issy-l'Évêque, 20 juillet à Varennes-Saint-Sauveur, 27 juillet à Branges.

Dans l'ensemble, ces manifestations ont connu une large participation du public.

A noter le fait réconfortant qu'il s'agissait de 4 communes rurales. Nous avons constaté que les sociétés participantes avaient bien préparé leurs programmes et leurs prestations furent très appréciées.

ROMENAY : Organisation Harmonie Municipale ; participation 9 sociétés ; musique d'honneur Harmonie cantonale de Tournus-Saint-Germain, directeur Martial Sylvan.

ISSY-L'ÉVÊQUE : Organisation Fanfare La Lyre d'Issy-l'Évêque ; participation 8 sociétés ; musique d'honneur La Lyre Mouillnoise de Moullins (Allier), directeur Emile Fosse.

VARENNES-ST-SAUVEUR : Organisation La Lyre Varennoise ; participation 15 sociétés ; musique d'honneur Harmonie de Salut-Amour, directeur Henri Grevot.

BRANGES : organisation Harmonie de Branges avec la participation de 8 sociétés.

Participation des sociétés de la FMSL aux concours extérieurs :

BRANGES Organisation harmonie de Branges avec la participation de 8 sociétés

Concours d'Olivet. — Orchestre Juniors de l'École de Musique de Sanvignes, 28 points 1/2/30, mention très bien ; Fanfare « Le Réveil Social des Travailleurs de Sanvignes », division d'honneur, 28 points 1/2/30, 1er prix ascendant.

Concours de Chartres. — Fanfare « Les Amis Réunis » de Montceau-les-Mines, division d'honneur, 28 points 1/2/30, 1er prix ascendant ; Harmonie du Creusot, division d'honneur, 27 points 1/2/30, 1er prix à l'unanimité.

En outre les directeurs des 4 sociétés ont obtenu une mention spéciale du jury.

STAGES. — Stage de Paray-le-Monial du 1er au 10 juillet. Ce stage, créé pour la première fois cette année, a remporté un grand succès.

Bien qu'il fut ouvert à tous les élèves musiciens du département, il s'adressait plus particulièrement aux jeunes gens et filles de sociétés rurales, afin d'atteindre le niveau requis pour le stage de la Loyère, niveau qu'ils atteignent difficilement dans leurs sociétés, malgré le dévouement de leurs professeurs.

40 filles et garçons ont suivi pendant 10 jours les conseils éclairés de Mme Marlot, lauréate du Conservatoire Supérieur de Paris, directrice du stage, aidée par 3 directeurs de sociétés musicales. Le stage s'est déroulé dans les locaux de l'école technique privée du Sacré-Coeur de Paray.

La direction de l'école avait mis à notre disposition du personnel qualifié pour la restauration et des locaux fonctionnels, qui ont eu une influence favorable sur le déroulement du stage.

Une audition des stagiaires, donnée à la tour Saint-Nicolas, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité, devait terminer cette réunion sur une note optimiste.

Le stage de la Loyère du 1er au 10 septembre : 44 jeunes garçons et 20 jeunes filles ont suivi pendant 10 jours les conseils éclairés de 7 professeurs diplômés de Conservatoires sous la direction de M. Fonta, vice-président de la FMSL, et de Mlle Baudot, professeur d'éducation musicale dans les collèges et lycées de Chalon-sur-Saône.

Ce stage, réservé aux jeunes musiciens du niveau 1ère année moyen, a pour but d'en faire des moniteurs pour leurs sociétés et il constitue une préparation aux stages de Toucy.

Le stage s'est déroulé à la satisfaction des professeurs et élèves, dans un cadre champêtre se prêtant admirablement à un travail sérieux. Un concert, qui obtint un grand succès, donné au théâtre municipal de Chalon-sur-Saône, devait mettre le point final à cette réunion de jeunes qui portent sur leurs épaules l'avenir de la musique populaire.

exposer la carrière si féconde de Gabriel Rolando, sa persévérance à créer les Unions départementales des huit départements, formant ainsi, avec des hommes capables, épris de musique et ardents défenseurs de nos sociétés musicales, une armature solide qui permit à la Fédération du Sud-Est de devenir l'une des plus importantes, par le nombre des Sociétés musicales et leur qualité, de celles représentées à la Confédération musicale de France, dont il est vice-président depuis de nombreuses années et membre du Conseil national de la Musique populaire au Secrétariat d'État à la Culture. Mais Gabriel ne nous quitte pas. Nommé, ce matin même, président honoraire, notre joie est de savoir qu'il reste avec nous et que nous pourrions encore longtemps profiter de son expérience, de ses conseils et de sa grande amitié.

A cet hommage, se joignait celui adressé à Mme Rolando, sa chère épouse, compagne admirable, souvenue à ses côtés aux diverses manifestations de la Fédération et appartenant de cœur à l'œuvre de son époux.

Monsieur le professeur Taperoux, vice-président du Conseil général du Rhône et premier adjoint au maire de Lyon, en quelques mots, exprima son plaisir d'être des nôtres au cours de la réception fêtant ce jubilé, souligna l'importance de l'œuvre de Gabriel Rolando en faveur de la musique et de son enseignement et lui exprima sa profonde amitié.

Francisque Bernard remit alors à Gabriel Rolando, au nom de tous ses amis et osés leurs applaudissements, un cadeau-souvenir, un très beau tableau en émail d'art de Limoges, et à Mme Rolando, une magnifique corbeille de fleurs. Gabriel Rolando, très ému, remercia ses amis, puis, parlant de sa longue carrière à la Fédération, admit qu'elle lui avait apporté travail et soucis, mais aussi et surtout de très grandes joies, avec le concours et l'amitié profonde de tous ses amis qui l'ont aidé à réaliser son idéal.

A cette cérémonie, s'ajoutait celle concernant André Robert, directeur du Comité technique de la Fédération, et qui, le matin même, sur sa demande, était nommé directeur honoraire, mais conservant la direction active de la commission des stages.

Gabriel Rolando et André Robert formalent le tandem de direction de la Fédération. André Robert avait souvent dit : « J'ai œuvré avec Gabriel en grande amitié pendant des années, et quand il se retirera de la présidence active, je ferai de même en qualité de directeur du Comité technique. »

Quelle carrière en ce qui concerne l'enseignement musical ! Secrétaire général du Conservatoire de Lyon et directeur de l'Harmonie municipale de la même ville pendant des années, mais sur le plan fédéral, comment oublier le nombre de jeunes qu'il a formés, qui sont sur les rangs de nos Sociétés musicales, moniteurs, et enseignants dans nos écoles de musique, et le nombre de stages d'enseignement supérieur et de direction qu'il a animés encore tout récemment à Vesse (Drôme).

Très simplement, il prenait la parole, remerciait ses amis du Comité technique, qui l'ont aidé dans sa tâche, et tout particulièrement Léon Genard, ancien directeur de l'École de Musique de Saint-Fons, auquel il doit beaucoup dans l'art d'enseigner. S'adressant à M. Taperoux, il exprima sa gratitude pour M. Louis Pradel, maire de Lyon, qui lui apporta souvent une aide efficace au cours de sa carrière, et une grande amitié.

Francisque Bernard l'informait que tous ses amis de la Fédération seront heureux de lui offrir, très prochainement, un cadeau en hommage à sa brillante carrière à la Fédération.

Un vin d'honneur réunissait alors l'assemblée et chacun leva son verre à la santé de nos chers Gabriel Rolando et André Robert. Reconnus dans l'assistance : MM. le Pr Taperoux (déjà cité) représentant le maire de Lyon ; le Dr Baridon, adjoint à la mairie centrale ; Rigaï, conseiller général du 6ème arrondissement ; Cornillon, inspecteur de Jeunesse et Sports ; Le Provost, président du comité des fêtes de Lyon ; Mlle Pellerin, sous-directrice du Conservatoire de Lyon, représentant le directeur Michel Lombard ; MM. Michel Perrosino-Gravillon, de l'Harmonie de Saint-Fons, et de nombreux présidents des Sociétés musicales de Lyon.

Pour le Secrétariat : Paul WEINBORN.

Réunion du conseil d'administration, dimanche 21 septembre 1975 à la M.J.C.

COMPTE RENDU

Présents : (dans l'ordre alphabétique) Messieurs Abram, Adam, Bernard, Bertrand, Boisson, Bouvard, Boussou, Comblat, Constantin, Delzant, Ducrot, Dumont, Garnier, Germain, Lager Marcellin, Philibert, Rolando, Vettard, Vial, Weinborn.

Absents : (excusés) Bonnin (pouvoir), Coudurier (pouvoir), Besset.

Nota : La réunion du Comité Technique, tenue le même jour, fait l'objet d'un compte rendu joint à celui-ci.

Après l'appel des membres du conseil, André Vettard les accueillit et les remercia de leur présence. Puis, Gabriel Rolando prit la parole et confirma à nouveau sa décision de ne plus être le Président actif de la Fédération. Par acclamation l'Assemblée le nomma Président Honoraire.

Après l'assemblée, Gabriel Rolando et André Vettard ont eu un entretien.

Après l'assemblée, Gabriel Rolando et André Vettard ont eu un entretien.

SUD-EST

Jubilé de Gabriel Rolando

Une cérémonie émouvante et très amicale clôturait, à 16 h. 30, ces travaux : celle du jubilé de la Fédération de notre cher président Gabriel Rolando (50 années au conseil de la Fédération, dont 35 en qualité de président !), rejoint par sa chère épouse.

En présence de tous ses amis de la Fédération, de nombreuses personnalités lyonnaises et régionales et de la Presse, André Vettard prit le premier la parole pour

En sa qualité de Doyen d'âge, Francisque Bertrand assure la présidence momentanée de l'Assemblée, et, en quelques mots, fait l'éloge de Gabriel Rolando, Président actif depuis 35 ans de la Fédération, et lui adresse l'expression de reconnaissance et de grande

ORDRE DU JOUR

ELECTIONS. — Président actif et président adjoint (élections faites au bulletin secret) : Maurice Adam, président de l'Union départementale de Savoie, est nommé président actif de la Fédération ; André Vettard, secrétaire général de l'Union départementale du Rhône, est nommé président adjoint de la Fédération.

Après les applaudissements soulignant ces élections, Maurice Adam prend la place de président de l'Assemblée. Très ému de la confiance manifestée par les membres du conseil d'administration, il les remercie et les assure de son dévouement à la cause des Sociétés musicales et forme le vœu que tous les membres du bureau fédéral continuent à travailler avec enthousiasme et cohésion à la prospérité de notre Fédération.

Vice-présidents. — L'Assemblée donne son accord à la proposition que chaque président des sept U.D. soit de droit vice-président de la Fédération. Sont donc ainsi nommés vice-présidents (dans l'ordre alphabétique) : Francis Bernard (Rhône), Emile Bouvard (Ain), Henri Comblat (Ardèche), Paul Coudurier (Haute-Savoie), Marcel-Pierre Garnier (Drôme), Noël Marcellin (Hautes-Alpes), Léon Abram (Rhône). Qui reste également vice-président. Le département de la Savoie est représenté par M. Maurice Adam.

Secrétaire général, Jean-Marc Bertrand ; secrétaires adjoints, Paul Weinborn et Louis Boussou ; secrétaire administratif, Célestin Philibert ; trésorier général, Ernest Germain.

Le bureau ainsi formé aura le souci de trouver un candidat pour le poste de trésorier adjoint et un pour le poste d'archiviste, actuellement sans titulaire.

RELATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITE TECHNIQUE

L'Assemblée donne son accord à la participation, avec voix consultative, du directeur technique fédéral, assisté, s'il le juge nécessaire, d'un ou plusieurs de ses responsables de commissions, aux délibérations du conseil d'administration.

Une représentation analogue du conseil d'administration aux délibérations du comité technique est approuvée.

GROS-SOU ORPHEONIQUE. — Après les chiffres donnés par Célestin Philibert, l'Assemblée décide de maintenir, pour 1976, le montant au secours à 500 F.

CONGRES 1976 DE LA FEDERATION. — Conformément à la décision prise au cours du congrès de Bourges, il se tiendra le samedi 26 juin 1976, en Ardèche ; Almé Constantin, de ce département, le confirme, mais la ville sera désignée ultérieurement ; ce sera Annonay ou Tournon. Il prend des contacts avec des personnalités régionales et pourra donner prochainement des informations plus précises.

SOIETES COTISANTES. — Célestin Philibert informe l'Assemblée qu'au 31 juillet 1975 388 sociétés avaient cotisé. Les rappels effectués permettront, pour 1975, de dépasser le nombre de 400.

EPREUVES DE CLASSEMENT LORS DES FESTIVALS DEPARTEMENTAUX OU AUTRES MANIFESTATIONS IMPORTANTES

Avant la difficulté pour les sociétés de pouvoir participer à un concours pour obtenir leur classement, en raison du peu de concours régionaux, cette suggestion a été bien accueillie par l'Assemblée. La décision d'organiser de telles épreuves de classement appartient surtout aux Unions départementales, mais la Fédération les encourage, et l'envisagera également pour ses propres manifestations, congrès par exemple.

NOUVEAU REGLEMENT « CONCOURS C.M.F. »

Très peu d'épreuves sont entre les mains des personnes habilitées à en prendre connaissance. Ce règlement concerne le conseil d'administration, mais davantage le comité technique. Des photocopies seront tirées (Marius Buttard) pour permettre à un plus grand nombre de personnes qualifiées de l'étudier et, au cours d'une prochaine réunion, de formuler leurs réflexions.

JOURNAL C.M.F. — L'Assemblée reste assez sévère pour la qualité de l'impression et insiste pour que la Fédération propose à l'Assemblée générale de la Confédération (probablement en mars 1976) les vœux suivants :

- 1) Faire paraître, dans un prochain journal, et en une seule fois, la liste des morceaux de concours pour toutes les disciplines et les niveaux (classement) des Sociétés musicales.
2) Le texte du contrat avec la S.A.C.E.M.
3) Le programme des examens fédéraux.

CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

EXAMENS NIVEAU SUPERIEUR. — Ils auront lieu le dimanche 26 avril 1976, à la M.J.C. des Etats-Unis, 101, Bd des Etats-Unis, Lyon (Rhône).

Les demandes des candidats doivent impérativement être adressées au directeur technique fédéral, et par l'intermédiaire du directeur technique départemental. Les candidats doivent appartenir obligatoirement à une école ou société musicale fédérale et être munis d'un livret scolaire.

SAONE-ET-LOIRE

Principales activités des sociétés adhérentes au cours de l'été

En dehors des concours de batteries à Saint-Vallier, dont le compte rendu a paru dans le journal C.M.F. d'octobre, la saison a été marquée par l'organisation de l'Assemblée générale annuelle et par 4 festivals.

ASSEMBLEE GENERALE. — Elle s'est tenue dans la salle des fêtes de Montchanin mise gracieusement à la disposition de la FMSL par M. Parastier, maire de Montchanin. Les sociétés de la Fanfare « Les Amis Réunis » de la ville assurèrent l'organisation de cette manifestation à la satisfaction entière des membres présents.

86 sociétés avaient envoyé des

SUD-EST

Jubilé de Gabriel Rolando

Une cérémonie émouvante et très amicale clôturait, à 16 h. 30, ces travaux : celle du jubilé de la Fédération de notre cher président Gabriel Rolando (50 années au conseil de la Fédération, dont 35 en qualité de président !), rejoint par sa chère épouse.

En présence de tous ses amis de la Fédération, de nombreuses personnalités lyonnaises et régionales et de la Presse, André Vettard prit le premier la parole pour

**ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES UNIONS DÉPARTEMENTALES.** — Savoie : dimanche 12 octobre 1975, à Modane. — Drôme : dimanche 12 octobre 1975, à Porres-lès-Valence. — Ardèche : dimanche 19 octobre 1975, à Tournon. — Rhône : samedi 25 octobre 1975, à Lyon. — Haute-Savoie : dimanche 26 octobre 1975, à Bonneville. — Hautes-Alpes : pas encore fixé. — Ain : dimanche 30 mai 1976, ville non précisée.

**COMITÉ TECHNIQUE FÉDÉRAL**  
Réunion du 21 septembre 1975  
M.J.C., boulevard des États-Unis, Lyon

Talents présents : MM. Robert, Buttard, Nique, Herlin, Combaz (Fédéraux), Rivier (Ain), Blandin (Hautes-Alpes), Mercier, Livernois (Ardèche), Dessert, Reynaud (Drôme), Cayrol, Boize (Rhône), Cesari, Norrier (Savoie), Delzant (Haute-Savoie).

Excusés : MM. Porporato, Lanovaz (Haute-Savoie), Raquet (Ain).

Séance ouverte à 9 h. 30 par les problèmes d'organisation matérielle de la journée et l'appel des délégués. Puis, le Conseil et le Comité technique se retirent dans des salles différentes pour débiter chacun sur l'ordre du jour.

Après un exposé d'André Robert, ce dernier déclare vouloir se démettre de ses fonctions de directeur technique, pour se consacrer uniquement à l'organisation des stages. A la suite de cette déclaration, le titre de directeur technique fédéral honoraire a été conféré à André Robert, en raison des longs services rendus, et de ceux qu'il se propose de rendre encore.

Dès lors, il convenait de pourvoir à son remplacement. Marius Buttard, secrétaire général de ce comité, a été élu à l'unanimité des membres présents, directeur technique fédéral, tout désigné pour sa compétence et son autorité.

**STRUCTURATION DU COMITÉ TECHNIQUE.** Afin de répartir les tâches et surtout les responsabilités, un organigramme a été dressé, sur proposition de Marius Buttard, et les commissions suivantes sont créées : stages (responsable, André Robert) ; épreuves (Roger Cayrol) ; examens et constitution des jurys (Louis Boize) ; juniors (Maurice Boize), secrétaire (Alexandre Nique).

A charge par ces responsables de s'entourer de « collaborateurs » compétents de leur choix.

**RELATIONS - CONSEIL - COMITÉ TECHNIQUE.** Afin de rendre plus souple, plus efficace, et par conséquent, plus constructifs, les travaux de ces deux organismes, les techniciens pourront assister, à titre purement consultatif, aux réunions du Conseil, en contrepartie, le Conseil peut être représenté, sous les mêmes conditions, aux réunions du Comité technique, ce qui permettra de bénéficier d'une plus ample collaboration.

**PROGRAMME DE BASE DE L'ENSEIGNEMENT.** Le programme en cours, très sérieusement élaboré l'an dernier sous la direction de Roger Cayrol, apporte toute satisfaction, et ne semble pas devoir être modifié.

**STATUT DES MONITEURS.** Ce problème préoccupant, mis en étude depuis de nombreuses années, paraît pour l'instant dépasser notre compétence.

**REPERTOIRE POUR CONCOURS ET ÉPREUVES DE CLASSEMENT.** — La parution du journal de la C.M.F. date de plusieurs années ; Gabriel Ralando interviendra auprès des intéressés pour sa remise à jour.

**MORCEAUX IMPOSÉS AUX EXAMENS FÉDÉRAUX.** — La commission créée ce jour est habilitée à répondre le problème.

**PRÉPARATION DE L'EXAMEN AU NIVEAU SUPÉRIEUR.** — La date en est fixée au dimanche 25 avril 1976, 8 h., à la Maison des Jeunes, Bd des États-Unis, Lyon (8ème).

Il est rappelé, à cette occasion, qu'aucune inscription n'est recevable, si elle n'est pas transmise par l'intermédiaire du directeur technique départemental. Toute inscription n'ayant pas respecté ce transit sera refusée.

**FORMATION JUNIORS.** — Pour répondre au vœu de la C.M.F., Maurice Boize est nommé délégué fédéral à la commission confédérale.

**NOUVEAU RÈGLEMENT (concours C.M.F.).** — Un exemplaire du projet est remis au directeur technique qui se charge de le diffuser aux membres du comité pour en faire l'étude, et éventuellement la critique.

**QUESTIONS DIVERSES.** — Dans le cadre de la trésorerie générale de la Fédération, le Comité technique a souhaité avoir à sa disposition un budget autonome. Le Conseil y souscrit et charge Marius Buttard d'évaluer avec Ernest Germain l'importance de ce budget.

L'ordre du jour étant épuisé à 11 h. 30, malgré son importance, on doit se féliciter de la diligence avec laquelle ces débats ont été menés. La détermination de tous les membres du Comité technique à vouloir effectuer un travail en profondeur, très efficace, laisse bien augurer de l'avenir.

Le Secrétaire,  
Alexandre NIQUE.

**Festival de Charbonnières-les-Bains**  
avec concours de classement  
Le dimanche 20 juin 1976

Après le déjeuner pris en commun au restaurant de la M.J.C., les membres du conseil

d'administration et du comité technique se réunissent en une assemblée plénière, où chaque organisme informait l'autre des décisions prises au cours des deux assemblées séparées de la matinée. (Voir, en annexe, le compte rendu de l'assemblée du comité technique).

**SAVOIE**

**MOUTIERS**

**Festival - Classement**

Cette année, le samedi 31 mai et dimanche 1er juin, la ville de Moutiers a accueilli de très nombreuses sociétés musicales, à l'occasion du festival départemental des musiques de Savoie.

Ces festivités furent marquées par des épreuves de classement homologuées par la Confédération Musicale de France.

Le jury de ces épreuves, présidé par M. Albert Erhmann, Président de la Confédération Musicale de France, était formé de :

— Monsieur François Bonnal, directeur du conservatoire de musique de Chambéry.

— Monsieur Jean-Marc Bertrand, Comité technique de la Fédération du Sud-Est.

— Monsieur Marius Buttard, Comité technique de la Fédération du Sud-Est.

— Monsieur Alexandre Nique, Comité technique de la Fédération du Sud-Est.

— Monsieur Jean Porporato, Directeur du Comité technique de la Haute-Savoie, Cluses.

— Monsieur Joseph Lanovaz, directeur de l'Harmonie de Thonon-les-Bains.

D'autre part, voici le résultat des épreuves de classement :

— Accordéonistes d'Als-les-Bains (Président Pierre Charrier, Directeur Marcel Chavot), 2ème division, 1ère section. — Le groupe junior dirigé par M. Tonceuzzi remporte une première mention à l'unanimité.

— Orchestre de l'Académie d'accordéon Ricchi, Falcon de Chambéry, (Président Directeur Charles Ricchi), 1ère division, 2ème section.

— Harmonie municipale de Chambéry, (Président Paul Chaberty, Directeur Serge Herlin), Division excellence B.

— Accordéonistes de la Bathie, (Président André Tornassat, Directeur Fernand Cirey), 1ère division, 1ère section.

— Fanfare de Gressy-sur-Joux, (Président Jean Bailaz, directeur Jean Norrier), 1ère division, 2ème section.

— Fanfare l'Écho du Grandand la Baldoire, (Président Joseph Grometto, Directeur Jean Briller Laverture), 3ème division, 1ère section.

— Harmonie la Lyre Maurienne, (Président M. Clément, Razel, Directeur M. Georges Run), 1ère division, 1ère section.

— Fanfare l'Ambule de St-Genis-sur-Gillers, (Président M. Henri Jossard, directeur, Robert Combaz), 2ème division, 1ère section.

— Fanfare l'Écho du Mont Javel de Bozel, (Président M. Louis Gilse, Directeur Tony Clavel), 2ème division, 1ère section.

— Fanfare l'Écho Ardoisier de Saint-Julien-Montdenis, (Président M. Louis Vacciero, Directeur Fernand Dezelise), 2ème division, 1ère section.

— Fanfare municipale de Challes-les-Eaux, (Président Jacques Zanone, Directeur Emile Pernet), 2ème division, 1ère section.

— Fanfare l'Écho Alpin de St-Joseph-de-Rivière, (Président Xavier Gauthier, Directeur Maurice Bollet), 3ème division, 2ème section.

— Fanfare l'Écho Savoisien Les Ebelles Entre Deux Giffers, (Président M. Jean Brunier), 3ème division, 2ème section.

— Fanfare de Yenne, (Président Henri Sonot, Directeur Charles Reyveyon), 3ème division, 1ère section.

— Batterie Fanfare l'Écho de la Bietaz, Alzueblanche, (Président Gabriel Martinod, Directeur Jacky Léger), 3ème division, 1ère section.

— Fanfare de Combins Albertville, (Président Charpentier, directeur Maurice Tubaldi), 3ème division, 2ème section.

— Fanfare l'Écho de St-Hugon d'Arvillard, (Président M. Vincendon, Directeur Yves Excoffier), 3ème division, 1ère section.

— Rallye Cor du Viviers du Lac (Président M. Paul Delaunay, Directeur M. Jean Quay), 1ère division, 2ème section.

— Union Musicale de La Motte-Servolex, (Président M. Jean Pointz, Directeur M. François Mithieux), 2ème division, 1ère section.

— Union Musicale de La Motte-Servolex, (Président M. Jean Pointz, Directeur M. François Mithieux), 2ème division, 1ère section.

**Assemblée générale de l'Union des sociétés musicales de la Savoie à Modane-Fourneaux 12 octobre 1975**

C'est devant une nombreuse assistance que M. Maurice Adam, président départemental, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnalités présentes et aux délégations des quarante-huit sociétés musicales de la Savoie.

Le président rappelle le souvenir de M. Henri Castagnède, directeur de l'Harmonie d'Ugine dont la disparition prématurée laissera un grand vide au sein de l'Union et rappelle le souvenir de M. Louis Bauer, président d'honneur du Cercle Philharmonique de Chambéry et de M. François Bouvet, choriste de l'ensemble musical et choral de Modane, disparu tragiquement.

**CHEFS DE MUSIQUE!**

**des prix**

**EXCEPTIONNELS avec GARANTIE**

**INSTRUMENTS DE QUALITÉ « ROYAL ARTIST »**

	CUIVRE	ARGENTE
TROMPETTE, ut et si b .....	445	595
CORNET, si b .....	545	685
BUGLE, si b .....	625	795
ALTO, mi b .....	835	1070
BARYTON, si b .....	1040	1300
BASSE, si b à 4 pistons .....	1545	1875
SÓUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable .....	4900	5900
TROMBONE à coulisse .....	630	855
TROMBONE à pistons .....	950	1175

**LAQUES OR CLES CHROMÉES**

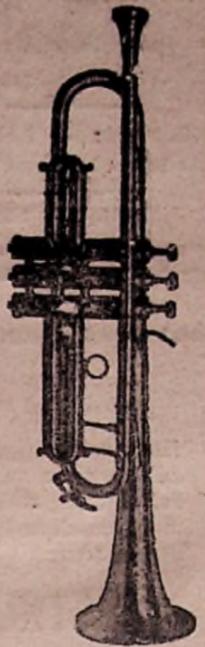
SAXO SOPRANO, si b .....	1290
SAXO ALTO, mi b .....	1350
SAXO TENOR, si b .....	1695
SAXO BARYTON, mi b .....	3100
CLARINETTE, si b, super ébène .....	695
GRANDE FLUTE argentée, plateaux pleins .....	730

Depuis 25 ans, 3.000 harmonies, sociétés et écoles de musique nous font confiance **POURQUOI PAS VOUS ?**

**GUILLARD-BIZEL**

2 et 9, rue d'Algérie — LYON — Tél. 28.44.22 - 27.12.98

**ATELIERS MODERNES DE RÉPARATIONS - NOTRE ARGENTURE EST D'UNE QUALITÉ INCOMPARABLE. CONDITIONS SPÉCIALES AUX CHEFS DE MUSIQUE**



M. Adam remercie M. le maire de Fourneaux pour son accueil très sympathique sans oublier Maurice Javel et tous les musiciens de l'Écho du Charmax, pour la parfaite organisation du congrès 1975.

Après avoir excusé M. Gabriel Rolando, président honoraire de la Fédération du Sud-Est, retenu au congrès de la Drôme, le président salue MM. Bertrand et Niques du comité fédéral et rend hommage à tous les membres du conseil d'administration et du comité technique départemental qui apportent en toutes circonstances leur dévouement et leur foi pour servir les sociétés musicales.

Le président départemental remercie le conseil général et les municipalités qui, par leur aide morale et matérielle, permettent d'entreprendre un véritable programme d'action.

La mission de l'Union départementale est de développer encore plus l'enseignement musical au sein des sociétés et d'organiser des cours d'une manière rationnelle. M. Adam profite de cette occasion pour remercier M. Bonnal, directeur du Conservatoire de Chambéry, qui depuis son arrivée en Savoie, a compris l'intérêt des phalanges musicales et la collaboration à entretenir pour le bien de la musique.

M. Adam conclut : « Malgré les difficultés, restons confiants. Si l'on manifeste beaucoup de sympathie à notre égard, c'est que nos sociétés ont une raison sociale et humaine. 1976 sera marquée par la célébration du 50ème anniversaire de la fondation de l'Union départementale. Au seuil de l'année nouvelle restons solidaires et continuons tous ensemble notre tâche avec abnégation.

M. Bolsson, secrétaire général, informe l'assemblée des décisions adoptées aux réunions administratives et aux réunions fédérales.

Après avoir donné le compte rendu moral et d'activité M. Bolsson annonce l'élection de Maurice Adam à la présidence de la Fédération du Sud-Est. Cette promotion du président départemental est saluée par de vifs applaudissements.

Le trésorier général, Marcel Rault, présente le rapport financier de l'exercice 1975, la lecture du bilan fait ressortir une situation financière saine. Grâce à la subvention du conseil général de 90.000 F toutes les sociétés bénéficient d'une répartition appréciable suivant leur activité. 15 sociétés bénéficieront également de l'achat d'un instrument. Le compte rendu des commissaires aux comptes MM. Cressens et Chavot constatant l'exactitude et la régularité des opérations, demandent qu'ils au trésorier avec les félicitations. Sur proposition du président, l'assemblée générale nomme MM. Joly et Cambert comme nouveaux commissaires aux comptes.

M. Edmond Cesari, directeur technique départemental, fait un rapport très précis de l'activité du comité technique. Si cette activité est devenue habituelle et quelquefois routinière, elle n'en demeure pas moins efficace. Le 20 avril à Lyon, 15 jeunes élèves des sociétés de Chambéry, Al-

bertville, Moutiers, La Rochelle, St-Genis-sur-Gillers, ont subi les épreuves du cours supérieur.

L'examen du cours moyen s'est déroulé le 8 juin au Conservatoire de Chambéry. L'examen préparatoire et élémentaire s'est déroulé à Challes-les-Eaux. Le total des candidats présentés aux examens fédéraux 1975 se décompose comme suit : 878 candidats en solfège et 362 en instruments.

M. Cesari signale les décisions importantes prises sur le plan technique à la réunion des directeurs techniques départementaux à Lyon le 21 septembre. Placé sous l'autorité et la compétence de M. Buttard, il comporte maintenant une commission des stages présidée par M. André Robert et une commission des examens présidée par MM. Boize et Cayrol. Le jeune Maurice Boize représentera la Fédération à la commission juniors de la C.M.F.

M. Robert Combaz, responsable du stage de Vesc (Drôme) fait un rapport détaillé sur le déroulement de ce stage auquel ont participé 11 jeunes Savoyards. Plusieurs jeunes ont également participé aux différents stages de Toucy.

L'assemblée à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 1.000 F au centre de Toucy et renouvelle sa gratitude à son fondateur Albert Erhmann.

Après l'élection du tiers sortant l'assemblée adopte plusieurs modifications au règlement intérieur.

En 1976 le festival départemental aura lieu à Modane le 20 juin. Et l'assemblée générale le 3 octobre à Chambéry.

Intervention très pertinente de M. Bertrand, secrétaire général de la Fédération sur le problème de l'incorporation des jeunes musiciens dans les musiques militaires.

M. Bonnal, directeur du Conservatoire de Chambéry, prend la parole et signale qu'avec la collaboration de son ami le président Adam, un plan est actuellement à l'étude pour proposer aux sociétés des moniteurs qui seraient susceptibles d'aider les chefs de musique dans la formation des jeunes, tant au point de vue pédagogique que dans chaque discipline instrumentale.

M. Jean de La Mardière, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, devait mettre un point final à cette assemblée d'une haute tenue tout d'abord en remémorant après M. Adam, le souvenir de M. Castanède qu'il a personnellement connu et apprécié. M. de La Mardière traduit sa satisfaction de se retrouver parmi les musiciens et les responsables d'une union départementale qui fait par son activité honneur à la Confédération et doit en terminer : « La musique existe en France, il faut seulement aller à la développer ».

A l'issue de ces débats fructueux, une réception offerte par la municipalité réunissait tous les délégués et c'est vers en main que M. Bolsson, conseiller général et M. le maire de Fourneaux dirent leur joie de recevoir tous les musiciens.

Notons que cette sympathique réception était rehaussée par une partie musicale très appréciée. En effet après la Fanfare de Modane-Fourneaux qui gratifiait l'assistance de quelques morceaux de son répertoire, la toute jeune formation « l'ensemble musical et choral de Modane », remarquablement dirigé par M. Maurice Javel, charma l'assemblée par des chants judicieusement choisis. C'est à Aussols, où le repas amical devait être servi, que se dirigeaient les quelque cent quarante délégués. Au dessert, alors que Dame nature jouait une symphonie en blanc, M. Adam remerciait toutes les personnalités et félicitait tous les amateurs des sociétés pour leur persévérance à maintenir et développer les sociétés en Savoie. M. Jean-Pierre Cot, député, se plut à constater que la musique ne connaissait ni vallées, ni cols et qu'elle unissait tous les hommes par delà leurs divergences. M. le député conclut en regrettant que la musique ne soit pas accessible à toutes les couches sociales de la population, mettant en cause l'éducation musicale que reçoivent nos enfants au cours de leur vie scolaire : « Ou la musique est vivante en Savoie, sachons tous ensemble la faire encore progresser ».

Personnalités présentes : M. Jean de La Mardière, sous-préfet ; M. Jean Blanc, sénateur ; M. Jean-Pierre Cot, député ; MM. Chinaldonat et Buisson, conseillers généraux ; Marcelin, maire de Fourneaux ; Dr. Gometti, maire de Modane ; Mme Guillet, secrétaire du conseil départemental d'animation culturelle ; M. Ramouillet, directeur du service départemental de la Jeunesse et des Sports ; M. François Bonnal, directeur du Conservatoire ; M. Jacquemin, délégué de l'ADDOM ; MM. Bertrand et Alexandre Nique, du Comité fédéral, et tous les membres du conseil d'administration et technique de l'Union des Sociétés Mu-

**DRAPEAUX A. S. ROBERT**  
26 600 TAIN-L'HERMITAGE  
Drôme. Tel. 08.24.87

**POUR SOCIÉTÉS BANNIÈRES PAVOISEMENT et Tous Articles de Fêtes**  
Catalogue sur demande

**VANDOREN**

MANUFACTURE

**d'Anches et Becs**pour instruments  
de musique56, rue Lepic, PARIS-18<sup>e</sup>  
Anches et becs pour artistes

Tél. : 255.90.02 - 255.90.20

**AVIS**

Le prix de l'abonnement au journal est de 15 F.  
Pour tout changement d'adresse, ne pas oublier de donner aussi l'ancienne.  
Les abonnements commencent les 1<sup>er</sup> janvier et se terminent le 31 décembre.

**SUD-OUEST**

Union des B.B.F. de la Fédération du Sud-Ouest  
Compte rendu de la réunion du 28 septembre 1975

Étaient présents : M. Ciran, président de la Fédération du Sud-

Ouest : M. Lefay, président de l'Union des B.B.F. ; M. Chenu, vice-président ; M. Pigoux, vice-président ; M. Marboully, trésorier ; M. Lacaze, secrétaire adjoint ; M. Elle, président de la commission Technique ; M. Rapin Michel, Archiviste.

La séance est ouverte à 9 h 15. Le président souhaite la bienvenue de la Renaissance d'Espilet qui adhère à notre Union. Il est ensuite distribué aux Sociétés présente :

— la liste des morceaux imposés pour l'année 1976 (concours) ;  
— le règlement des examens Fédéraux pour 1976 ;  
— le règlement du concours d'Excellence à Paris pour 1976.

Le président donne lecture article par article d'un nouveau règlement des concours. Diverses objections sont formulées qui seront transmises au Président Fédéral.

Ces discussions ont permis de larges échanges de vues sur les différents aspects musicaux (classement des sociétés instruments

tolérés) et notations des différentes épreuves.

Quelques sociétés ont donné les dates de leur festival :

— 23 mai 1976 En Avant Grandignan.  
— 20 juin 1976 La Tresne.  
— 27 juillet 1976 Concours au Pomerol.  
— 4 juillet 1976 Les Amis de Pomerol.

Il est rappelé que le 18 janvier 1976 le congrès de l'Union aura lieu à Lalande de Pomerol d'Ors et déjà votre Président vous demande d'assister nombreux au Congrès.

**ECOLE DE TAMBOURS :**

Devant les résultats satisfaisants de l'école de tambours il est décidé de continuer son fonctionnement sous la direction de M. Elle et de M. Pigoux.

— 26 octobre 75 au Tourne.  
— 23 novembre 75 à Pomerol.  
Les batteries ont intérêt à envoyer leurs éléments à cette école pour former de plus en plus de bons tambours.

— la formation d'une école de clarons. Après discussion il est décidé que cette question sera mise à l'étude.

Le Président souhaite une demande qui lui a été formulée : Votre Président saisit l'Assemblée d'une demande de Mme Zawialoff qui serait désireuse d'offrir une coupe pour le concours en souvenir de son mari M. Pierre Zawialoff décédé. L'Assemblée ne présentant aucune objection votre Président transmettra à Mme Zawialoff avis favorable à ce désir.

Le bureau de l'Union adresse toutes ses félicitations au tambour B. Minjoulet de la Caudéranaise pour son diplôme d'aide moniteur tambour obtenu lors du dernier examen à Paris.

Il est rappelé à toutes les sociétés de se mettre en règle au point de vue assurance. Les Présidents des Sociétés sont responsables en cas d'accidents. Pour toutes correspondances avec la batterie la Caudéranaise écrire au siège : 351, Avenue de Latire de Tassigny 33200-BX-CAUDERAN.

**NOTRE SERVICE DE COMMISSION**

Nous vous rappelons une fois de plus que nous fournissons tous les morceaux de musique instrumentale imposés dans les examens fédéraux.

Par ailleurs, notre service de commission est à votre disposition pour la fourniture de toute musique (enseignement, musique instrumentale, harmonie ou fanfare, etc..) de n'importe quelle édition française au même prix que les éditeurs.

**INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE GRANDES MARQUES**

Nous vous indiquons ci-dessous les prix au 1<sup>er</sup> décembre 1975 de quelques instruments figurant à notre catalogue. (Nos prix s'entendent T.V.A. comprise).

**TROMPETTES D'HARMONIE ET TROMBONES A COULISSE ARGENTES**

Trompette d'harmonie ut et sib COURTOIS (réf. 114 M) .....	1.270,00	Trombone à coulisse COURTOIS, 1/2 perce (réf. 131 M) .....	1.300,00
Trompette d'harmonie ut et sib COURTOIS (réf. 214 D) grosse perce .....	1.610,00	Trombone à coulisse COURTOIS, modèle américain, grosse perce (réf. 135 G) .....	1.430,00
Trompette d'harmonie ut et sib SELMER (réf. 357 C) .....	1.970,00	Trombone à coulisse COUESNON Monopole Conservatoire, grosse perce (réf. 313) .....	1.880,00
Trompette d'harmonie ut et sib COUESNON Monopole Conservatoire (réf. 125) .....	1.920,00	Trombone à coulisse SELMER, grosse perce, modèle Boléro (réf. 363) .....	1.690,00

Disponibles également ces instruments vernis dorés

**SAXOPHONES ARGENTES**

Saxophone soprano sib DOLNET Artist .....	2.205,00	Saxophone baryton DOLNET Artist descendant au sib .....	4.230,00
Saxophone soprano sib COUESNON Monopole Conservatoire (réf. 724) .....	3.160,00	Saxophone baryton DOLNET Artist descendant au la .....	4.780,00
Saxophone soprano sib SELMER (réf. 87 B) .....	3.020,00	Saxophone baryton mib COUESNON Monopole Conservatoire descendant au la (réf. 757) .....	5.800,00
Saxophone alto mib COUESNON Monopole Conservatoire (réf. 734) .....	2.920,00	Saxophone baryton mib SELMER descendant au sib (réf. 96) .....	5.350,00
Saxophone alto mib SELMER Mark VII (réf. 90) .....	3.050,00	Saxophone baryton mib SELMER descendant au la (réf. 96 A) .....	5.875,00
Saxophone ténor sib SELMER Mark VII (réf. 93) .....	3.270,00		
Saxophone ténor sib COUESNON, Monopole Conservatoire avec fa dièse aigu (réf. 745) .....	3.260,00		

Disponibles également ces saxophones vernis dorés

**CLARINETTES (modèle Boehm 17 clés, 6 anneaux, mécanisme nickelé).**

Clarinetto sib NOBLET Série M .....	800,00	Clarinetto sib COUESNON, Monopole Conservatoire ..	1.600,00
Clarinetto sib NOBLET Artiste .....	858,00	Clarinetto sib SELMER (réf. 1, Série 9) .....	1.650,00
Clarinetto sib LEBLANC, clés argentés (réf. 176) .....	1.520,00	Clarinetto sib BUFFET-CRAMPON (réf. 1132) .....	1.600,00

Certaines de ces clarinettes sont également disponibles avec mécanisme argenté.

**GRANDES FLUTES (modèle Boehm en métal argenté à plateaux pleins)**

Grande flûte NOBLET (réf. 70) .....	975,00	Grande flûte SELMER (réf. 63 b) .....	3.400,00
Grande flûte COUESNON « Impérial GRASSI » réf. 1320 .....	1.140,00	Grande flûte YAMAHA, fournie avec étui (réf. YFL 22 S) ..	1.260,00

Certaines de ces flûtes peuvent être également fournies à plateaux creux.

**CHOIX COMPLET DE TOUS LES GROS INSTRUMENTS D'HARMONIE ou FANFARE  
DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE****INSTRUMENTS DE BATTERIE-FANFARE CUIVRE**

Clairon d'infanterie réglementaire, depuis .....	220,00	Tambour modèle Armée 4/4, depuis .....	532,00
Trompette de cavalerie réglementaire, depuis .....	275,00	Caisse claire 4/4, 8 tringles, depuis .....	760,00
Trompe de chasse, depuis .....	504,00	Grosse caisse à 2 peaux, fût cuivre, à tringles, depuis ..	990,00

Disponibles également ces instruments nickelés.

Et n'oubliez pas que

**DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE**

Les instruments de toutes marques se trouvent aux

**Éditions Robert MARTIN**

106, La Coupée - 71009 MACON - CEDEX

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58

**STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES****La Musicale Saint-Martin a fêté****la Sainte-Cécile**

La Sainte-Cécile est une fête chère à tous les musiciens qui ne manquent pas de l'honorer une fois l'an.

La Musicale Saint-Martin — cette importante société qui honore Pessac — n'a pas manqué à la tradition et vient récemment d'y sacrifier.

Le programme de cette journée débutait en l'église Saint-Martin où — sous la baguette de M. Rys — cinquante musiciens devaient participer à la messe de 10 heures en exécutant la « Suite pour sainte Cécile » de Lesieur ; « l'Adagio », d'Albionni, etc. « Prém-bule et cortège », de Barat.

Un moment plus tard, cette société se retrouvait en famille autour du président Frabel pour un vin d'honneur servi dans la salle Roger-Cohé, qui était honoré de la présence de M. Trendel, maire-adjoint de M. Trillat, représentant de la Fédération musicale du Sud-Ouest ; de M. Mussy, ancien président de la Musicale, etc.

Avant de lever la verre de l'amitié, on entendait M. Trendel se féliciter de cette nouvelle fête. Il profitait de cette circonstance pour remettre le diplôme d'honneur et la médaille fédérale à Mme Carenti, veuve de cet ami au cœur généreux qu'était M. René Carenti, qui consacra beaucoup de sa vie à faire aimer la musique.

M. Trillat, au nom du président Ciran, s'associait à ces paroles et remettait, avec un plaisir évident le diplôme d'honneur de la Fédération à M. Rys, chef de musique de la société.

Ce dernier, évidemment ravi, remerciait le délégué fédéral ainsi que ses musiciens pour l'excellente exécution lors de la messe.

Il soulignait l'aide municipale pour sa société avant de faire son historique de cette Musicale, indiquant notamment que plusieurs générations de notables se sont succédé, de père en fils, à la tête de la société, depuis que M. Grangeueuve fonda cette société, en 1861... et lui donna sa maison en 1869.

Il se félicitait de voir désormais ses musiciens s'exprimer « extra muros » comme ils le firent notamment à Guîtres sous la baguette du jeune chef Pouyanne.

Enfin, M. Frabel parlait de M. Raoul Antoune, ce doyen de la Société, avec soixante - seize ans de présence, qui a disparu à 95 ans... Il y a peu de temps.

Une minute de silence était observée tant pour M. Antoune que pour M. Carenti.

Le dernier mot était pour M. Trendel qui exprimait la fierté du conseil d'administration de la ville de posséder une société doyen d'une telle valeur, d'un tel dynamisme.

« Pour autant, ajoutait-il, devant tant de bon travail et de succès obtenus, l'aide des édiles vous est acquise ».

C'était bientôt l'heure du banquet, servi salle Roger-Cohé, à quelque quatre-vingts convives. La meilleure ambiance devait y régner. Et, à l'heure du dessert, le docteur Dalbos — venu avec son épouse — exprimait à son tour sa satisfaction de voir dans la cité un groupement aussi représentatif.

« Je vois pour vous un avenir en pleine expansion et le Conseil municipal fera ce qu'il faudra pour vous faciliter les choses » devait dire, en conclusion le maire de Pessac, qui fut, évidemment, fort applaudi.

**ASSUREZ  
LES MEMBRES  
DE VOS SOCIÉTÉS  
A LA C.M.F.**

Imprim. « La Vigie de Dieppe »

Le gérant : J. SEMLER-COLLERY